

Commune de Lobbes
CPAS de Lobbes



Programme Stratégique Transversal



LOBBES

2024-2030

Administration communale de Lobbes
Rue du Pont, 1 – 6540 Lobbes
Centre Public de l'Action Sociale
Rue Paschal 13A 6540 Lobbes

“Le chemin se fait en marchant ...
Voyageur, le chemin
C’est la trace de tes pas
C’est tout

Voyageur,
Il n’y a pas de chemin,
Le chemin se fait en marchant
Et quand tu regardes en arrière
Tu vois le sentier que jamais
Tu ne dois à nouveau fouler
Voyageur !
Il n’y a pas de chemin
Rien que des sillages sur la mer.

Tout passe et tout demeure
Mais notre affaire est de passer
De passer en traçant
Des chemins
Des chemins sur la mer ”

Antonio Machado

Table des matières

Chapitre 1 – Le Programme Stratégique Transversal	8
1. Le Programme stratégique transversal (PST)	8
1.1 Introduction	8
1.2 La démarche PST	11
1.3 Le Comité de pilotage du PST	12
2. La démarche PST de la Commune et du CPAS de Lobbes	14
2.1 La matrice pour le pilotage du PST.....	14
2.2 Le calendrier d'élaboration du PST	15
3. La nécessaire acculturation à la démarche PST	17
4. Les évaluations dans le cadre du PST interne.....	18
5. La déclaration de politique communale, la déclaration de politique sociale du CPAS, vision et objectifs stratégiques Commune et CPAS.....	20
5.1 La vision pour le volet interne	20
5.2 La vision pour le volet externe	20
Chapitre 2 – L'analyse de l'administration et du territoire	22
1. Situation générale.....	22
2. L'Administration communale de Lobbes.....	24
3. Le Centre Public d'Action Sociale	25
4. L'évaluation du territoire.....	26
4.1 Evaluation globale	26
4.2 Les revenus.....	27
4.3 Part des bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	28
4.4 Part des bénéficiaires d'un Revenu d'Intégration Sociale (RIS) 18-64 ans	28
4.5 Droit à l'intégration sociale	28
4.6 Part de bénéficiaires GRAPA 65 ans et plus	29
4.7 Emploi et marché du travail.....	29
5. Dépenses et recettes du CPAS et de la Commune.....	31
6. Conclusion.....	33
Chapitre 3 – Le programme Stratégique Transversal de la Commune de Lobbes.....	34
1 Introduction	34
2. Le volet interne du PST	35
2.1 La gouvernance du volet interne du PST communal	35
2.2 Le contenu du volet interne du PST communal.....	36

3. Le volet externe du PST	42
3.1 Introduction	42
3.2 Le contenu du volet externe du PST communal	42
Chapitre 4 – Le programme Stratégique Transversal concerté	75
1. Introduction	75
2. Le volet interne du PST concerté à Lobbes.....	76
3. Le volet externe du PST concerté à Lobbes	78
4. Conclusion.....	79
Annexes.....	80
Annexe 1 – DPC	81
Annexe 2 – Déclaration de politique sociale.....	92
Annexe 3 - Les 11 besoins fondamentaux	96
Annexe 4 – Plancher social et plafond environnemental.....	97

Remarques liminaires

Des stratégies cohérentes pour un même territoire

Commune et CPAS, chaque entité doit donc disposer de son PST.

Afin de garantir la plus grande cohérence possible entre le PST communal et le PST du CPAS, ceux-ci sont soumis au comité de concertation préalablement à leur adoption.

La commune et le CPAS peuvent-ils développer un PST commun au sein duquel ils disposent chacun d'objectifs, de projets et d'actions qui leur sont propres et d'objectifs, projets et actions qu'ils partagent ? Oui. Cela est même recommandable. Chacune des deux entités veillera toutefois à isoler de ce PST commun les objectifs, projets et actions qui lui sont propres et ceux qu'il partage avec l'autre entité afin qu'au cours des délibérations relatives à son PST (adoption et/ou prise d'acte), l'autorité politique dispose d'une parfaite lisibilité quant aux objectifs qu'elle s'engage à atteindre et aux projets et actions qu'elle s'engage à mener.

Fig. 1 - Extrait du guide méthodologique RW - Page 11.

De plus, le Code de la démocratie locale et de la décentralisation dispose en son article L1512-1/1 que :

« Une synergie entre la commune et le centre public d'action sociale est une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, d'une action, d'un projet ou d'une mission en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficacité du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun et sans préjudice des articles 41, alinéa 1er, et 162, alinéa 2, 2° de la Constitution.

Dans le cadre des synergies visées à l'alinéa 1er, la commune conclut des conventions avec le centre public d'action sociale ressortissant de son territoire afin de déléguer en tout ou partie ou de réaliser en commun des prestations de support indispensables à l'exécution de ses missions. La commune et le centre public d'action sociale peuvent rassembler ou unifier leurs services de support. Le rassemblement ou l'unification de services de support est inscrit dans le programme stratégique transversal visé à l'article L1123-27, §2. »

Comme l'indique le CDLD, comme l'indique le guide méthodologie du Programme Stratégique Transversal édité par la Région Wallonne, dans la perspective de garantir plus de cohérence dans la gestion communale, la Commune de Lobbes a fait le choix de rédiger un PST commun, Commune et CPAS, nommé PST concerté.

Dans le respect des recommandations et du décret, à côté des objectifs et projets communs, Commune et CPAS ont cependant établi des objectifs et projets spécifiques à partir des analyses AFOM réalisées soit en interne pour la partie administrative, soit en externe pour la partie de politique générale.

Le chapitre 1 est dédié à l'explication de ce qu'est un Programme Stratégique Transversal. La démarche globale de rédaction du PST est également présentée et expliquée.

Le chapitre 2 présente une synthèse des analyses de l'administration et du territoire qui ont été réalisées pour préparer ce PST.

Ces deux premiers chapitres sont communs à la Commune et au CPAS. Lorsque cela est apparu nécessaire, les informations relatives à la Commune et celles relatives au CPAS ont été distinguées.

Le chapitre 3 présente les volets interne et externe du PST de la Commune.

Les graphes présentés dans ce troisième chapitre n'ont pour objet que de présenter une vision synthétique des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels et actions y afférant. Ils revêtent donc un statut non contractuel par rapport aux éléments présentés dans les pages qui les précèdent.

Le chapitre 4 présente les volets interne et externe du PST du CPAS ainsi que les graphes.

Le chapitre 5 présente les volets interne et externe du PST concerté Commune CPAS

Dans les pages qui suivent, le nom « territoire » est utilisé pour définir l'espace géographique, administratif et politique de la Commune de Lobbes.

Pour des raisons de lisibilité, les termes suivants sont utilisés à titre épïcène : agent, citoyen, enseignant, habitant, secrétaire, Échevin, Conseiller.

Chapitre 1 – Le Programme Stratégique Transversal

1. Le Programme stratégique transversal (PST)

1.1 Introduction

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation dispose en son article L1123-27 que :

§ 1er. Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

La déclaration de politique communale est valable pour toute la durée de la mandature sauf en cas d'adoption d'un nouveau pacte de majorité et de renouvellement complet du conseil communal.

Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune.

§2 Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente, dans les neuf mois qui suivent la désignation des échevins ou suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal conformément à l'article L1123-14, par. 1er. Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement.

Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition. Lorsque la commune décide de développer des synergies, telles que définies à l'article L1512-1/1, elle les intègre dans le programme stratégique transversal.

Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration.

Le programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci. Cette évaluation comprend un bilan des synergies entre la commune et le C.P.A.S. telles que visées à l'alinéa 2.

Le comité de direction constitue un rapport d'exécution dont le collège communal se saisit pour réaliser la dernière évaluation de la législature. Ce rapport d'exécution et cette évaluation sont transmis au conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des conseils communaux, ainsi qu'au collège communal issu des élections suivantes.

Le programme stratégique transversal peut être actualisé en cours de législature.

Le programme stratégique transversal est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune.

(abrogé)

§3 La délibération du conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est communiquée au Gouvernement.

En ce qui concerne les CPAS, le programme stratégique transversal (PST) a été intégré dans la loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS (M.B., 28.8.2018) par l'adoption du décret du 19 juillet 2018.

En ce qui concerne les délais de production du PST, le site des Pouvoirs Locaux¹, mis à jour le 5 août 2025, précise :

« **Communes** : Le conseil prend acte du programme stratégique transversal que le collège lui présente, dans les neuf mois qui suivent la désignation des échevins ou à la suite de l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège.

CPAS : Le conseil de l'action sociale adopte un programme stratégique transversal dans les neuf mois qui suit son installation ou après le renouvellement du conseil à la suite de l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal. »

Les PST de la Commune et du CPAS sont soumis au comité de concertation avant leur présentation devant le conseil de l'action sociale pour le PST du CPAS / devant le conseil communal pour le PST communal.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel, au service de la modernisation de la gestion publique locale, qui reprend la stratégie développée par le Collège communal et le bureau permanent pour atteindre les objectifs stratégiques qu'ils se sont respectivement et parfois communément fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

La définition et la rédaction du PST reposent sur une collaboration entre le Collège communal, le bureau permanent et l'administration². Dans la mesure du possible, des consultations d'associations, de citoyens, de professionnels présents sur le territoire, ... peuvent aussi soutenir le processus d'élaboration du PST.

Le PST de la Commune et du Centre Public de l'Action Sociale contient deux volets :

- le volet « administration générale », également nommé « volet interne », qui vise *l'organisation interne* de la commune, du CPAS et des services ;
- le *volet externe du PST* qui vise le développement des politiques communales.

Le schéma global d'organisation du PST peut se résumer comme suit :

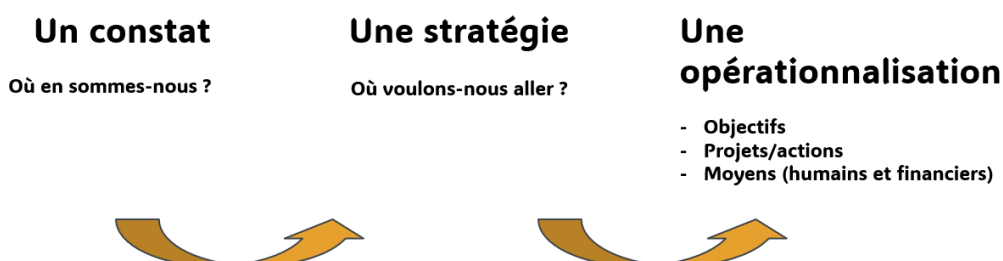


Fig. 2 - Schéma global du PST.

¹ <https://interieur.wallonie.be/home/politiques-locales/plan-strategique-transversal.html>

² https://content.digitalwallonia.be/post/20190121022337/Guide_methodologique_PST.pdf

- *Un constat* : partant de l'idée que l'autorité locale connaît bien la réalité locale, le PST ne doit pas comporter obligatoirement un diagnostic complet, dont la réalisation peut prendre des années. Ainsi, l'autorité locale peut établir un simple constat pour démarrer son PST sur base des informations, chiffres et documents disponibles. Le constat répond à la question : « Où en sommes-nous ? ».
- *Une stratégie* communale à moyen terme voire à long terme. La commune et le CPAS vont sélectionner leurs axes d'intervention, leurs grands objectifs stratégiques. La stratégie répond aux questions : « Vers quoi voulons-nous évoluer ? », « Que voulons-nous changer et que voulons-nous garder ? ».
- *Une opérationnalisation* de la stratégie : la stratégie est orientée résultat et se décline en objectifs opérationnels.

Les objectifs opérationnels décrits dans ce PST sont inscrits dans la perspective de réaliser les objectifs stratégiques définis à partir de la vision pour notre Commune et notre CPAS à l'horizon 2030.

- *Un programme d'actions*, hiérarchisées et budgétisées.

Les projets et actions définies dans notre PST ont pour objectifs de servir les objectifs stratégiques et opérationnels définis.

Le PST comporte également *un volet financier de réalisation des projets, des actions, ainsi que la définition des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation et à la finalisation des projets et actions.*

Pour la partie externe de notre PST, nous nous sommes appuyés sur les évaluations territoriales réalisées par la Région wallonne (IWEPS³), la Province de Hainaut (Hainaut Stat⁴), ainsi que sur le dispositif HOMEOS⁵ de l'Institut Éco-Conseil.

En fonction des évaluations de notre territoire, des constats déjà effectués préalablement, des analyses plus globales émanant de la Région wallonne et de l'Union des Villes et Communes Wallonnes⁶, des consultations que nous avons pu mener, ... le Collège communal et le bureau permanent ont établi, pour le volet externe du PST, une vision à l'horizon 2030 pour notre Commune et notre CPAS : « Vivre ensemble sur une territoire résilient ». C'est à partir de cette vision que les objectifs stratégiques ont été définis.

En ce qui concerne le volet interne, en collaboration avec l'Administration, à partir de l'analyse du fonctionnement de celle-ci et des besoins exprimés, la vision à l'horizon 2030 est : « Développer une administration moderne, efficace et agile ». C'est à partir de cette vision que les objectifs stratégiques ont été définis.

À ce processus global, vient s'ajouter un processus d'évaluation qui vise à rencontrer deux objectifs. Le premier est de permettre d'obtenir une situation de l'état d'avancement et de réalisation des projets et des actions tout au long de la mandature. Le second est de permettre, d'une part, la réalisation d'un bilan global à mi-mandat qui permettra de réguler le PST si nécessaire et, d'autre part, la réalisation du bilan final de l'action communale au terme de la mandature.

³ Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, <https://www.iweps.be/>

⁴ Observatoire socio-économique et sanitaire du Hainaut, <https://hainautstat.be/#c=home>

⁵ <https://territoiresresilients.org/outils/>

⁶ UVCW.

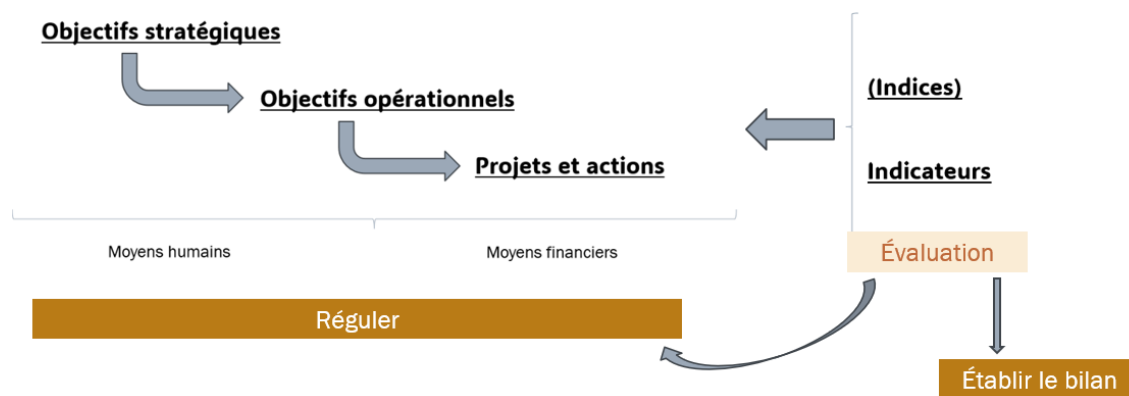


Fig. 3 - Le schéma complet du PST.

Comme le précise l’UVCW, il faut être conscient de l’importance de la souplesse du PST afin que celui-ci ne devienne jamais un carcan ou un impératif stérile pour l’autorité locale. À noter aussi que le PST ne doit pas tout régler dans les moindres détails ; il doit rester global, de manière que les actions puissent s’ajuster à la stratégie.

Il faut également préciser que le PST doit exposer des projets ou des actions, mais ne doit pas nécessairement décliner ces projets ou actions en tâches et en phases d’exécution. En cas de complétude, le risque est que le PST devienne complètement illisible. Ainsi, l’exposé complet des projets et actions est à inscrire dans des fiches « projets » ou « actions » qui constitueront le tableau de bord des services communaux.

Chaque année, la commune peut adapter son PST après en avoir tiré un bilan à partir notamment de l’analyse des indices mis en évidence lors de la rédaction du PST. La présentation du budget et du compte sont sans doute des moments privilégiés pour établir ces bilans. Toute crise peut aussi être un moment opportun pour mesurer le travail accompli pour atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels.

En milieu de législature, le PST fera l’objet d’une régulation plus élaborée. C’est, en effet, un bon moment pour refaire le point et vérifier si des éléments exogènes n’obligent pas à adapter certains objectifs que l’on s’était fixés en début de législature. Pour réaliser cette évaluation, les services de l’administration et la population peuvent être consultés. Le décret du 19 juillet 2018 prévoit en effet que « Le programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le collège communal ou du bureau permanent au minimum à mi-législature ».

1.2 La démarche PST

Dans son guide méthodologique⁷, la Région wallonne, en collaboration avec l’UVCW, présente une méthodologie PST qui repose sur 10 étapes regroupées en 4 catégories (figure 4) :

- les étapes préalables à la définition du PST (4),
- l’étape de définition du PST (1),
- l’étape de finalisation du PST (1)
- les étapes du « cycle de vie » PST (4).

Toutefois, ces étapes sont données à titre indicatif et leur ordre de présentation dans le présent document ne fige en rien le processus de définition du PST.

⁷ https://interieur.wallonie.be/sites/default/files/2019-01/RJ_PST_Annexe-1_0.pdf

1.2.1 Les 4 étapes préalables à la définition du PST

Ces étapes préalables permettent de préparer le travail de définition du PST. Ainsi, avant de définir son PST à proprement parler, la commune ou le CPAS :

- identifiera les enjeux stratégiques auxquels chaque instance est confrontée (par exemple, par le biais d'une récolte de données relatives à la commune, du CPAS ; et/ou par l'organisation d'un débat) ;
- identifiera les ressources disponibles pour le PST, entre autres sur les plans budgétaires et humains ;
- identifiera les valeurs de l'administration qui guideront notamment l'action de cette dernière dans le cadre de la mise en oeuvre du PST ;
- et identifiera la vision exprimée par le politique.

1.2.2 L'étape de définition du PST

Les quatre premières étapes peuvent être considérées comme des clefs pour définir le PST, et plus précisément pour définir les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels, les projets et les actions ainsi que les indicateurs qui vont constituer le PST.

Comme nous l'avons expliqué *supra*, ces éléments sont à définir tant pour le volet interne que pour le volet externe du PST.

1.2.3 L'étape de finalisation du PST

À ce stade, pour chaque projet et chaque action, il est opportun de définir :

- leurs cadre et périmètre ;
- leur planification dans le temps ;
- les ressources disponibles pour chacun des projets et chacune des actions.

1.2.4 La mise en œuvre et la régulation

Lorsque le PST est rédigé, il est mis en œuvre sur le territoire communal. Les projets et actions qu'il contient sont réalisés par les différents acteurs identifiés comme ressources humaines disponibles. Au cours de sa mise en oeuvre, le PST est piloté par les responsables de projet et d'actions, par le CODIR, par le Collège communal et par le bureau permanent.

Ce pilotage permet de réaliser une évaluation continue du PST et d'organiser les régulations nécessaires annuellement ou lors de l'évaluation à mi-mandat.

1.3 Le Comité de pilotage du PST

Les instances dirigeantes d'une commune et d'un CPAS peuvent décider de désigner un « Référent PST » ou un « Comité de pilotage PST » pour orchestrer et coordonner la démarche PST au sein de la commune ou du CPAS. Le rôle de cet acteur sera de veiller à ce que la démarche PST, les rouages du PST, fonctionnent sans encombre. Le Référent PST ou le Comité de pilotage PST a aussi pour rôle de coordonner la réalisation du travail d'évaluation du PST, tant aux

différentes étapes de sa mise en œuvre qu’au terme de celle-ci. Il peut également être chargé d’organiser et d’animer les tables rondes pour ces évaluations et de rédiger le rapport d’évaluation.

Pour le Comité de pilotage, nous renvoyons le lecteur à la section 2.1 de ce présent chapitre (pages 14-15).

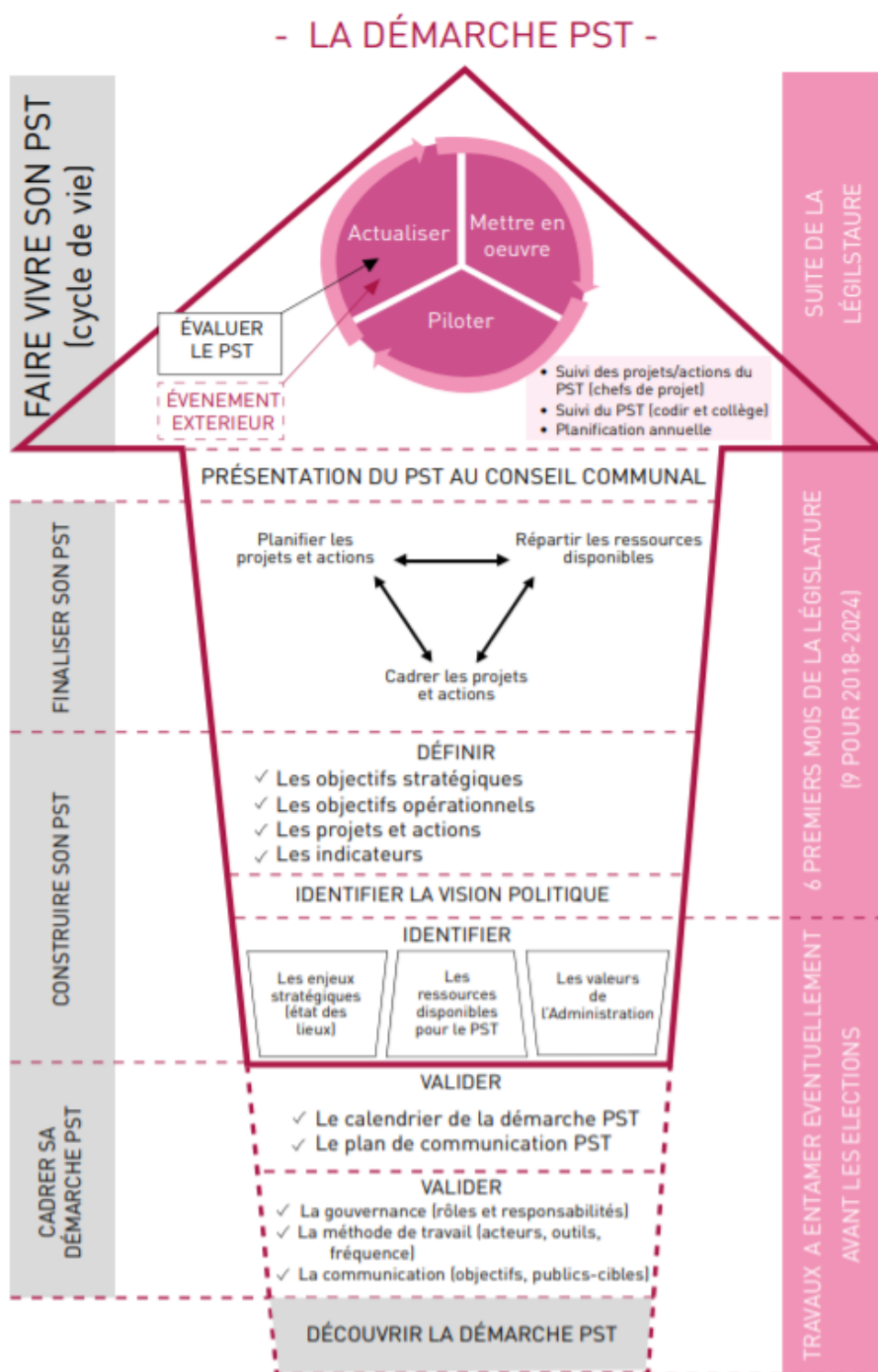


Fig. 4 - La démarche PST - Extrait du guide méthodologique RW - Page 20.

2. La démarche PST de la Commune et du CPAS de Lobbes

2.1 La matrice pour le pilotage du PST

La Commune et le CPAS de Lobbes, au vu de leur taille, disposent d'une ligne hiérarchique limitée aux grades légaux. Il a donc été décidé que la définition et la rédaction du PST serait gérée tout à la fois par les Directions générales, en pleine concertation avec la Direction financière et le service de comptabilité communale, par divers agents, par les membres du Collège communal et du bureau permanent.

Pour établir le mode de fonctionnement, et de la sorte également, pour établir le Comité de pilotage du PST, la Commune de Lobbes et le CPAS se sont appuyés sur la matrice RACI⁸. Celle-ci est un outil de gestion de projet qui attribue des rôles et des responsabilités à chaque membre de l'équipe concernée par la réalisation du projet. Ceci permet de rendre la conduite de projet plus efficace en clarifiant le domaine d'action de chacun des membres de l'équipe. Cette matrice détermine quatre rôles définis ci-dessous.

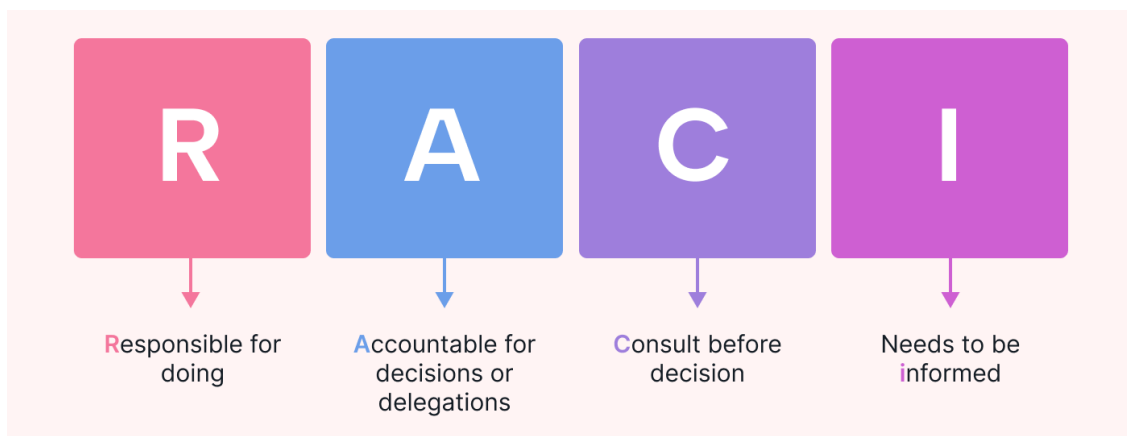


Fig. 5 - Matrice RACI.

R - Responsable (Réalisateur ou Acteur en français) : il s'agit de la personne en charge de l'exécution de la tâche. C'est celui qui effectue le travail. Chaque tâche nécessite une personne responsable, mais plusieurs personnes peuvent partager cette tâche.

A - Accountable (Approbateur) : il supervise et rend compte du travail effectué. Il doit approuver l'effort produit par le réalisateur. Il veille à ce que la tâche soit exécutée conformément au plan du projet, il valide le livrable. Il répond des résultats, mais aussi de l'état d'avancement des travaux.

C - Consulted (Consulté) : il délivre des conseils dans son domaine d'expertise pour accomplir une tâche, évaluer une situation, une production ou un livrable. C'est une partie prenante clé. Il n'a pas le pouvoir de prendre des décisions, mais il doit être consulté avant tout choix.

I - Informed - (Informé) : il est informé de l'état d'avancement du projet ou de la tâche, des changements et des résultats. Il s'agit généralement des parties prenantes qui ne contribuent pas directement aux projets, mais qui ont besoin d'en connaître la progression des grandes phases et le cas échéant des difficultés critiques rencontrées.

⁸ RACI est l'acronyme anglais pour Responsible, Accountable, Consulted, Informed.

Tab. 1 - Matrice RACI pour le PST de la commune de Lobbes.

	Administration	Politique	Citoyens
Responsable de la mise en œuvre (R)	Maïté Conté (DPO) Céline Dagonneau (Environnement)	Steven Royez (Bourgmestre) Philippe Skilbecq (Echevin)	
Responsable de la décision (A)	Direction générale Direction financière	Collège Direction générale Direction financière	
Consulté (C)	Agents/Pôles		Conseils, Commissions, Associations
Informé (I)		Conseil communal	Citoyens

Tab. 2 - Matrice RACI pour le PST du CPAS de Lobbes.

	Administration	Politique	Citoyens
Responsable de la mise en œuvre (R)	Direction générale	Valérie Leporcq (Présidente du CPAS)	
Responsable de la décision (A)	Direction générale Direction financière	Bureau Permanent Direction générale Direction financière	
Consulté (C)	Agents		Citoyens
Informé (I)		Conseil de l'action sociale	Citoyens

2.2 Le calendrier d'élaboration du PST

Afin de permettre au Conseil communal et au Conseil de l'action sociale d'accéder au PST dans les 9 mois qui suivent leur installation, l'objectif de rédaction du PST a été fixé. Pour atteindre cet objectif, et permettre la mise en place d'un processus participatif lorsque le contexte et la thématique le permettent ou le nécessitent, un rétroplanning a été préparé. Celui-ci tient également compte du nécessaire processus d'acculturation qui est décrit ci-après. Ce planning a été partiellement revu, d'une part, pour y intégrer les formations à l'application *VISION* de la plate-forme *IMIO*, à partir de laquelle les différents éléments du PST ont été encodés et, d'autre part, pour permettre à la nouvelle direction générale de la Commune de prendre part aux dernières décisions concernant la rédaction du PST. Le délai de 9 mois étant un délai d'ordre et non de rigueur, l'élaboration du PST nous a amenés à le présenter au Conseil communal du 21 octobre 2025 et au Conseil de l'action sociale du 29 octobre 2025.

La figure ci-dessous présente ce planning avec l'implication des membres de l'équipe en fonction de son positionnement dans la matrice RACI.

Pour la commune :

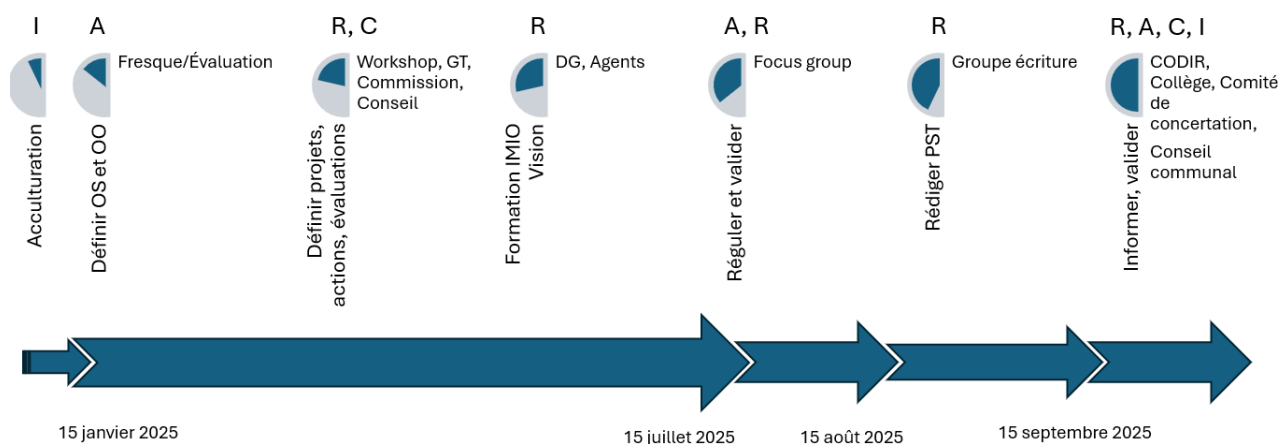


Fig. 6 - Le calendrier d'élaboration du PST – Administration communale.

Pour le Centre Public d'Action Sociale :

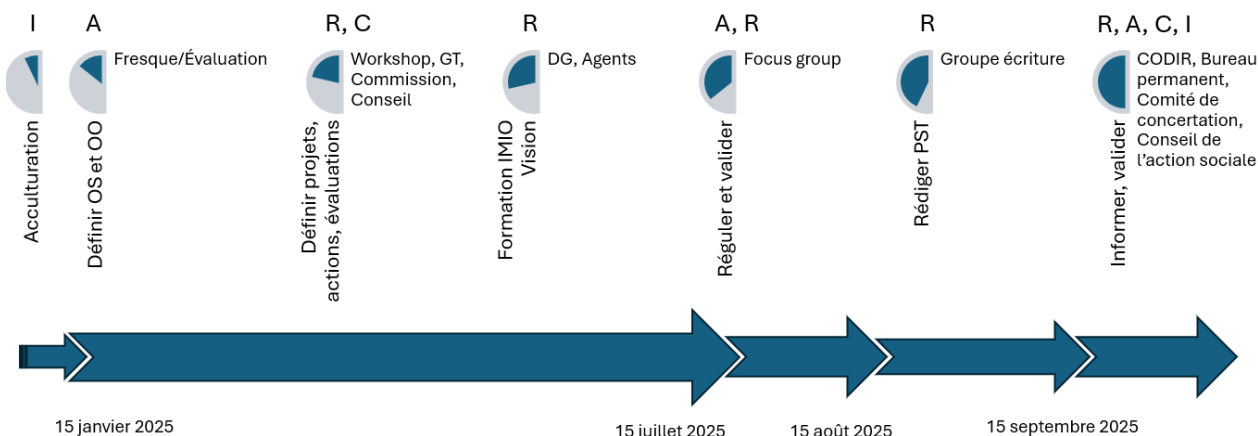


Fig. 7 - Le calendrier d'élaboration du PST – CPAS.

Bien que la participation citoyenne ne soit pas obligatoirement à mobiliser pour la détermination du PST, l'actuelle majorité a souhaité mettre en œuvre un processus participatif lorsque cela était pertinent et réalisable dans le temps imparti à la rédaction du PST. Ainsi, lors de la période dédiée à l'élaboration des objectifs opérationnels, des projets et actions, différentes méthodologies ont été utilisées pour favoriser les processus participatifs et collaboratifs, dont :

- Groupe de travail activant une méthodologie « world café »,
- Workshop,
- ...

Pour une part, ce travail d'élaboration du PST s'est également appuyé sur les travaux au sein de la Commission Consultative Communale des Aînés et au sein du bureau du Syndicat d'Initiative *asbl*.

3. La nécessaire acculturation à la démarche PST

L'évaluation de la structure de l'Administration en janvier et février 2025 a permis de mettre en évidence que, à la suite de l'important turnover au niveau du personnel au cours des deux dernières années, une portion importante de celui-ci n'avait jamais été associée à la définition et à la rédaction d'un PST. Pour familiariser le personnel au PST et à la démarche PST, une activité d'acculturation a été menée en début de mandature. Cette séance de travail a été réalisée avec le personnel de l'administration communale et avec le personnel du CPAS. Ces deux séances ont été réalisées en deux parties :

- La première partie a consisté en une présentation des principales caractéristiques d'un PST et de la démarche PST ;
- La deuxième partie a permis à chaque participant de se réappropriier les informations à partir d'un exercice en groupe de type fresque.



Fig. 8 - Exercice PST sous la forme d'une fresque.

4. Les évaluations dans le cadre du PST interne

Le volet « interne » du PST, parfois appelé volet « Administration Générale » porte sur l'organisation interne et le bon fonctionnement des services communaux. Sa rédaction s'appuie sur une bonne connaissance du fonctionnement de l'administration : il faut savoir ce que l'on est et à quels enjeux on est confronté pour pouvoir déterminer des projets qui ont du sens. Pour mieux connaître la commune et identifier les enjeux stratégiques auxquels elle est confrontée, nous avons procédé en plusieurs étapes.

Premièrement, nous avons abordé l'administration d'une manière générale, dans sa globalité en impliquant tous les agents de l'administration communale et du CPAS. L'état des lieux de l'administration en générale a été réalisé sous forme d'un **atelier sur la thématique de la transversalité**.

Nous avons cadré le sujet en présentant la définition et les grands principes de la transversalité comme suit :

« Un mode d'organisation et de coordination qui privilégie la coopération entre différentes fonctions, métiers et niveaux hiérarchiques, afin de répondre de manière collective et intégrée à des enjeux complexes, en dépassant les logiques de silos. », Derumez⁹.

Elle s'oppose à une vision strictement verticale et hiérarchique de l'entreprise, en mettant en avant des **relations horizontales**, des **processus partagés** et une logique de **projet**.

Nous avons ainsi choisi les grands principes caractérisant le travail en transversalité :

1. **Collaboration et partage des connaissances** : favoriser et encourager la coopération, l'échange d'informations et la transmission des savoirs entre les différentes parties prenantes d'un projet ou d'une organisation.

ð Exemples : via une plateforme numérique, serveur partagé, etc.

2. **Gestion transversale des compétences** : mobiliser les compétences et les talents de chacun, en les mettant au service de l'ensemble du projet ou de l'organisation.

ð Exemple : groupe de travail multidisciplinaire à compétences complémentaires.

3. **Coordination** : mettre en place des mécanismes de coordination pour assurer une compréhension et une transparence commune des objectifs, des actions à entreprendre et des délais à respecter.

ð Exemples : via des groupes de travail, comités de pilotage, etc.

4. **Vision globale** : adopter une perspective d'ensemble plutôt que se limiter à des silos ou des départements isolés.

ð Exemple : associer les citoyens et les acteurs du territoire dans les projets de lutte contre les inondations pour dépasser la seule vision des techniciens.

5. **Participation active** : impliquer activement les différentes parties prenantes dans les prises de décision et la réalisation des actions.

⁹ Derumez, I. (2008). *La transversalité dans les organisations : enjeux et pratiques*. Revue Française de Gestion, n°183.

6. **Flexibilité** : s'adapter aux changements de pratiques/habitudes et aux demandes/besoins spécifiques. Le travail en transversalité demande aussi une ouverture d'esprit de la part des décideurs/de la hiérarchie (administration et élus), une culture d'entreprise assumée.

L'analyse de notre administration à l'aune de ces grands principes a permis de mettre en évidence qu'une organisation « en râteau », avec une hiérarchie linéaire, ne permettait pas de travailler de manière transversale et optimale.

Il est donc proposé de modifier l'organisation de l'administration en mettant en place progressivement un organigramme qui n'est plus en râteau.

Par la suite, des séances de travail ont été organisées pour déterminer les analyses AFOM au niveau individuel et au niveau global, par pôle comme présenté à la figure 9. Ces analyses ont permis de dégager des lignes de force de notre administration, ainsi que des nécessités de modifications de pratiques et des besoins tant en formation qu'en matériel.

Un axe relatif à l'informatisation plus importante des services et pôles a également été dégagé de ces analyses.

L'ensemble de ce travail a permis de déterminer une vision et d'élaborer les objectifs stratégiques et opérationnels, ainsi que les premières actions à mener au sein de l'administration communale et du CPAS.

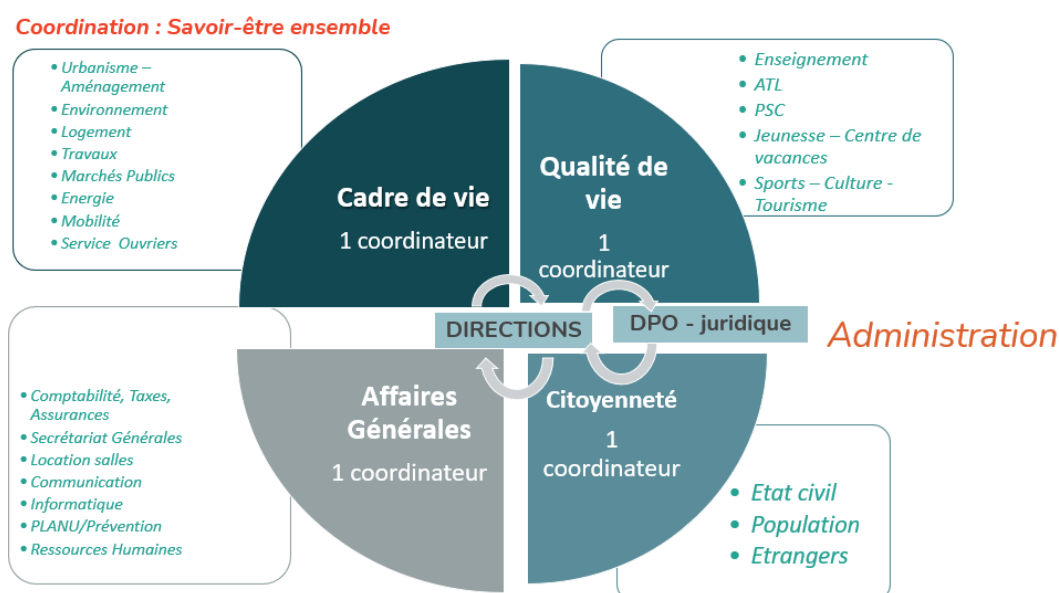


Fig. 9 - Organigramme en pôles.

5. La déclaration de politique communale, la déclaration de politique sociale du CPAS, vision et objectifs stratégiques Commune et CPAS

5.1 La vision pour le volet interne

En ce qui concerne la partie interne, dédiée à l'administration générale de la Commune, du CPAS, la vision à l'horizon 2030 qui se dégage des premières évaluations de l'administration est « Développer une administration moderne, efficace et agile ».

L'atelier « transversalité » a permis de réaliser un constat : les infrastructures mises à disposition du personnel sont vieillissantes, un turnover important durant ces dernières années et un manque de communication entre les services. Le cadre de travail de la commune, son environnement est exceptionnel mais elle n'est pas un pôle attractif pour l'emploi.

La vision 2024-2030 pour l'administration communale va se traduire par les deux objectifs stratégiques suivant :

OS1 : Etre une administration attractive et performante.

OS2 : Développer une communication claire, accessible afin de renforcer la transparence tout en garantissant un service de qualité.

En ce qui concerne le CPAS, cette vision permet de mettre en évidence, à ce stade, deux objectifs stratégiques :

OS1 : Etre une administration moderne, bien gérée, un CPAS entreprenant.

OS2 : Etre un employeur soucieux du bien-être au travail.



Fig. 10 - Vision PST Interne Commune.

5.2 La vision pour le volet externe

Afin de garantir une continuité et une cohérence dans l'action politique et dans la gouvernance communale, le PST prend appui sur la Déclaration de Politique Communale (DPC) et la Déclaration de Politique Sociale (DPS) pour le CPAS. Pour notre Commune, celles-ci ont été présentées au Conseil communal le mardi 28 janvier 2025¹⁰ et au Conseil de l'action sociale le mercredi 05 mars 2025¹¹.

Dans le respect de la DPC et de la DPS qui sont en adéquation avec les évaluations du territoire, la vision est « Vivre ensemble sur un territoire résilient ».



Fig. 11- Vision PST Externe Commune.

¹⁰ DPC. Voir Annexe 1.

¹¹ DPS. Voir annexe 2.

Au-delà de cette vision déclarée, il s'agit de mettre en place une forme de « *gouvernance territoriale dans la perspective d'un développement économique qui a pour objectifs finaux et non-intermédiaire le bien-être individuel et collectif, et la soutenabilité* ¹² ».

Cette vision à l'horizon 2030 permet de déterminer à ce stade deux objectifs stratégiques pour la partie externe du PST communal, à savoir :

OS1 : Construire, mettre en œuvre et ajuster des processus, des actions et des projets qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous, au regard des 11 besoins fondamentaux, dans la perspective d'améliorer et pérenniser le vivre-ensemble sur l'ensemble du territoire de la commune de Lobbes (plancher social).

OS2 : Construire, mettre en œuvre et ajuster des processus, des actions et des projets qui permettent à notre territoire d'anticiper, de s'adapter et de se transformer face aux changements lents ou soudains qui peuvent l'affecter dans toutes ses composantes (populations, infrastructures, flux...) et ce, de façon à améliorer sa capacité à répondre aux besoins de ses acteurs et habitants humains (plancher social) et non humains tout en restant dans les limites de ce que la planète peut offrir (plafond environnemental).

Cette vision à l'horizon 2030 permet de déterminer à ce stade cinq objectifs stratégiques pour la partie externe du PST du CPAS, à savoir :

OS1 : Être un CPAS à l'écoute des besoins et attentif à l'accueil des bénéficiaires.

OS2 : Être un CPAS attentif aux aînés et aux personnes à mobilité réduite.

OS3 : Être un CPAS qui accentue son action en matière d'insertion sociale et socio-professionnelle.

OS4 : Être un CPAS qui offre des services efficaces et de qualité à la population.

OS5 : Être un CPAS qui promeut un système alimentaire durable en sensibilisant l'ensemble des acteurs.

¹² Eloi Laurent. [2015]. Au-delà de la croissance, le bien-être et la soutenabilité, in, *La croissance : réalités et perspectives, Actes du XXI^e congrès des économistes belges de langue française*, Touzri et al, Ed., Éditions de l'Université Ouverte.

Chapitre 2 – L’analyse de l’administration et du territoire

1. Situation générale¹³

La Commune de Lobbes se situe en Province de Hainaut et est entourée par les communes de Thuin, Fontaine-l’Évêque, Anderlues, Binche et Merbes-le-Château.

Lobbes se compose des villages de Bienne-lez-Happart, Lobbes, Mont-Sainte-Geneviève et Sars-la-Buissière.

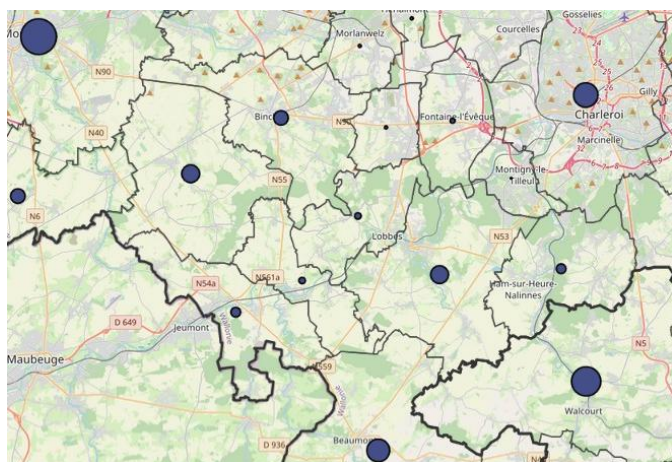


Fig. 12 - Lobbes et les communes avoisinantes - WlaStat.

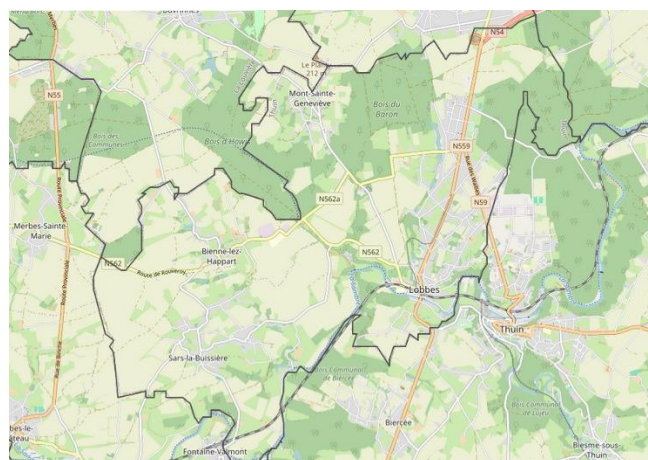


Fig. 13- Le territoire de Lobbes – WalStat.

Au 1er janvier 2025, sa population comptait 5958 habitants. Avec une superficie totale de 32,2 km², sa densité de population est de 184,9 habitants/km², bien en deçà de la densité de population pour la Wallonie (219,2) et pour la province de Hainaut (358,1).

La population se répartit comme suit, 3048 femmes (51,16%) pour 2910 hommes (48,84%), avec un âge moyen situé à 43,9 ans.

L’analyse de la structure de la population montre un vieillissement de celle-ci. Avec un taux brut de natalité de 7,8 pour les 5 dernières années, par rapport à 9,8 pour la moyenne provinciale, nous constatons que les naissances ne compensent pas le vieillissement de la population.

Selon l’IWEPS, en 2022, le revenu annuel moyen par déclaration était de 37.602 €, alors qu’il était de 32.560 € pour la province de Hainaut, de 37.040 € pour Thuin à titre de comparaison. Toujours selon l’IWEPS, en 2023, le taux d’emploi administratif était de 65,8% pour les 15-64 ans (figure 16), pour 64,6 pour Thuin et 59,6% pour Binche.

Au 1^{er} janvier 2024, l’indice de vieillissement de la commune de Lobbes est de 1,02. Cela signifie que pour 100 jeunes de moins de 20 ans, on compte 102 personnes âgées de 65 ans et plus.

¹³ À partir des données disponibles sur <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>, portail d’informations statistiques locales sur la Wallonie. IWEPS. SPW.

Cet indice est plus élevé que celui du Hainaut (0,87) et plus élevé que celui de Wallonie (0,88). En 10 ans, l'indice de vieillissement de la commune est passé de 0,69 à 1,02.

Selon la typologie de Belfius, Lobbes est une commune résidentielle à moyens ou faibles revenus et peu polarisante. En l'état, la situation pourrait sembler satisfaisante. Cependant, au vu du vieillissement de la population et de l'évolution annuelle de l'emploi, un point d'attention particulier devrait être attribué à l'évolution de la population sur le territoire de Lobbes.

Avec le vieillissement, le besoin d'aide peut se faire davantage ressentir. Le CPAS se doit d'être attentif aux services qui permettent de maintenir les citoyens à domicile.

Tab. 2 - Indice de vieillissement de la population - SPF Économie 2024

	Lobbes	Hainaut	Wallonie	Belgique
Indice de vieillissement	1,02	0,87	0,88	0,91

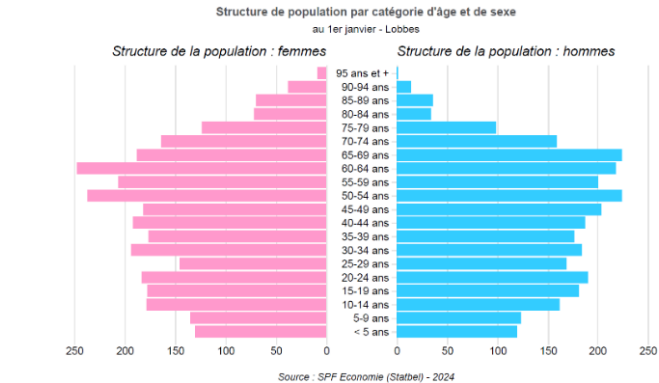


Fig. 14 - Pyramide des âges Lobbes - SPW Économie.

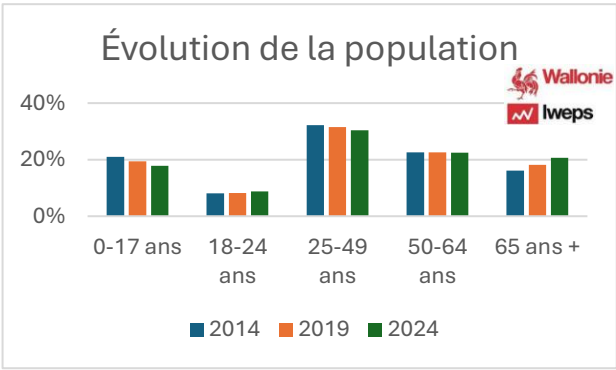


Fig. 15 - Évolution de la population Lobbes - IWEPS.

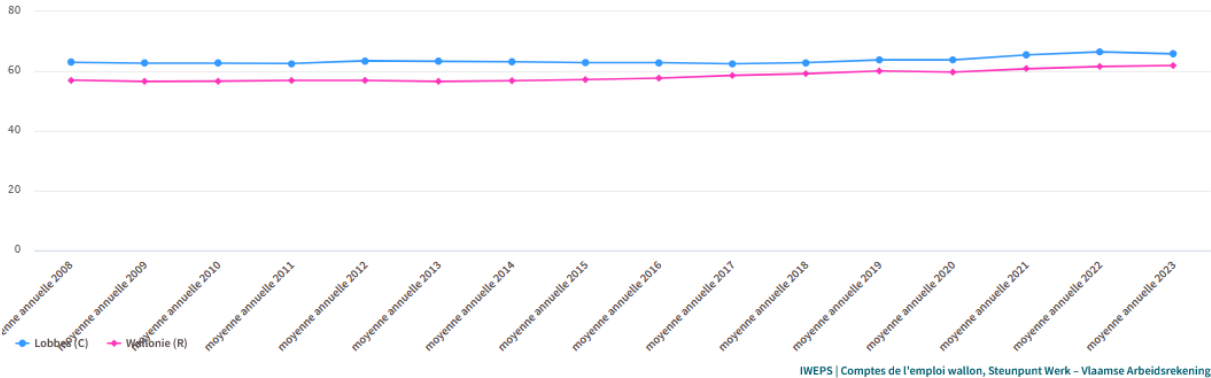


Fig. 16 - Taux d'emploi - IWEPS.

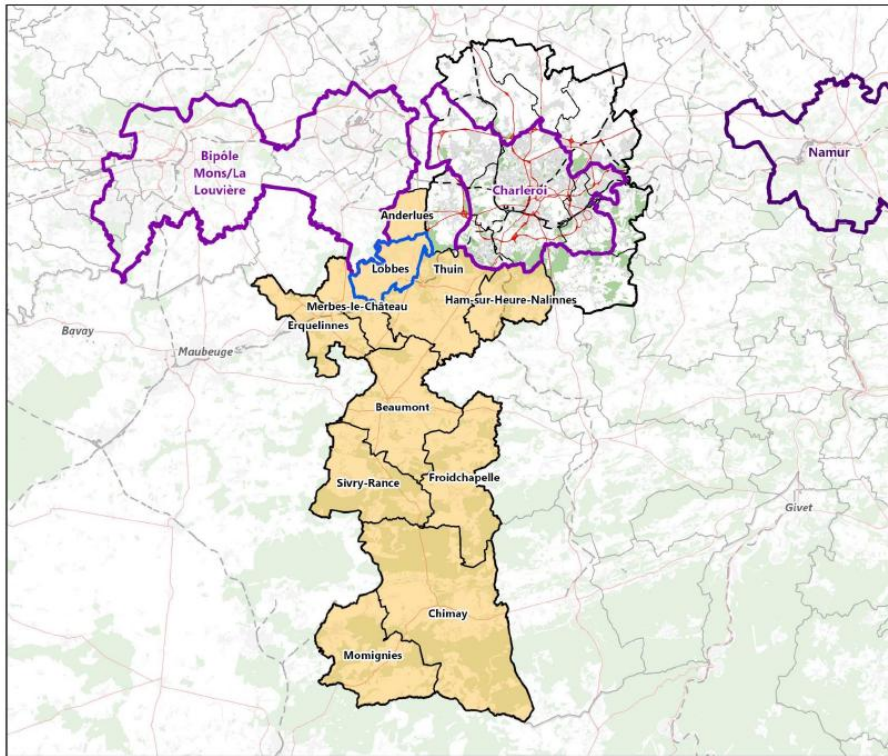


Fig. 17 - Lobbès et la supracommunalité – IGRETEC.

En ce qui concerne la situation de Lobbès dans un territoire supracommunal, notre commune est située à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Charleroi et au sud-est de La Louvière. A l'échelle de son bassin de vie, Lobbès fait partie du territoire de Charleroi Métropole.

Lobbès est isolée des grands axes routiers, et n'est concernée que par des routes nationales appartenant aux « troisième réseau » et « quatrième réseau ». Parmi celles-ci, la N59 reliant Feluy à Gozée (troisième réseau), la N559 qui relie Lobbès à Sartiau (quatrième réseau) et la N562 qui connecte Lobbès à Rouveroy, en passant par Merbes-Sainte-Marie (quatrième réseau).

Lobbès dispose d'une gare SNCB à Lobbès, localisée sur la ligne 130a qui relie Charleroi, Erquennes et Maubeuge (FR).

2. L'Administration communale de Lobbès

Un pouvoir local possède diverses compétences qu'il exerce en déconcentration ou en décentralisation. La commune est donc un pouvoir local subordonné, c'est-à-dire qu'elle est chargée de l'exécution de certaines décisions prises par d'autres pouvoirs (fédéral, régional, communautaire). Elle est également une collectivité politique décentralisée, autonome, dotée de son propre pouvoir de décision : elle est libre de prendre des initiatives dans la mesure où la matière n'est pas exclue de sa compétence par la Constitution, une loi, un décret ou une ordonnance.

Ses compétences sont relativement variées :

- la police, et la sécurité du territoire ;
- l'état-civil, la population, les funérailles et sépultures ;
- le développement urbain ;

- le logement ;
- l'environnement ;
- l'urbanisme ;
- le tourisme ;
- la mobilité ;
- l'énergie ;
- l'enseignement ;
- le sport, la petite enfance et la culture ;
- le développement rural ;
- l'entretien général du territoire et du patrimoine communal ;
- la santé ;
- ...

Pour les mener à bien, elle dispose de personnels affectés à des tâches particulières qu'il est possible de scinder en deux grandes parties ; un volet administratif et un volet exécutif.

3. Le Centre Public d'Action Sociale

Le Centre Public de l'Action Sociale (CPAS) est une institution locale chargée de la mise en œuvre de politiques sociales destinées à assurer le bien-être des citoyens. À l'instar des communes, le CPAS exerce ses compétences dans le cadre d'un pouvoir local, mais il possède également un statut particulier en tant qu'organisme autonome.

En termes de déconcentration et de décentralisation, le CPAS fonctionne comme une entité décentralisée, doté de sa propre organisation et de ses moyens, tout en restant sous la tutelle de la commune à laquelle il est rattaché. Il dispose d'un pouvoir de décision propre, lui permettant de prendre des initiatives pour la gestion des actions sociales, dans le respect des lois et règlements qui encadrent ses missions. Son autonomie lui confère la capacité de s'adapter aux besoins locaux, tout en étant soumis à un contrôle administratif et à des directives générales émanant des autorités communales ou régionales.

Les compétences de notre CPAS sont diverses :

- Service social
 - Général (Aides sociales, droit à l'intégration sociale, allocations de chauffage, Mebar, énergie, ...)
 - Médiation de dettes et gestion budgétaire
 - Insertion socio-professionnelle
 - Hébergement des demandeurs d'asile (I.L.A.)
- Service administratif
 - Finance et comptabilité
 - Gestion du personnel

- Administration générale
- Secrétariat des services d'aides aux familles
- Secrétariat du service social
- Service d'aide aux familles
 - Aides ménagères
 - Courses ménagères
 - Taxi social
 - Repas à domicile

4. L'évaluation du territoire

4.1 Evaluation globale

L'outil HOMEOS (figure 18) développé par Espace-Environnement, avec le soutien de la Wallonie, met en évidence les capacités et vulnérabilités de notre territoire en termes de résilience par rapport aux 11 besoins fondamentaux (annexe 3).

Le travail effectué par l'IWEPS permet de situer Lobbes par rapport à la Wallonie. Les résultats exposés à la figure 19 confirment certaines vulnérabilités mises en évidence par le travail d'Espace-Environnement avec son outil HOMEOS, à savoir l'alimentation, la santé, la mobilité et la citoyenneté.

Pour une part, ces résultats ont permis de définir les objectifs stratégiques et guider les choix stratégiques effectués dans la définition des objectifs opérationnels, des projets et des actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

L'alimentation fera l'objet d'une attention particulière au cours de ce mandat. Le projet d'alimentation saine et durable aura pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs du système alimentaire afin de favoriser la mise en place d'une dynamique de territorialisation d'une alimentation saine et durable.

La santé est également une thématique développée dans notre PST avec des actions qui encouragent la collaboration avec les différents services de santé présents sur notre territoire mais également avec des actions qui auront pour objectif d'augmenter le nombre de médecins généralistes sur notre territoire.

Les liens avec le projet de territorialisation d'une alimentation saine et durable sont également importants.

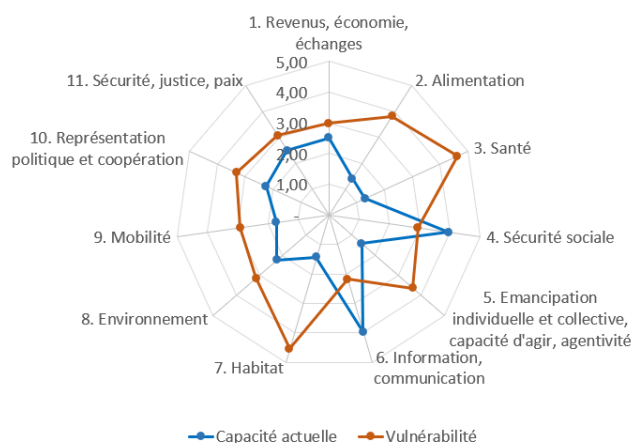


Fig. 18 - Capacités et vulnérabilités - HOMEOS.

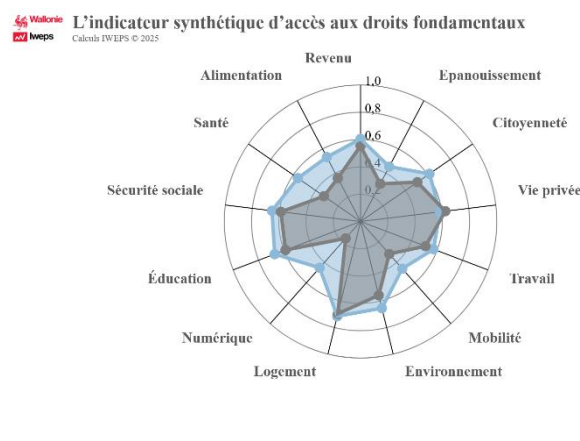


Fig. 19 - Comparaison Lobbes - Wallonie - IWEPS.

La mobilité occupe également une place importante dans les réflexions et les actions à mener au cours de cette mandature. Les pages qui suivent exposent ces actions.

En ce qui concerne la citoyenneté, les méthodologies collaboratives et participatives mises en œuvre pour l'élaboration de ce PST sont le signe de notre volonté d'augmenter l'implication citoyenne dans la gestion de la Commune.

4.2 Les revenus

Revenu médian par déclaration fiscale (euros)

Le revenu médian par déclaration est le revenu situé au milieu de l'ensemble des déclarations de la commune, c'est un indicateur du niveau de richesse de la population habitant la commune.

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Lobbes	24 199	25 163	24 971	24 235	25 059	25 679	26 659	27 435	27 470	29 055
Thuin	23 632	24 148	24 263	23 987	24 630	25 213	25 879	26 663	26 747	28 624
Hainaut (P)	20 575	21 009	21 119	21 192	21 682	22 021	22 667	23 501	23 843	25 205
Wallonie	21 715	22 212	22 302	22 320	22 849	23 225	23 942	24 808	25 193	26 496

Source: SPF économie - Statbel (stat fiscales)

Les habitants de Lobbes disposent en moyenne d'un revenu médian supérieur à celui de l'arrondissement de Thuin, de la province du Hainaut et de la Région Wallonne. Le revenu médian par déclaration s'élevait en 2022 à 29 055€ soit 16% en plus que le revenu médian de 2013.

Revenu moyen par habitant comparé aux communes limitrophes (euros)

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Lobbes	17 425	18 151	18 417	18 220	19 011	19 258	19 622	20 433	21 325	22 285
Anderlues	14 467	14 950	14 722	14 760	15 532	15 551	15 921	16 443	17 195	18 404
Binche	15 092	15 593	15 548	15 727	16 228	16 598	16 928	17 430	18 189	19 514
Fontaine- l'Évêque	14 516	15 245	14 926	15 039	15 591	15 725	15 989	16 542	17 222	18 701
Merbes- le- Château	14 956	15 607	15 730	15 982	16 413	16 991	16 657	17 126	18 240	19 519
Thuin	17 864	18 337	18 441	18 234	19 015	19 402	19 685	20 204	20 648	22 422

Source: SPF économie - Statbel (stat fiscales)

Le revenu moyen par habitant s'élevait en 2022 à 22 285€.

4.3 Part des bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Lobbes	14,54	14,48	14,35	15,19	14,72	14,53	14,61	14,13	14,11	14,88
Anderlues	23,03	22,73	22,76	22,83	23,14	24,02	23,72	23,15	22,48	23,04
Binche	21,45	21,61	21,7	22,45	22,52	22,49	22,65	22,2	22,38	23,69
Fontaine-l'Évêque	26,02	25,74	25,15	25,92	25,57	25,64	25,78	25,4	25,3	26,28
Merbes-le-Château	18,84	19,03	19,78	19,97	20,23	19,96	20,19	19,02	18,64	19,82
Thuin	16,55	16,79	16,86	17,17	17,07	17,08	17,47	17,04	17,66	18,31

Source: AIM

Le bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) bénéficie d'un remboursement plus élevé des soins de santé. Il peut parfois prétendre à d'autres avantages financiers, notamment des réductions dans les transports en commun, des tarifs sociaux pour l'énergie et un accès à l'intervention du fonds social mazout du CPAS.

Le fait d'être bénéficiaire du BIM peut indiquer une situation de précarité. Notre part de bénéficiaires du BIM est de 14,88 % en 2022 et reste relativement stable. Ce pourcentage est inférieur aux communes avoisinantes.

4.4 Part des bénéficiaires d'un Revenu d'Intégration Sociale (RIS) 18-64 ans

L'indicateur rapporte le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou son équivalent (RIS ou ERIS) à la population, en moyenne annuelle.

	Taux moyen mensuel 2013	Taux moyen mensuel 2014	Taux moyen mensuel 2015	Taux moyen mensuel 2016	Taux moyen mensuel 2017	Taux moyen mensuel 2018	Taux moyen mensuel 2019	Taux moyen mensuel 2020	Taux moyen mensuel 2021	Taux moyen mensuel 2022	Taux moyen mensuel 2023
Lobbes	0,61	0,71	1,02	1,31	1,45	1,54	1,43	1,38	1,32	1,44	1,6
Anderlues	1,45	1,61	1,97	2,27	2,33	2,49	2,6	2,93	3	2,92	3,12
Binche	1,94	2,08	2,53	2,53	2,48	2,47	2,78	2,91	3,11	3,07	3,11
Fontaine-l'Évêque	3,16	3,59	4,52	4,58	4,71	4,7	4,59	4,45	4,43	4,07	4,14
Merbes-le-Château	1,05	1,05	1,75	1,83	2,1	2,07	1,83	1,83	1,67	1,55	1,86
Thuin	1,18	1,19	1,36	1,38	1,48	1,71	1,84	1,98	1,94	2,13	2,3

Source: SPF économie - Statbel, SPP-Intégration sociale

Les résultats indiquent une tendance à la hausse pour notre commune depuis 2021. Nous atteignons le taux le plus haut (1,6) de ces dix dernières années. Avec la réforme chômage qui commence en janvier 2026, nous devons nous attendre à une nette augmentation du taux.

4.5 Droit à l'intégration sociale

Le comptage annuel correspond au décompte unique des bénéficiaires au cours d'une année donnée. Un bénéficiaire s'étant vu octroyé plusieurs mois de l'aide au cours d'une même année ne sera compté qu'une seule fois.

Répartition par âge

Âge (5 classes)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Moins de 25 ans	24	32	42	43	39	29	33	26	30	44
25-34 ans	15	16	19	19	22	22	22	20	27	31
35-49 ans	24	24	21	24	19	17	17	20	14	19
50-64 ans	12	14	11	11	8	8	10	11	14	21
65 ans et plus	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Total pour la commune	75	86	93	97	88	76	82	78	86	115

Source: SPF économie -Droit à l'Intégration sociale

Augmentation globale du nombre de bénéficiaires passant de 75 en 2015 à 115 en 2024. Cette croissance indique une augmentation notable de la demande en 2024 dans la commune de Lobbes. La dynamique montre une prédominance des jeunes de moins de 25 ans.

Répartition par genre

Genre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Féminin	42	50	48	51	45	38	36	40	46	54
Masculin	33	36	45	46	43	38	46	38	40	61
Total pour la commune	75	86	93	97	88	76	82	78	86	115

Source: SPF économie -Droit à l'Intégration sociale

En 2015, la majorité des bénéficiaires étaient des femmes (42 contre 33). En 2024, cette tendance s'inverse avec un total de 54 femmes contre 61 hommes, montrant une augmentation significative chez les hommes.

4.6 Part de bénéficiaires GRAPA 65 ans et plus

L'indicateur rapporte le nombre de bénéficiaires de la Garantie de Revenus aux Personnes Agées à la population de 65 ans et plus, au 1^{er} janvier.

	01-01-13	01-01-14	01-01-15	01-01-16	01-01-17	01-01-18	01-01-19	01-01-20	01-01-21	01-01-22	01-01-23
Lobbes	4,18	4,44	5,37	5,3	5,14	4,58	4,8	4,9	4,83	5,11	5,32
Thuin	4,18	4,33	4,37	4,57	4,22	4,01	4,32	4,2	4,18	4,29	4,43
Hainaut (P)	5,1	5,54	5,74	5,73	5,65	5,54	5,59	5,6	5,66	5,81	5,91
Wallonie	5,2	5,63	5,76	5,71	5,59	5,47	5,46	5,45	5,46	5,54	5,59

Sources: SFPD, SPF économie – Statbel

4.7 Emploi et marché du travail

A) Population en âge de travailler

Période : moyenne annuelle 2023

Population en âge de travailler (15-64 ans) : 3 867

Nombre d'actifs : 2 833

Nombre d'actifs occupés : 2 545

Nombre d'actifs inoccupés : 288

Nombre d'inactifs : 1 034

Taux d'activité administratif : 73,3 %

Taux d'emploi administratif : 65,8 %

Taux de chômage administratif : 10,2 %

Sources : Comptes de l'emploi wallon, Steunpunt Werk – Vlaamse Arbeidsrekening

B) Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (Moyenne annuelle)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Lobbès	207	204	208	202	200	196	183	179	167
Anderlues	643	622	576	502	531	516	475	490	505
Binche	1 804	1 672	1 609	1 488	1 532	1 429	1 350	1 314	1 224
Fontaine-l'Évêque	980	887	840	767	783	762	686	685	651
Merbes-le-Château	218	182	164	149	157	143	137	156	130
Thuin	546	529	509	459	465	468	443	418	411
Hainaut (P)	68 322	63 088	58 640	55 133	55 989	54 132	50 444	49 925	48 731
Wallonie	165 648	153 228	141 911	134 110	137 086	132 262	123 665	122 897	120 735

Source: ONEM

La réduction en valeur absolue est de 40 unités sur 8 ans, ce qui est moins prononcé que dans d'autres communes, mais reste significatif. La commune de Lobbès connaît une diminution régulière de ses indicateurs analysés, avec une réduction d'environ 19,3 % entre 2016 et 2024. Bien que cette baisse soit significative, elle apparaît moins prononcée que dans certaines communes voisines comme Binche (32,2%) ou Fontaine-l'Évêque (33,6%). La tendance régionale dans la province de Hainaut (28,7%) et en Wallonie (27,1%) montre également un déclin global, ce qui pourrait refléter des dynamiques socio-économiques plus larges affectant la région. La baisse est régulière et constante, indiquant une tendance de diminution durable dans la commune.

Ceux de moins d'un an (Moyenne annuelle)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Lobbès	74	72	70	70	66	54	57	62	55
Anderlues	221	199	203	184	197	152	146	169	180
Binche	623	587	624	550	549	386	412	441	412
Fontaine-l'Évêque	339	280	283	269	278	208	211	228	240
Merbes-le-Château	82	58	64	59	56	43	48	46	38
Thuin	189	170	180	159	162	140	149	147	149
Hainaut (P)	22 717	20 372	20 260	19 464	19 467	15 509	15 476	16 207	16 607
Wallonie	55 541	50 185	48 854	47 374	48 131	37 993	38 326	40 778	42 058

Source : ONEM

Ceux de 1 an et plus (Moyenne annuelle)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Lobbès	133	132	138	132	133	142	126	117	112
Anderlues	422	423	374	318	334	364	329	321	325
Binche	1 182	1 085	985	938	983	1 043	938	873	812
Fontaine-l'Évêque	641	607	556	498	504	554	475	457	412
Merbes-le-Château	136	124	100	90	101	100	89	110	93
Thuin	358	359	329	300	303	328	293	271	262
Hainaut (P)	45 605	42 716	38 379	35 669	36 522	38 623	34 968	33 718	32 125
Wallonie	110 107	103 043	93 057	86 736	88 955	94 269	85 339	82 119	78 677

Sources : ONEM

Ceux de 2 ans et plus (Moyenne annuelle)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Lobbès	89	97	101	99	99	103	96	88	80
Anderlues	308	306	271	233	224	254	250	233	225
Binche	871	758	693	654	675	740	736	638	576
Fontaine-l'Évêque	451	436	409	364	349	388	368	329	290
Merbes-le-Château	98	90	74	61	70	73	67	76	72
Thuin	264	255	246	217	215	242	223	198	186
Hainaut (P)	33 190	31 231	28 525	26 134	25 975	27 833	27 156	25 295	23 430
Wallonie	80 292	75 576	69 453	64 228	63 628	67 896	66 459	61 445	57 176

Sources : ONEM

Au vu des 80 chômeurs de deux ans ou plus en 2024, avec la réforme chômage qui entre en vigueur en janvier 2026, il y aura une augmentation de demandes d'aide au CPAS. Cela entraînera une augmentation de la demande d'assistance sociale, de personnel administratif, nécessitant une adaptation des ressources et des services du CPAS.

5. Dépenses et recettes du CPAS et de la Commune

Dépenses globales du CPAS (m³€)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Lobbès	316,1	313,2	361,2	376,4	367,4	373,6	392,1	385,8	396,2	423,9	441,1
Anderlues	440	436,2	510,3	538,6	573,9	600,6	627,7	630,3	665,4	703,8	936,6
Binche	537,3	545,1	624,6	670,2	750,7	763,2	746,9	845,9	854,4	889,4	1 004,6
Fontaine-l'Évêque	367,6	402,1	434,9	449,3	542,1	554,5	576,4	571,4	596,6	678	727,6
Merbes-le-Château	473,3	435,9	411,4	426	424,9	461,4	483,9	516,9	547,8	581,6	588,9
Thuin	615,5	669,9	689,6	690	695,5	734,5	765,9	819,5	801,6	905,5	1 040,1

Sources: SPW - Intérieur et action sociale - Département des Finances locales, Communauté germanophone - DG Stat

Recettes globales du CPAS (m³€)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Lobbès	349,9	321,9	400,5	409	406,4	401,8	421,4	415,6	426,1	455,7	466,9
Anderlues	446,7	446,5	542,2	574,5	632,3	663,5	670,4	688,8	735,9	778	1 000,4
Binche	597,1	567,3	677,3	791,1	866	867,4	870	936,6	938,8	980,5	1 072,6
Fontaine-l'Évêque	396,9	400,2	440,4	439,9	558,9	581,8	597,9	602,8	694,2	698,8	742,9
Merbes-le-Château	534,2	440,1	458,4	464,5	471,9	518,4	512,2	563,8	599,9	608,4	602,3
Thuin	681,3	676,6	714,9	724,4	749,7	793,9	808,1	874,3	871,7	946,8	1 084,0

Sources: SPW - Intérieur et action sociale - Département des Finances locales, Communauté germanophone - DG Stat

Pour notre CPAS :

- Dépenses : augmentent globalement de 316,1m³€ (2013) à 441,1 m³€ (2023)
- Recettes : augmentent de 349,9 m³€ (2013) à 466,9 m³€ (2023)
- Les recettes sont légèrement supérieures aux dépenses sur toute la période, avec un écart qui se maintient ou se réduit légèrement. La tendance est à la croissance pour les deux.

Pour les communes aux alentours :

- La majorité des communes ont des recettes qui dépassent leurs dépenses, ce qui indique une bonne gestion financière ou une capacité d'autofinancement.
- La tendance générale sur la période est à la croissance à la fois des recettes et des dépenses, avec une augmentation plus ou moins équilibrée.
- La commune d'Anderlues affiche la croissance la plus forte en termes absolus, suivie par Binche et Thuin.
- Merbes-le-Château présente la plus faible différence entre recettes et dépenses, mais cette différence reste positive.

Dépenses globales de la commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Lobbès	1 297,2	1 268,5	1 442,1	1 172,3	1 280,1	1 202,7	1 245,3	1 186,4	1 205,2	1 457,7	1 661,6
Anderlues	1 283,9	1 210,1	1 520,1	1 445,0	1 523,5	1 388,1	1 603,9	1 248,9	1 159,6	1 340,3	1 540,3
Binche	1 185,0	1 180,6	1 120,0	1 327,7	1 311,0	1 355,3	1 456,0	1 365,6	1 391,0	1 559,5	1 742,5
Fontaine-l'Évêque	1 161,1	1 267,4	1 278,3	1 243,3	1 363,0	1 403,2	1 429,9	1 340,0	1 527,2	1 770,5	2 514,9
Merbes-le-Château	1 289,6	2 019,2	1 255,4	1 245,1	1 264,2	1 387,4	1 504,6	1 268,0	1 261,9	1 527,4	2 115,5
Thuin	1 401,6	1 499,6	1 410,2	1 577,5	1 421,9	1 808,6	1 637,2	1 485,2	1 486,3	1 832,9	2 217,7

SPW - Intérieur et action sociale - Département des Finances locales, Communauté germanophone - DG Stat

Recettes globales de la commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Lobbès	2 200,9	2 070,7	1 910,4	1 671,0	1 826,3	1 737,0	1 834,3	1 922,1	1 964,6	1 988,2	2 578,0
Anderlues	1 869,5	1 635,3	1 958,6	1 845,0	1 795,6	1 668,9	1 823,3	1 621,2	1 580,4	1 878,3	2 217,6
Binche	1 632,1	1 626,6	1 561,4	1 773,7	1 851,4	1 904,7	1 926,3	1 917,4	1 932,2	2 067,0	2 343,7
Fontaine-l'Évêque	1 529,6	1 574,8	1 651,9	1 654,5	1 732,0	1 689,4	1 787,1	1 732,4	1 834,4	2 193,2	3 244,0
Merbes-le-Château	2 373,8	2 464,7	1 604,6	1 784,3	1 767,2	1 972,9	2 038,5	1 843,0	1 869,9	2 233,3	3 112,6
Thuin	1 791,7	1 735,9	1 684,8	1 755,1	1 611,7	1 959,7	1 898,2	1 868,9	1 895,5	2 127,8	2 701,6

SPW - Intérieur et action sociale - Département des Finances locales, Communauté germanophone - DG Stat

Pour la commune de Lobbès, il faut constater des recettes supérieures aux dépenses tout au long de la période, avec un excédent croissant notamment en 2023.

Pour les autres communes, elles ont des recettes qui dépassent leurs dépenses sur la période 2013-2023.

- Les écarts sont particulièrement importants pour Merbes-le-Château, Fontaine-l'Évêque et Thuin.
- Les dépenses ont tendance à augmenter dans le temps, surtout pour Fontaine-l'Évêque et Thuin, tandis que les recettes suivent également une tendance croissante.

6. Conclusion

La commune de **Lobbès**, territoire rural de 32 km² au sud-ouest de Charleroi, affiche une identité marquée par son patrimoine historique, ses paysages variés et une croissance démographique modérée.

La zone agro-géographique du plateau limoneux hennuyer offre des terres fertiles, mais parfois dégradées, soutenant une production agricole locale diversifiée mais identifiée comme vulnérable à l'aune des différents indicateurs retenus pour les analyses réalisées tant par l'IWEPS que par Espace-Environnement.

Lobbès reste résidentielle, avec un habitat mêlant village-centre dense et hameaux dispersés. L'offre de logements évolue modérément, permettant un cadre de vie paisible et abordable.

La population est vieillissante ce qui requiert une attention particulière.

En ce qui concerne les finances communales, une attention particulière doit être apportée afin de ne pas augmenter davantage les différences entre dépenses et recettes.

Chapitre 3 – Le programme Stratégique Transversal de la Commune de Lobbes

1 Introduction

Les pages qui suivent présentent les volets interne (section 3.2) et externe (section 3.3) du PST de la Commune de Lobbes. Les contenus de ces deux volets sont présentés de la même manière. D’abord, ils sont présentés sous la forme d’une liste où les objectifs stratégiques sont déclinés en objectifs opérationnels et en actions. La finalité et les enjeux de chaque objectif stratégique sont également indiqués. Ensuite, ces contenus sont synthétisés sous la forme de graphes organisationnels.

Pour ce qui est du volet externe, les porteurs politiques et institutionnels sont également indiqués.

Une dernière partie (section 3.4) présente la partie concertée du PST entre la Commune de Lobbes et le CPAS. Ce PST concerté contient également un volet interne et un volet externe.

2. Le volet interne du PST

Développer une administration moderne, efficiente et agile

« La commune, c'est d'abord une organisation au service des citoyens et des entreprises. La qualité du service public communal passe par la qualité de son personnel et de ses processus internes »¹⁴

2.1 La gouvernance du volet interne du PST communal

La mise en œuvre du Plan Stratégique Transversal (PST) pour le volet interne de notre commune repose sur une organisation claire et partagée entre plusieurs acteurs. Il s'appuie également sur la vision de l'administration prévue dans la déclaration de politique communale.

2.1.1 Le comité de pilotage

Le PST est suivi par un comité de pilotage, composé principalement de la Directrice générale f.f., Madame Tanya SIDIRAS, de la Directrice financière, Madame Pascale STEENHOUDT et de Mesdames Céline DAGONNEAU et Maïté CONTE, Responsables de la mise en œuvre du volet interne du PST. Ce comité assure la cohérence globale, la coordination et l'évaluation régulière de l'avancement du plan.

➤ **Le Directrice générale f.f. — Responsable de la décision**

La Directrice générale est la garante de la bonne gouvernance du PST. Elle prend les décisions stratégiques relatives à sa mise en œuvre et veille à ce que le plan respecte les objectifs fixés par le Collège communal.

➤ **La Directrice financière — Responsable de la décision**

La Directrice financière est responsable de l'intégration du PST dans la gestion budgétaire et financière de la commune. Elle valide les choix financiers, garantit la faisabilité des actions et assure la conformité d'une bonne gestion.

➤ **Les responsables de la mise en œuvre**

Il s'agit des coordinatrices désignées selon les thématiques du PST. Leur rôle est de traduire les décisions stratégiques en actions concrètes et de suivre leur réalisation opérationnelle.

➤ **Les personnes consultées**

Dans le cadre de l'élaboration du PST, l'ensemble des agents de l'administration communale et du CPAS a été pleinement associé à la démarche. Deux ateliers ont été organisés pour favoriser la participation et recueillir les contributions de chacun.

Le premier atelier, d'acculturation, avait pour objectif de présenter les enjeux, les objectifs et le déroulement du PST, afin de créer une compréhension commune et d'impliquer le personnel dès le départ. Le second atelier a permis de réaliser une analyse approfondie de la Commune et du CPAS. Les participants ont travaillé sur la méthode **AFOM**

¹⁴ UVCW - Le PST : programme stratégique transversal communal – 01/11/23

(Atouts, Forces, Opportunités, Menaces), afin d'identifier les points forts, les axes d'amélioration et les opportunités de collaboration.

2.2 Le contenu du volet interne du PST communal

Dans le cadre de notre PST, la commune s'est fixée :

- 2 objectifs stratégiques, qui orientent la vision globale et à long terme,
- 5 objectifs opérationnels, qui traduisent concrètement ces orientations en priorité d'actions,
- 22 projets et actions, qui constituent la mise en œuvre pratique et mesurable du plan.

Ces différents niveaux permettent d'assurer une cohérence entre la stratégie, les moyens déployés et les résultats attendus, tout en donnant un cadre clair pour l'évaluation et le suivi.

OS 1	Être une administration attractive et performante
-------------	--

Finalité :

Positionner l'administration communale comme un employeur de référence, capable d'attirer, de recruter et de fidéliser des profils compétents, motivés et diversifiés.

Enjeux :

- Répondre aux besoins croissants.
- Valoriser l'image de l'administration.
- Favoriser la stabilité et la motivation des équipes existantes.
- Contribuer à la qualité des services rendus aux citoyens grâce à du personnel qualifié et engagé.

OO 1 Améliorer les conditions matérielles de travail en établissant un plan de rénovation réaliste des infrastructures mises à disposition du personnel communal

Actions :

- Rénovation énergétique de la maison communale. (A.1)
- Rénovation interne de la maison communale. (A.2)
- Installation du service ouvriers dans le SAR Ets BAIX. (A.3)

OO 2 Optimiser la gestion des ressources humaines

Actions :

- Mettre à jour le règlement de travail. (A.1)
- Mettre à jour le statut général du personnel. (A.2)
- Mettre en œuvre un plan de formation des agents. (A.3)
- Mettre en œuvre un plan d'évaluation des agents. (A.4)

OO 3 Veiller au bien-être au travail

Actions

- Réorganiser les services internes en modifiant l'organigramme actuel dit « en râteau ». (A.1)
- Améliorer l'aménagement des espaces de travail. (A.2)
- Favoriser la conciliation vie privée – vie professionnelle en mettant en place un horaire flottant et du télétravail structurel et/ou occasionnel. (A.3)
- Organiser annuellement un teambuilding. (A.4)
- Désigner une personne de confiance et un Conseiller en prévention. (A.5)

OS 2	Développer une communication claire, accessible afin de renforcer la transparence tout en garantissant un service de qualité
------	---

Finalité :

Assurer une communication claire, moderne et accessible entre la commune, les citoyens, les partenaires et les agents internes, afin de renforcer la qualité des services publics.

Enjeux :

- Répondre aux attentes croissantes des citoyens en matière d'information rapide et fiable.
- Améliorer la coordination interne entre services pour plus de cohérence et d'efficacité.

OO 1 Renforcer la communication interne afin de la rendre plus claire, accessible, et instaurer une transversalité entre les différents services.

Actions :

- Mettre à jour l'organigramme transversal. (A.1)
- Créer un trombinoscope (A.2)
- Moderniser et diversifier les supports de communication (site internet, uniformisation des courriers, etc.) (A.3)
- Installer des pictogrammes de guidance. (A.4)
- Passer à une ère numérique – Plan de numérisation des archives – Numérisation automatique des actes administratifs. (A.5)
- Développer des outils collaboratifs. (A.6)
- Organiser régulièrement des réunions individuelles et/ou par pôle. (A.7)

OO 2 Assurer la mise en conformité avec le RGPD et garantir la protection des données à caractère personnel.

Actions :

- Formation de la Déléguée à la Protection des données (DPO). (A.1)
- Elaboration du registre des traitements. (A.2)
- Sensibilisation du personnel. (A.3)

PST VOLET INTERNE

Objectif stratégique 1

Être une administration attractive et responsable

Être une administration attractive et performante (OS 1)

Rénovation des infrastructures mises à disposition du personnel communal

Rénovation énergétique de la maison communale

Rénovation interne de la maison communale

Relocaliser le service des ouvriers

Optimiser la gestion des ressources humaines

Mettre à jour le règlement de travail

Mettre à jour le statut général du personnel

Mettre en oeuvre un plan de formation

Mettre en oeuvre un plan d'évaluation

Veiller au bien-être au travail

Réorganiser les services internes en modifiant l'organigramme actuel

Améliorer l'aménagement des espaces de travail

Mise en place d'un horaire flottant et de télétravail structurel et/ou occasionnel

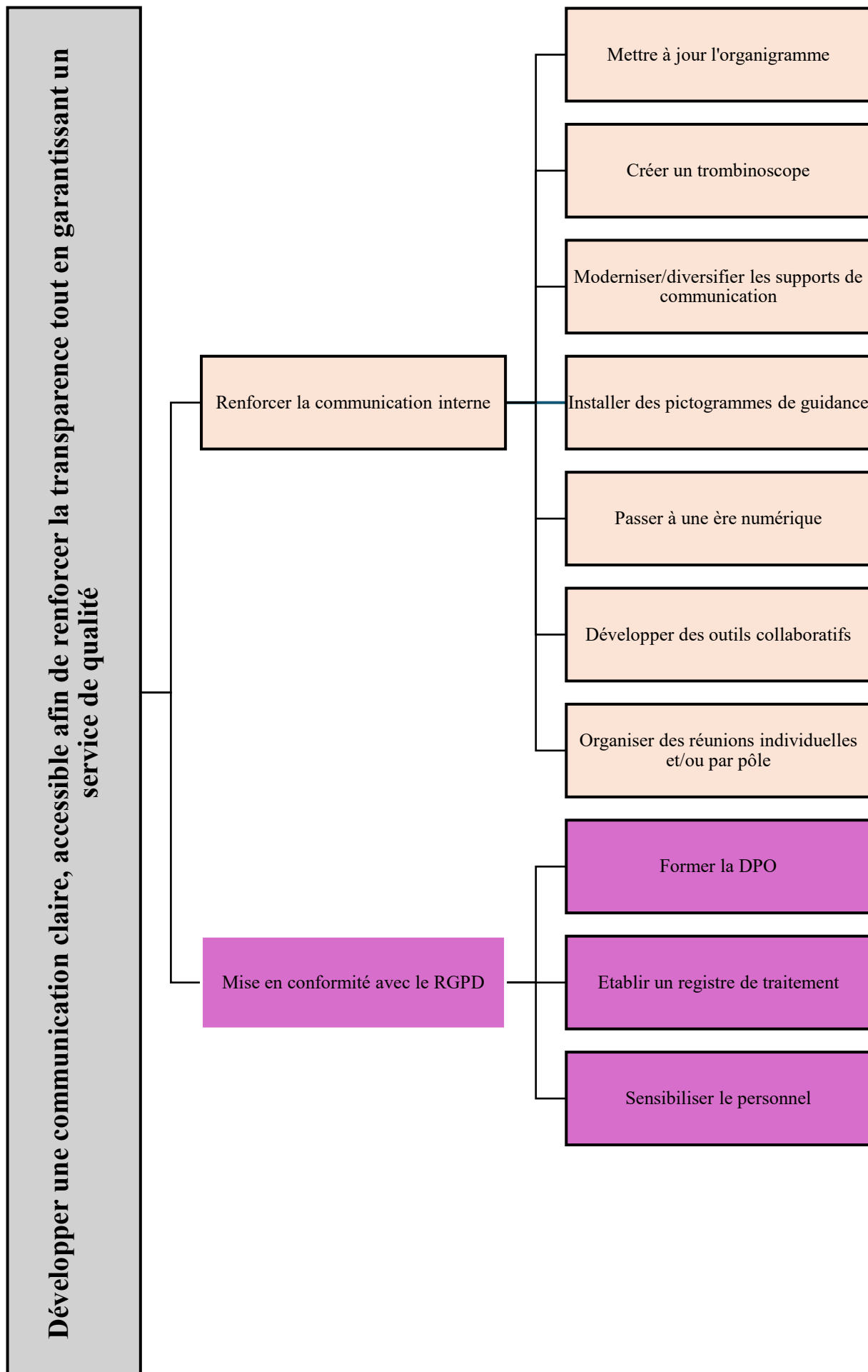
Organiser annuellement un teambuilding

Désigner une personne de confiance et un conseiller en prévention

PST VOLET INTERNE

Objectif stratégique 2

Développer une communication claire, accessible afin de renforcer la transparence tout en garantissant un service de qualité



3. Le volet externe du PST

Vivre ensemble sur un territoire résilient

3.1 Introduction

Dans le cadre de la construction du volet externe du PST, le politique s'est fixé :

- 2 objectifs stratégiques, lesquels orientent la vision transversale et à long terme. Ils se déclinent en plusieurs objectifs opérationnels par matière,
- 38 objectifs opérationnels qui traduisent concrètement ces orientations en priorité d'actions,
- 127 projets et actions, qui constituent la mise en œuvre pratique et mesurable du plan.

Ces différents niveaux permettent d'assurer une cohérence entre la stratégie, les moyens déployés et les résultats attendus, tout en donnant un cadre clair pour l'évaluation et le suivi.

3.2 Le contenu du volet externe du PST communal

OS 1	Construire ensemble une société solidaire et co-responsable pour le bien-être de tous, au regard des 11 besoins fondamentaux, dans la perspective d'améliorer et pérenniser le vivre-ensemble sur l'ensemble du territoire de la commune de Lobbes
------	---

Finalité :

Assurer à chacun et chacune la réalisation des 11 besoins fondamentaux dans la perspective de faire de Lobbes un territoire où il fait bon vivre-ensemble.

Enjeux :

- Répondre aux 11 besoins fondamentaux.
- Soutenir et pérenniser le vivre-ensemble.
- Faire territoire.

Logement

OO 1 Accompagner le citoyen dans sa recherche de logement en lui assurant accompagnement et ressources personnalisés

Porteurs politiques :

- Échevine du logement
- Présidente du CPAS

Acteurs institutionnels :

- Service logement
- Service communication
- Educateur du CPAS

Actions :

- Faciliter l'accès à l'information pour les habitants en fournissant une ressource claire et accessible relative aux différents types de logement sur la commune et sur les démarches à entreprendre pour trouver un logement. **(A.1)**
- Renforcer la connaissance des partenaires locaux et supra locaux en matière de logement. **(A.2)**

- Développer la communication relative aux logements via la création d'une page personnalisée sur le site internet de la commune et via la création d'une page Facebook. (A.3)
- Créer un guichet unique pour le logement afin de permettre un accompagnement individualisé du citoyen dans sa recherche d'informations et dans la concrétisation de ses démarches. (A.4)

Bien-être animal

OO 1 Mener des actions qui promeuvent et soutiennent le bien-être animal

Porteurs politiques :

- Échevine du bien-être animal et de l'enseignement
- Échevin de l'environnement

Acteurs institutionnels :

- Service environnement
- Service enseignement
- Service communication

Actions :

- Sensibiliser au bien-être animal. (A.1)
- Renforcer la stérilisation des chats. (A.2)
- Récolter des dons alimentaires destinés aux refuges pour animaux. (A.3)

Enseignement

OO 1 Atteindre les objectifs poursuivis par les programmes scolaires

Porteurs politiques :

- Échevine de l'enseignement
- Bourgmestre
- Collège communal

Acteurs institutionnels :

- Service enseignement
- Service marchés publics
- Service communication
- Service ATL
- Service ressources humaines

Actions :

- Fournir du matériel numérique. (A.1)
- Créer une plateforme numérique de communication. (A.2)
- Mettre en place l'école des devoirs. (A.3)
- Etudier la possibilité d'une nouvelle école à Sars-la-Buissière. (A.4)

OO 2 Encourager et soutenir le développement des compétences professionnelles du personnel des écoles en lien avec les plans de pilotage et les projets orientés vers le développement durable

Porteur politique :

- Échevine de l'Enseignement

Acteurs institutionnels :

- Service enseignement
- Service ressources humaines

Actions :

- Former le personnel scolaire. (A.1)

Jeunesse

OO 1 Mettre en place des activités collectives sur l'ensemble du territoire afin de favoriser le bien-être des enfants et des jeunes, de développer la participation citoyenne et l'auto-organisation

Porteur politique :

- Échevine de la jeunesse

Acteurs institutionnels :

- Service Sports
- Plan de cohésion sociale

Actions :

- Mettre en place et assurer la pérennité du Conseil Consultatif Communal des Enfants. **(A.1)**
- Mettre en place un Conseil Consultatif Communal des Jeunes. **(A.2)**
- Organiser une journée inter-jeunesses. **(A.3)**

Petite enfance

OO 1 Améliorer la disponibilité et la qualité de l'accueil pour répondre à la demande des parents

Porteurs politiques :

- Échevine de la petite enfance

Acteurs institutionnels :

- Plan de cohésion sociale
- Service urbanisme

Actions :

- Soutenir les actions qui promeuvent la création des milieux d'accueil de la petite enfance. **(A.1)**
- Soutenir et encourager la formation du personnel dans la perspective de développer de nouveaux ateliers. **(A.2)**

OO 2 Offrir un service d'accueil de qualité, flexible et adapté aux besoins des familles

Porteurs politiques :

- Bourgmestre
- Échevine de la petite enfance

Acteurs institutionnels :

- Service communication
- Service Accueil temps libre
- Centre de vacances

Actions :

- Moderniser le service d'Accueil Temps Libre communal en mettant en place un service en ligne permettant à la fois la facturation, les rappels de paiement, l'inscription aux activités, le relevé de présences des enfants aux activités etc. **(A.1)**

OO 3 Augmenter la capacité d'accueil et assurer un encadrement de qualité dès le plus jeune âge en mettant en place un ensemble de services extra-scolaires de qualité

Porteurs politiques :

- Échevine de la petite enfance

Acteurs institutionnels :

- Service ressources humaines
- Service enseignement
- Service Accueil temps libre
- Centre de vacances

Actions :

- Prévoir un recrutement de personnel. **(A.1)**
- Communiquer via un planning annuel les différents thèmes des stages proposés par l'ATL ou le Centre de vacances en diversifiant les activités et en sensibilisant les enfants aux grands axes du développement durable. **(A.2)**

Intergénérationnel

OO 1 *Prendre soin de ses aînés en mettant en œuvre des moyens de consultation, de proposition et d'accompagnement dans la perspective d'améliorer la qualité de vie de nos aînés*

Porteurs politiques :

- Échevin de l'intergénérationnel
- Échevine de la santé

Acteurs institutionnels :

- Plan de cohésion sociale
- Service des ressources humaines

Actions :

- Soutenir les projets proposés par le Conseil Consultatif Communal des Aînés. **(A.1)**
- Désigner un agent référent pour accompagner les aînés dans les démarches administratives. **(A.2)**
- Prendre connaissance des conditions favorables au vieillissement en bonne santé. **(A.3)**
- Améliorer la prise de décision en faveur du vieillissement. **(A.4)**

Sport

OO 1 *Favoriser la pratique du sport en améliorant les infrastructures sportives de l'entité tant en intérieur qu'en extérieur*

Porteur politique :

- Échevin des sports

Acteurs institutionnels :

- Service sports
- Service travaux
- Service marchés publics

Actions :

- Améliorer l'éclairage du hall omnisport. **(A.1)**
- Améliorer les équipements de la cafétéria. **(A.2)**
- Améliorer les abords du hall omnisport. **(A.3)**
- Rénover les infrastructures qui se trouvent au RFC Lobbes. **(A.4)**
- Améliorer les infrastructures du club US Merbesars, en étudiant la faisabilité de solliciter une subvention dans le cadre du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives. **(A.5)**

OO 2 *Valoriser les clubs sportifs de l'entité et les pratiquants au travers de manifestations et de communications*

Porteurs politiques :

- Échevin des sports

Acteurs institutionnels :

- Service communication
- Service sports

Actions :

- Valoriser les clubs de l'entité via la réalisation d'une journée d'initiation au sport avec les clubs de l'entité. **(A.1)**
- Assurer une meilleure communication afin d'améliorer la visibilité des séances de sport et des événements sportif sur l'entité. **(A.2)**
- Organiser et soutenir les grandes manifestations sportives. **(A.3)**
- Revaloriser la cérémonie du mérite sportif afin de mieux soutenir nos sportifs et répondre aux réalités et spécificités des clubs. **(A.4)**

OO 1 Mettre en œuvre des projets et des actions qui favorisent le développement de l'offre touristique en s'appuyant particulièrement sur un panier composé de ressources spécifiques : trame verte, trame bleue ainsi que les sentiers et le patrimoine bâti

Porteurs politiques :

- Échevin du tourisme et de la culture
- Échevin des travaux
- Échevin de la mobilité
- Échevine du petit patrimoine

Acteurs institutionnels :

- Syndicat d'initiative
- Office du tourisme
- Service communication
- Service travaux
- Service mobilité
- Service environnement
- Service urbanisme

Actions :

- Soutenir et participer à la réflexion concernant la constitution d'un Office du Tourisme sur l'entité de Lobbes ou sur le territoire de la Haute Sambre. (A.1)
- Evaluer l'opportunité du maintien du Syndicat d'initiative et repenser ses missions au regard de la création de l'Office du Tourisme. (A.2)
- Soutenir financièrement l'Office du Tourisme afin qu'il puisse mettre en œuvre la politique touristique. (A.3)
- Améliorer l'information au service du tourisme. (A.4)
- Participer à la valorisation de la vallée de la Sambre en renforçant les collaborations et activités avec les autres communes de la Haute Sambre. (A.5)
- Valoriser et remettre en l'état le relais nautique de Lobbes. (A.6)
- Mettre en place un projet culturel et touristique d'envergure sur la Sambre. (A.7)

OO 2 Collaborer avec les institutions et associations de la Haute Sambre pour mettre en œuvre des projets et des actions qui favorisent le développement de l'offre touristique et culturelle

Porteurs politiques :

- Échevin du tourisme et de la culture
- Échevin des travaux
- Échevin du culte
- Échevin des cimetières
- Échevine du petit patrimoine

Acteurs institutionnels :

- Syndicat d'initiative
- Service travaux
- Service environnement
- Plan de cohésion sociale

Actions :

- Mettre en œuvre un projet Fluide sur le territoire en lien avec la thématique du patrimoine, les boucles thématiques et les espaces de convivialité. (A.1)
- Poursuivre la mise à disposition de locaux pour l'organisation d'animations culturelles. (A.2)
- Développer des projets culturels à partir des conclusions de l'évaluation du patrimoine local réalisée en collaboration avec les citoyens. (A.3)

OO 3 Evaluer les possibilités de mettre à disposition un ou plusieurs locaux à destination culturelle

Porteur politique :

- Collège communal

Acteurs institutionnels :

- Service urbanisme
- Service environnement
- Service travaux
- Plan de cohésion sociale
- Syndicat d'initiative

Actions :

- Développer un ou plusieurs espaces dédiés à la culture et à la formation. (A.1)
- Mettre à disposition un local permettant d'installer le CRAL et ses archives. (A.2)

- Mettre à disposition un local permettant d'installer un tiers-lieu dédié aux techniques et technologies, de type fablab. (A.3)

Culte

OO 1 Renforcer la gouvernance et la citoyenneté en participant aux réunions des fabriques d'église

Porteurs politiques :

- Échevin du culte
- Échevin de la culture
- Échevin de la citoyenneté et de la démocratie participative

Acteur institutionnel :

- Transversalité des services

Actions :

- Etudier la possibilité de promouvoir le vivre-ensemble en permettant de faire coexister au sein des églises des espaces et des temps dédiés au cultuel et au culturel. (A.1)

Patrimoine

OO 1 Restaurer et entretenir les éléments de notre petit patrimoine afin de préserver leur état et leur valeur patrimoniale

Porteurs politiques :

- Échevin des travaux
- Échevine de la valorisation du petit patrimoine

Acteur institutionnel :

- Service travaux

Actions :

- Préserver, assurer la sécurité et maintenir la valeur patrimoniale du baladin de l'hôtel de ville. (A.1)
- Rénover les kiosques. (A.2)
- Préserver, maintenir en bon état et valoriser le patrimoine religieux et/ou historique représenté par les chapelles. (A.3)
- Assurer la pérennité et préserver l'intérêt historique et/ou culturel (Lavoir de l'Abbaye). (A.4)

OO 2 Augmenter la sensibilisation des citoyens à notre petit patrimoine en organisant des événements et en assurant une diffusion des contenus informatifs via nos communications

Porteurs politiques :

- Échevin des travaux
- Échevin de la culture
- Échevin du culte
- Échevin des cimetières
- Échevine de la valorisation du petit patrimoine

Acteur institutionnel :

- Service communication

Actions :

- Réaliser un inventaire de notre patrimoine cultuel et culturel. (A.1)
- Accroître la visibilité et la diffusion de notre histoire, de nos travaux et de nos initiatives. (A.2)
- Promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine. (A.3)
- Valoriser et promouvoir notre patrimoine culturel et historique. (A.4)

Fêtes

OO 1 Soutenir les associations qui promeuvent les festivités locales

Porteurs politiques :

- Échevin des fêtes
- Échevin de la culture et du tourisme

Acteurs institutionnels :

- Service gestion des salles
- Syndicat d'initiative

Actions :

- Créer une plateforme collaborative afin de promouvoir le bénévolat local. (A.1)
- Organiser annuellement une réunion qui regroupe l'ensemble des représentants des associations. (A.2)
- Elaborer un calendrier annuel des festivités afin de renforcer la coordination entre les associations et la commune. (A.3)

Santé

OO 1 Mettre en place une infrastructure de soins de santé de première ligne accessible afin de pouvoir répondre à la demande des habitants de la commune

Porteur politique :

- Échevine de la santé

Acteurs institutionnels :

- Plan de cohésion sociale
- Service communication
- Service logement
- Service DPO

Actions :

- Faciliter l'installation de nouveaux médecins généralistes dans la commune. (A.1)
- Permettre de connaître l'offre en services de santé disponibles, de faciliter la coordination entre les professionnels, d'améliorer l'accès des habitants aux soins. (A.2)

OO 2 Adopter et mettre en œuvre une méthode de sensibilisation et de dépistage en matière de santé auprès de l'ensemble des citoyens

Porteur politique :

- Échevine de la santé

Acteurs institutionnels :

- Service communication
- Plan de cohésion sociale

Actions :

- Promouvoir la collecte trimestrielle de sang. (A.1)
- Organiser les conférences sur la santé. (A.2)
- Informer, sensibiliser et inviter la population à participer à des dépistages. (A.3)
- Rétablir et organiser un salon biennuel dédié à la santé et au secteur paramédical. (A.4)

OO 3 Promouvoir une alimentation saine par un soutien aux campagnes, animations et actions au sein de la population

Porteurs politiques :

- Échevine de la jeunesse
- Échevin du développement durable et de l'intergénérationnel
- Échevine de la santé

Acteurs institutionnels :

- Plan de cohésion social
- Centre de vacances
- Service communication
- Educateur du CPAS

Actions :

- Promouvoir une consommation alimentaire saine et équilibrée durant les stages, centres de vacances et camps Patro. (A.1)

- Sensibiliser les personnes âgées à la disponibilité d'un service de livraison de repas chauds et équilibrés à leur domicile. (A.2)

Communication

OO 1 Améliorer les systèmes d'information en veillant à différencier stratégiquement les informations devant avoir une présence pérenne et celles qui peuvent être davantage de l'ordre de l'actualité

Porteur politique :

- Bourgmestre

Acteur institutionnel :

- Service communication

Actions :

- Revoir l'organisation du site internet communal et renforcer la qualité et la quantité des informations qui y sont disponibles. (A.1)
- Créer une newsletter mensuelle. (A.2)
- Réfléchir et repenser la fréquence des bulletins communaux. (A.3)

OO 2 Développer la présence de la commune de Lobbes sur les réseaux sociaux

Porteur politique :

- Bourgmestre

Acteur institutionnel :

- Service communication

Actions :

- Créer du contenu vidéo sur la page Facebook. (A.1)
- Augmenter la fréquence de publication sur Facebook. (A.2)

Economie

OO 1 Mettre en œuvre des projets et des actions pour soutenir les commerces et les entreprises locales via le lancement d'une campagne « J'achète local à Lobbes »

Porteur politique :

- Échevin du commerce et de l'économie

Acteur institutionnel :

- Service communication

Actions :

- Concevoir une campagne annuelle « J'achète local à Lobbes ». (A.1)
- Concevoir un label destiné aux commerces locaux afin de valoriser et renforcer l'identité locale des commerces de l'entité. (A.2)

OO 2 Evaluer l'opportunité d'installer un DAB en libre accès permanent sur la commune

Porteur politique :

- Échevin des finances
- Collège communal

Acteurs institutionnels :

- Service travaux
- Service urbanisme

Actions :

- Évaluer la viabilité et le réalisme du projet. (A.1)
- Arrêter, sur base de l'évaluation, la décision d'installer ou non un DAB. (A.2)

Commerce

OO 1 Mener des projets et des actions afin d'initier la création de commerces et d'entreprises locales (CEL) et pour soutenir leur développement

Porteur politique :

- Échevin du commerce et de l'économie

Acteurs institutionnels :

- Service DPO
- Service communication

Actions :

- Etablir un registre numérique complet des commerces et entreprises par catégorie sur le territoire. (A.1)
- Mettre à jour semestriellement le registre numérique des CEL. (A.2)
- Concevoir et définir une page web spécifiquement dédiée aux CEL. (A.3)
- Elaborer et mettre en œuvre une campagne de diffusion pour informer et promouvoir les CEL. (A.4)

Finances

OO 1 Assurer une gestion saine et pérenne des finances communales

Porteur politique :

- Échevin des finances

Acteurs institutionnels :

- Collège communal
- Direction financière
- Service finances
- Service comptabilité
- Service marchés publics
- Service informatique

Actions :

- Mettre en œuvre une politique de subvention structurée et transparente. (A.1)
- Elaborer une réflexion sur les taux additionnels de l'IPP et au précompte immobilier. (A.2)
- Elaborer une réflexion sur les redevances existantes et potentielles. (A.3)
- Moderniser et digitaliser le service des finances et des taxes communales. (A.4)

Citoyenneté

OO 1 Mobiliser et soutenir les acteurs de l'espace communal pour renforcer la démocratie participative locale et la citoyenneté

Porteurs politiques :

- Bourgmestre
- Échevin de la citoyenneté et de la démocratie participative
- Échevin des finances

Acteurs institutionnels :

- Service DPO
- Service population
- Service gestion des salles
- Service travaux
- Direction financière
- Service communication

Actions :

- Mettre en place des réunions citoyennes. (A.1)
- Constituer des panels d'acteurs pour le montage et la structuration de projets. (A.2)
- Créer un budget participatif à destination des associations et des citoyens. (A.3)

OO 2 Informer les acteurs des décisions, projets et actions qui impactent sur la vie de chaque citoyen mais également les informer des activités culturelles, touristiques etc.

Porteurs politiques :

- Bourgmestre
- Échevin de la citoyenneté et de la démocratie participative

Acteurs institutionnels :

- Service informatique
- Service communication
- Service DPO
- Service population
- Syndicat d'initiative
- Service environnement
- Service énergie
- Service urbanisme
- Service communication

Actions :

- Diffuser le Conseil communal en visio-conférence. (A.1)
- Mettre en place le *Welcome pack*. (A.2)

OO 3 Valoriser les Conseillers communaux en les impliquant davantage dans la démocratie locale

Porteurs politiques :

- Bourgmestre
- Échevin de la citoyenneté et de la démocratie participative

Acteurs institutionnels :

- Secrétariat général
- Service marchés publics

Actions :

- Valoriser les Conseiller communaux en les invitant à tous les événements officiels de la Commune. (A.1)
- Renforcer la visibilité des Conseillers communaux (écharpes). (A.2)
- Développer une meilleure planification des séances du Conseil communal. (A.3)

Etat Civil

OO 1 Garantir un service aux citoyens adapté à leurs besoins

Porteur politique :

- Bourgmestre

Acteurs institutionnels :

- Services population/Etat civil
- Service marchés publics

Actions :

- Réorganiser les services état civil/population. (A.1)
- Installer un photomaton à l'administration communale. (A.2)
- Digitaliser les services. (A.3)

OO 2 Valoriser les cérémonies relatives aux mariages et aux jubilaires

Porteur politique :

- Bourgmestre

Acteurs institutionnels :

- Services population/Etat civil

Actions :

- Améliorer la célébration des cérémonies de mariage en améliorant la sonorisation de la salle. (A.1)
- Améliorer les cérémonies en individualisant et en mettant à l'honneur les jubilaires. (A.2)

OS 2	Permettre à notre territoire d'anticiper, de s'adapter et de se transformer face aux changements qui peuvent l'affecter dans toutes ses composantes et ce, de façon à améliorer sa capacité à répondre aux besoins de ses acteurs et habitants humains (plancher social) et non humains tout en restant dans les limites de ce que la planète peut offrir (plafond environnemental).
-------------	---

Finalité :

Assurer un développement du territoire dans le respect des trois composantes du développement durable, à savoir l'économie, le social et l'environnement.

Enjeux :

- Mettre en œuvre les principes de la résilience territoriale.
- Coconstruire avec les citoyens.
- Inscrire Lobbes dans la supracommunalité.

Urbanisme

OO 1 Développer des outils et des procédures afin de répondre aux besoins du service urbanisme

Porteurs politiques :

- Bourgmestre
- Échevin de l'urbanisme
- Échevin de l'aménagement du territoire et du développement rural
- Échevin de la mobilité

Acteurs institutionnels :

- Service de la mobilité
- Service urbanisme
- Service aménagement du territoire
- Service communication
- CCATM

Actions :

- Mettre en place des fiches explicatives numériques afin de fournir aux citoyens des informations claires, compréhensibles et facilement accessibles sur les procédures administratives. **(A.1)**
- Préparer à la digitalisation des demandes de permis d'urbanisme. **(A.2)**
- Mettre en place la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM). **(A.3)**
- Analyser l'opportunité de rédiger un Guide Communal d'Urbanisme (GCU) en collaboration avec la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM). **(A.4)**

Aménagement du territoire – Développement rural

OO 1 Développer des projets ayant pour objectif le développement rural

Porteurs politiques :

- Bourgmestre
- Échevin de l'urbanisme
- Échevin de l'aménagement du territoire et du développement rural
- Échevin de la mobilité
- Échevin de l'agriculture

Acteurs institutionnels :

- Service de la mobilité
- Service urbanisme
- Service environnement

Actions :

- Réviser le Schéma de Développement Communal (SDC) actuel en collaborant avec la CCATM. **(A.1)**
- Etablir et mettre en œuvre un nouveau Plan Communal de Développement Rural (PCDR). **(A.2)**
- Informer et soutenir nos agriculteurs dans le développement de structures agricoles familiales et de pratiques agricoles favorables au développement territorial. **(A.3)**

OO 1 Créer, protéger et régénérer la biodiversité tout en réintroduisant la nature et le vivant dans nos espaces de vie

Porteurs politiques :

- Échevin de l'environnement
- Échevine de l'enseignement

Acteur institutionnel :

- Service environnement

Actions :

- Créer un Plan Communal de la Régénération et de la Biodiversité (PCRB) en contribuant à la protection et à la préservation de la trame bleue et de la trame verte. **(A.1)**
- Contribuer au développement et à la régénération de la trame verte, notamment, en plantant des arbres, en végétalisant les espaces publics limitant les abattages au strict nécessaire dans les espaces publics des quartiers boisés. **(A.2)**
- Contribuer à la diminution de la pollution lumineuse en participant à des projets en faveur de la biodiversité (trame noire). **(A.3)**
- Sensibiliser et acculturer le grand public, l'administration et le public scolaire au travers de différentes thématiques liées au maintien, à l'augmentation ou à la restauration de la biodiversité. **(A.4)**

OO 2 Développer des projets d'aménagement du territoire, de gouvernance territoriale et de sensibilisation, et d'acculturation des habitants face aux conséquences de la dégradation de notre environnement et du réchauffement climatique

Porteurs politiques :

- Bourgmestre
- Échevin de l'environnement

Acteurs institutionnels :

- Service environnement
- Service PLANU

Actions :

- Mettre à jour le Plan de gestion des Risques d'Inondations (PGRI) en évaluant régulièrement les besoins d'adaptation de notre territoire face aux inondations grâce au droit de tirage risques inondations. **(A.1)**

OO 3 Mettre en œuvre des actions sur le territoire en faveur de la politique 0 déchet en informant et en acculturant les citoyens et les services internes de la commune

Porteurs politiques :

- Bourgmestre
- Échevin des travaux
- Échevin de l'environnement et du développement durable

Acteurs institutionnels :

- Direction Générale
- Services des ressources humaines
- Service environnement
- COPIL
- Secrétariat
- Service communication

Actions :

- Informer à propos du compostage à domicile et proposer différents systèmes de compostage. **(A.1)**
- Proposer des animations et informations relatives à la gestion des déchets. **(A.2)**
- Mettre en œuvre des actions et des outils en faveur de la politique 0 déchets dans les bâtiments et services de la commune. **(A.3)**

OO 4 Développer des projets qui favorisent l'implémentation d'une alimentation saine et durable sur le territoire dans une perspective d'économie locale et circulaire

Porteurs politiques :

- Échevin de l'environnement et du développement durable

Acteurs institutionnels :

- Service environnement
- Direction générale
- Service DPO

Actions :

- Initier et soutenir la territorialisation d'une alimentation saine et durable en mobilisant les acteurs territoriaux de l'alimentation durable. (A.1)
- Favoriser la conservation et la réhabilitation des petites et moyennes parcelles agricoles en vue de favoriser l'agriculture locale et limiter l'exploitation de ces parcelles pour la construction. (A.2)

Logement

OO 1 Promouvoir les habitations disponibles sur notre commune via nos canaux de communication en collaborant avec les propriétaires afin d'envisager une augmentation de logements disponibles à la location

Porteur politique :

- Échevine du logement

Acteurs institutionnels :

- Service logement
- Service taxes

Actions :

- Recensement des immeubles inoccupés et accompagnement des propriétaires. (A.1)
- Renforcer la collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale. (A.2)
- Etablir un partenariat avec le fonds du logement ou un privé pour les locaux inoccupés par la commune en vue de créer de nouveaux logements. (A.3)

OO 2 Identifier et accompagner des propriétaires afin de réduire le nombre de logements inadéquats dans la commune en veillant au respect des normes de sécurité et de salubrité

Porteur politique :

- Échevine du logement

Acteur institutionnel :

- Service logement

Actions :

- Assurer une surveillance et un suivi des situations d'inoccupation des habitations en envisageant la mise en place d'un agent constateur. (A.1)
- Prévenir et combattre les situations abusives en garantissant une sécurité aux victimes via la prise de mesures urgentes. (A.2)

Travaux

OO 1 Améliorer et pérenniser l'état du réseau de mobilité en tenant compte des usagers faibles et des modifications de la mobilité

Porteurs politiques :

- Bourgmestre
- Échevin des travaux
- Échevin de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Acteurs institutionnels :

- Service travaux
- Service environnement
- Service marchés publics
- Service ouvriers

Actions :

- Améliorer le parc des voiries communales de l'entité tout en veillant à mettre en place une gestion efficace et durable du réseau routier. (A.1)
- Diminuer le financement sur fonds propres des rénovations des voiries via l'obtention de nouveaux subsides. (A.2)
- Réaliser les voiries qui ont obtenu un subventionnement dans le cadre du PIC-PIMACI. (A.3)
- Etablir un cadastre des réparations et des zones à rénover afin d'avoir une meilleure approche de l'entretien des voiries. (A.4)
- Intégrer chaque année deux voiries dans les projets prioritaires du budget extraordinaire et ce, afin d'améliorer le parc des voiries communales de l'entité. (A.5)
- Entretien des trottoirs et les abords des voiries afin d'améliorer l'espace public et la mobilité douce. (A.6)

Energie

OO 1 Respecter les recommandations Maires Europe en réduisant l'émission CO2 de 40% sur le territoire de Lobbes par rapport à 2008

Porteur politique :

- Échevin de l'énergie

Acteurs institutionnels :

- Service énergie
- Service aménagement du territoire
- Service urbanisme
- Service travaux
- Service énergie
- Service marchés publics
- Service ressources humaines

Actions :

- Engagement d'un conseiller en énergie à mi-temps. (A.1)
- Rénovation énergétique de la maison communale. (A.2)
- Relancer le PAEDC dans le cadre de la convention Maires Europe. (A.3)
- Organiser la fresque du climat et la fresque du numérique pour le personnel communal afin de permettre une prise de conscience des enjeux liés aux changements climatiques. (A.4)
- Assurer une exemplarité de la commune en ayant recourt à des matériaux biosourcés ou recyclés à faible empreinte carbone dans les projets de rénovation des bâtiments communaux mais également pour d'autres équipements tels que les voiries. (A.5)
- Mettre en œuvre le plan EZ charge en déployant des bornes de chargement électrique sur le domaine public. (A.6)
- Etudier la possibilité de déployer des bornes de chargement dans les villages dans le cadre du « droit à la prise ». (A.7)

Mobilité

OO 1 Renforcer la sécurité routière sur l'ensemble du territoire

Porteurs politiques :

- Échevin de la mobilité
- Échevine de l'enseignement.

Acteurs institutionnels :

- Service mobilité
- Service travaux

Actions :

- Aménager de manière efficace des limiteurs de vitesse afin d'augmenter la sécurité des routes. (A.1)
- Installer des radars répressifs aux lieux accidentogènes de l'entité. (A.2)
- Revoir la circulation et le stationnement dans les rues adjacentes aux écoles. (A.3)
- Améliorer les dispositifs de sécurité aux abords des écoles. (A.4)

OO 2 Améliorer la mobilité en centre-ville

Porteurs politiques :

- Échevin de la mobilité
- Échevin de l'aménagement du territoire

Acteurs institutionnels :

- Service mobilité
- Service urbanisme
- Service environnement
- Service travaux

Actions :

- Créer un plan de stationnement et un marquage routier sur la place communale de Lobbes. **(A.1)**
- Analyser la faisabilité d'une nouvelle voirie entre la rue des Ecoles et la rue du Cimetière afin de désengorger le quartier de la Collégiale. **(A.2)**

OO 3 Améliorer la mobilité douce sur l'espace communal

Porteur politique :

- Échevin de la mobilité

Acteurs institutionnels :

- Service mobilité
- Service travaux

Actions :

- Aménager les abords de la N559 pour renforcer la sécurité des usagers piétons et cyclistes. **(A.1)**
- Intégrer des mesures de mobilité douce dans les projets futurs de voiries afin de renforcer la sécurité des usagers piétons et cyclistes. **(A.2)**
- Créer et entretenir, en collaboration avec le service environnement, des liaisons entre les villages afin de renforcer le maillage mobilité douce dans l'entité. **(A.3)**

Enseignement

OO 1 Mettre en œuvre des projets en faveur du développement d'un environnement et d'une alimentation sains et de qualité pour chaque élève dans chaque implantation scolaire

Porteurs politiques :

- Bourgmestre
- Échevine de l'enseignement
- Échevin du développement durable
- Échevin de l'environnement
- Échevine de l'intergénérationnel

Acteurs institutionnels :

- Service enseignement
- Service communication
- Service centre de vacances
- Service accueil temps libre
- Service marchés publics
- Services des ressources humaines

Actions :

- Mettre en place le projet collation saine à l'école en fournissant des fruits et légumes une à deux fois par semaine. **(A.1)**
- Mettre en place le projet potage dans les écoles une à deux fois par semaine. **(A.2)**
- Etudier les possibilités d'installer un potager scolaire dans les implantations de l'entité. **(A.3)**
- Etendre le projet « Ose le vert – recrée ta cour » à l'ensemble des implantations. **(A.4)**
- Mettre en place le projet « Lob'School Pack » en mettant à disposition des élèves une gourde, une boîte à tartine, une boîte à collation. **(A.5)**
- Mettre en place un projet pilote dans la démarche « Zéro déchet » au sein des implantations scolaires en collaboration avec Ipalle. **(A.6)**
- Encourager et soutenir les écoles à obtenir le label « Eco-schools ». **(A.7)**

Culture – Tourisme

OO 1 Mettre en œuvre des projets et des actions qui favorisent le développement de l'offre touristique, en s'appuyant sur un panier composé des ressources spécifiques : trame verte, trame bleue ainsi que les sentiers et le patrimoine bâti

Porteurs politiques :

- Échevin du tourisme
- Échevin de la mobilité
- Échevin de l'environnement
- Échevin des travaux

Acteurs institutionnels :

- Syndicat d'initiative
- Service travaux
- Service environnement

Actions :

- Améliorer la gestion de nos sentiers communaux en mettant à jour et entretenir les circuits de promenade. **(A.1)**
- Améliorer la gestion de nos sentiers communaux en finalisant la numérisation des sentiers. **(A.2)**
- Améliorer la gestion de nos sentiers communaux en mettant en place un plan de rénovation des panneaux indicatifs et informatifs des espaces de convivialité sur le territoire. **(A.3)**
- Préparer des balades/boucles thématiques. **(A.4)**
- Préparer des balades gourmandes. **(A.5)**
- Développer des circuits communaux et supra communaux pour les VTT/VTC en collaboration avec la Maison du Tourisme Pays des Lacs. **(A.6)**

Culte

OO 1 Travailler sur la réaffectation des églises de Bienne-lez-Happart et de Mont-Sainte-Geneviève

Porteurs politiques :

- Bourgmestre
- Échevin du culte
- Échevin de la culture
- Échevin de la mobilité
- Échevin de l'urbanisme
- Échevin de l'aménagement du territoire et du développement rural

Acteurs institutionnels :

- Service urbanisme
- Service aménagement du territoire

Actions :

- Participer à la réflexion de la Commission Locale de Développement Rural concernant l'avenir de nos églises. **(A.1)**

OO 2 Mener une réflexion sur la possibilité de regrouper les fabriques d'églises de l'entité afin d'optimiser la gestion des institutions religieuses locales

Porteurs politiques :

- Bourgmestre
- Échevin du culte
- Échevin de la culture
- Échevin de la citoyenneté et de la démocratie participative

Acteur institutionnel :

- Service comptabilité

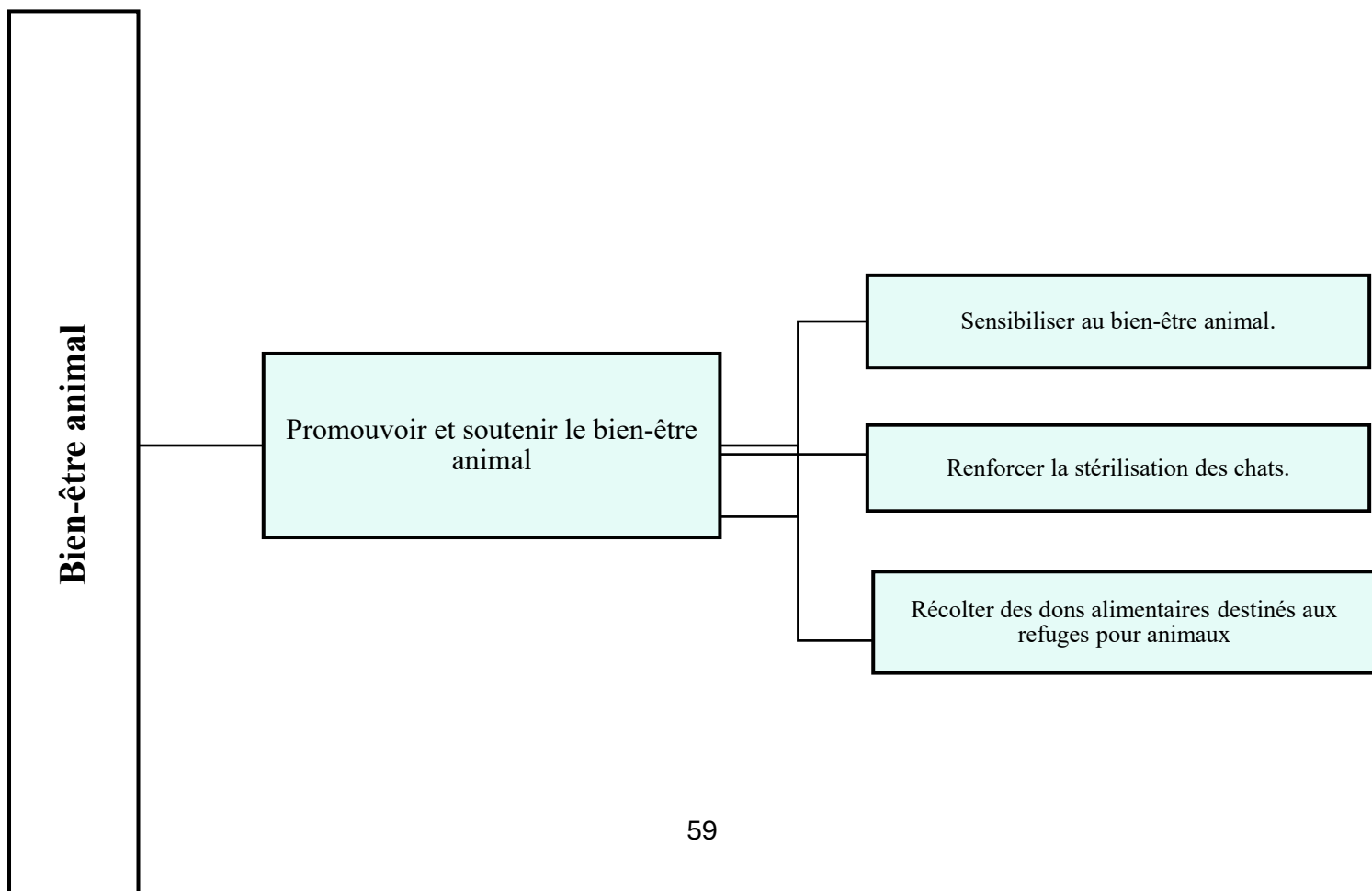
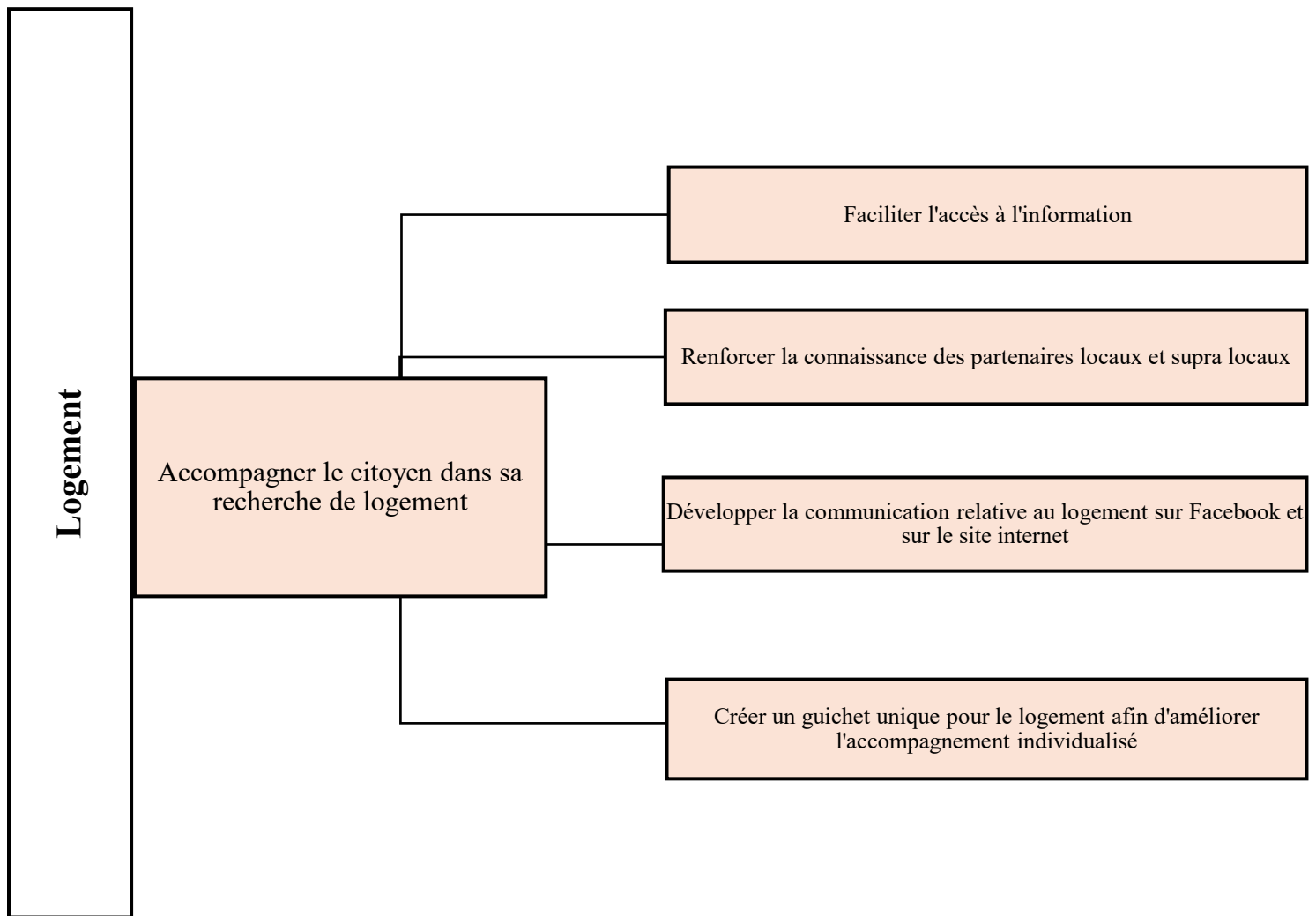
Actions :

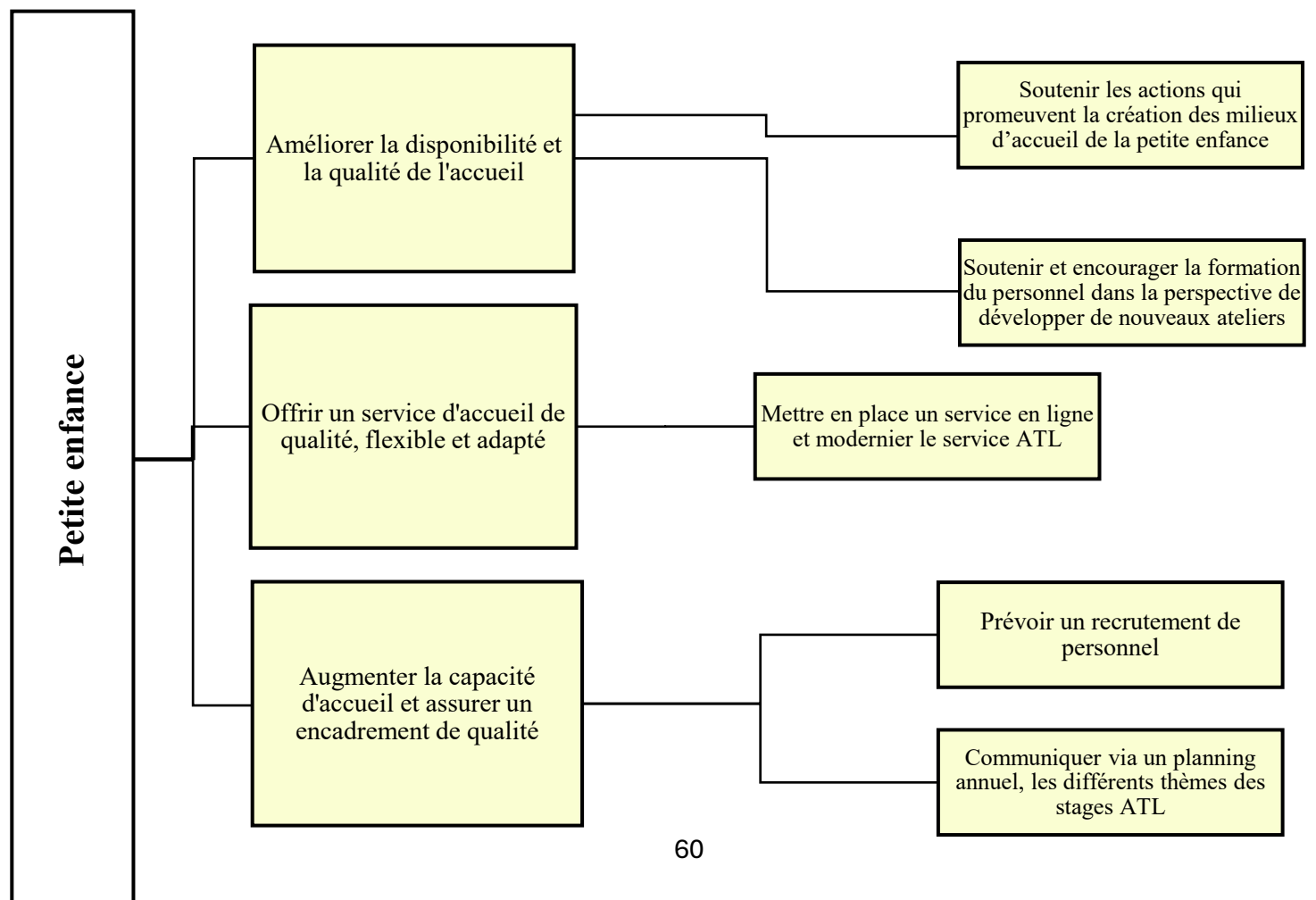
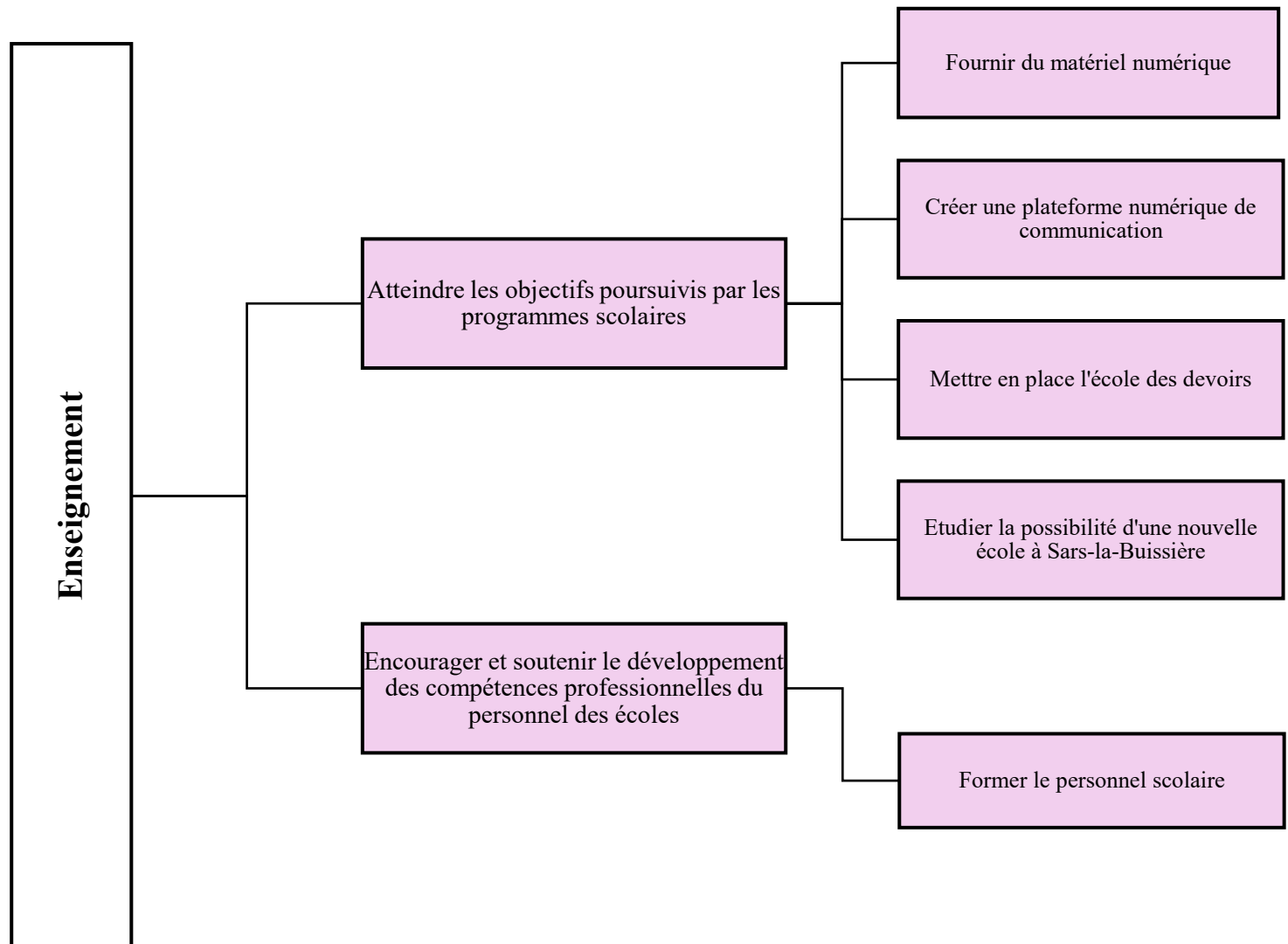
- Réaliser une analyse approfondie des différentes fabriques d'église afin d'identifier les besoins, les vulnérabilités, les ressources et les enjeux et de coconstruire des solutions adaptées. **(A.1)**

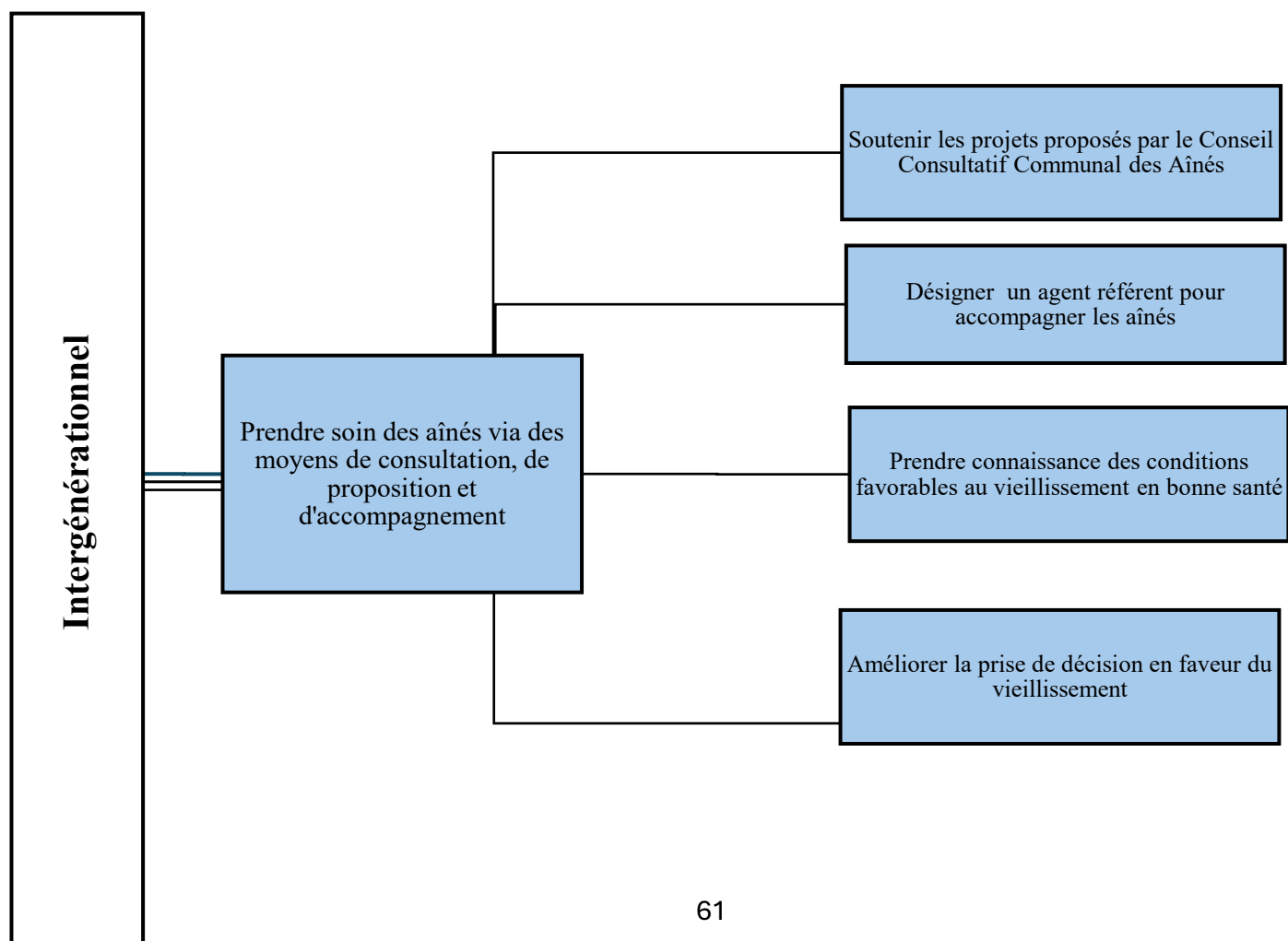
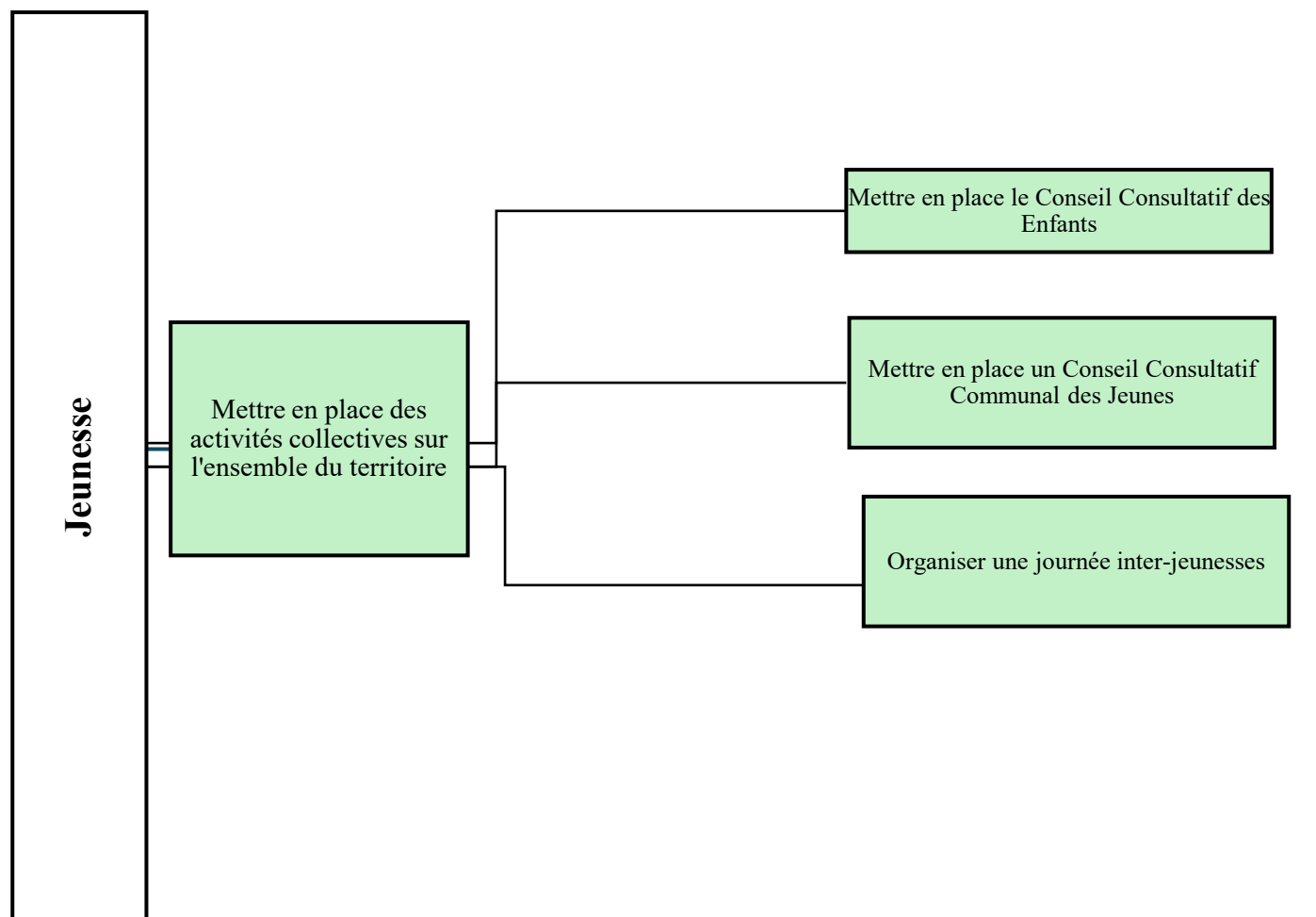
VOLET EXTERNE

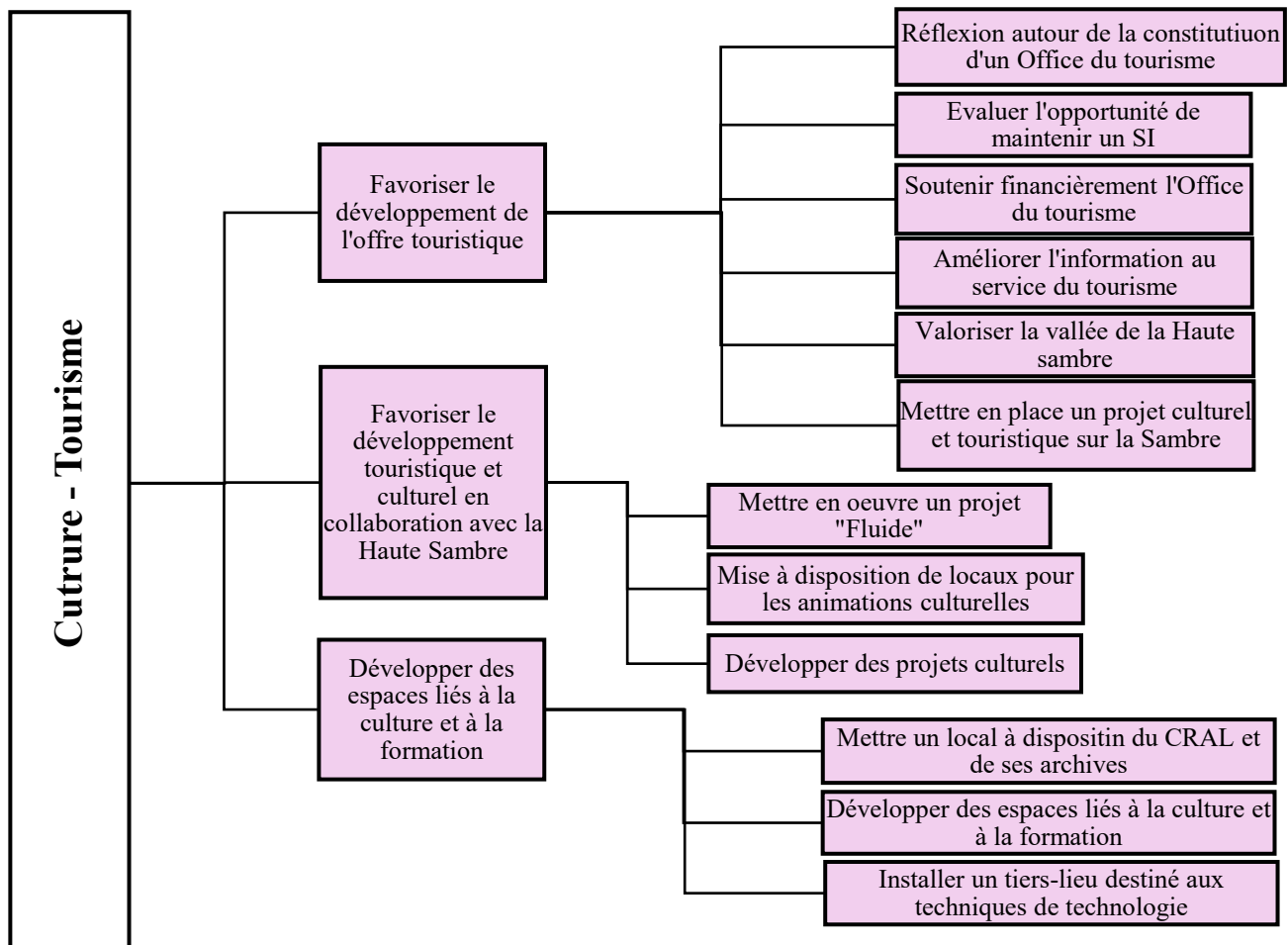
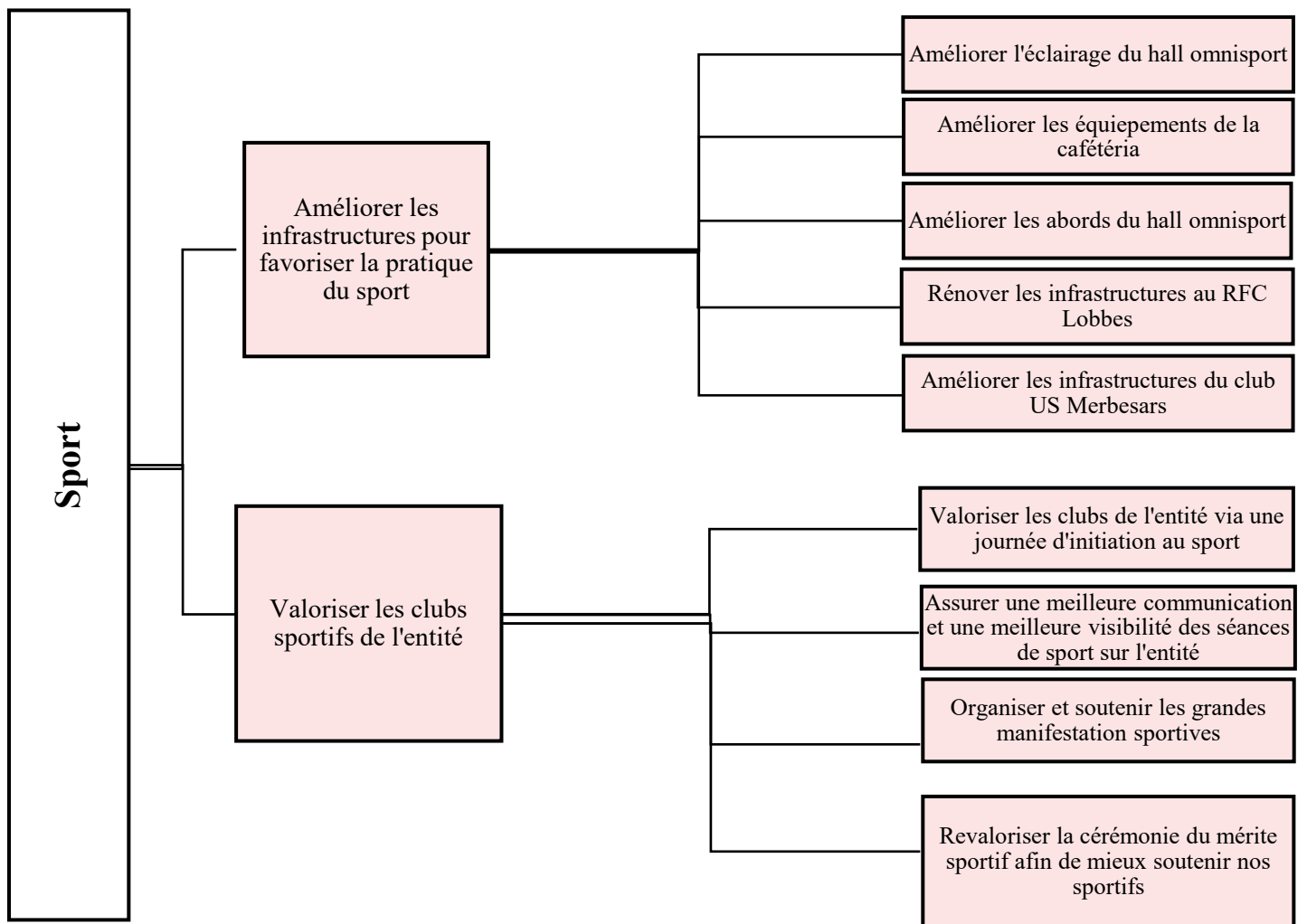
Objectif stratégique 1

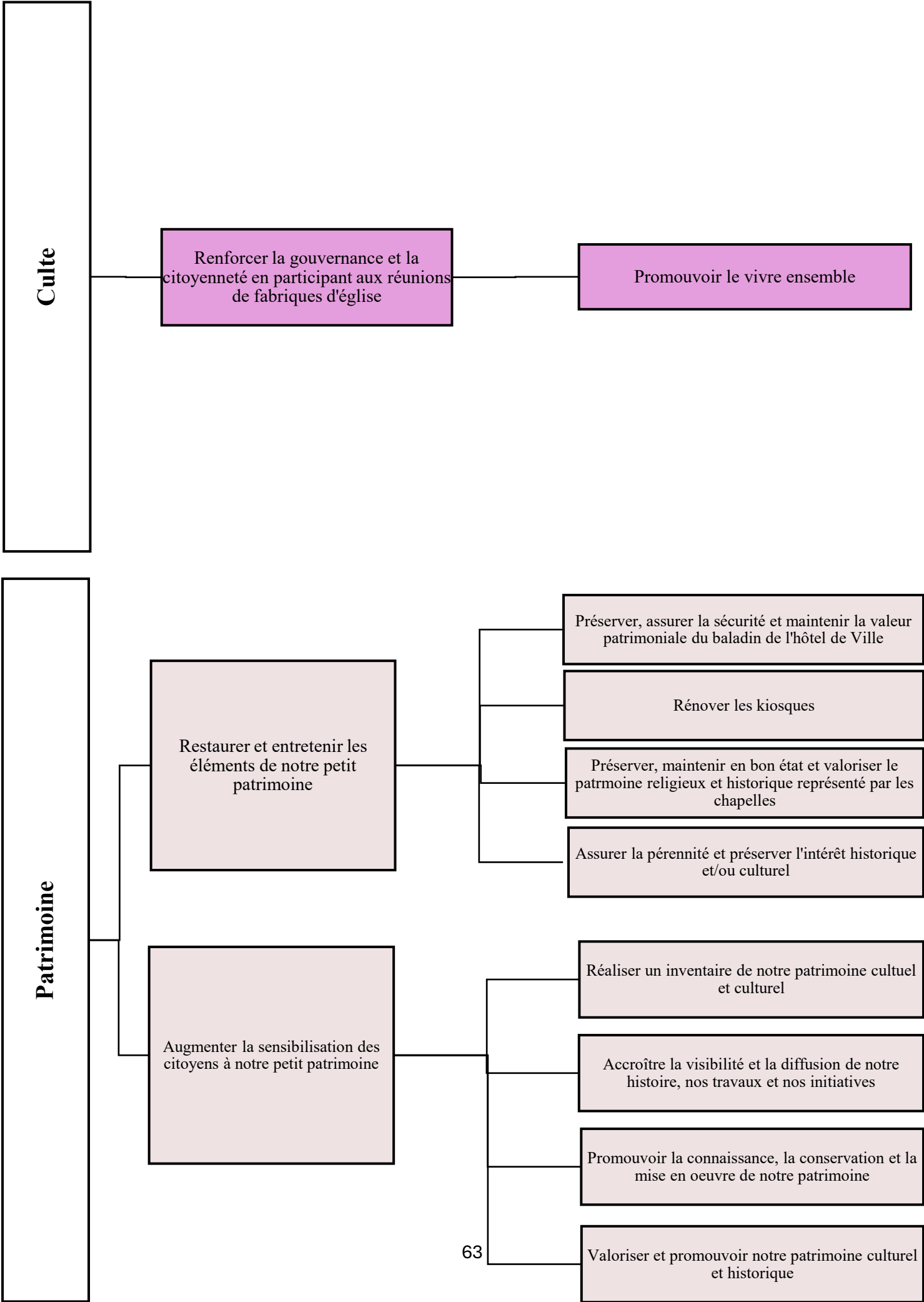
Construire ensemble une société solidaire et co-responsable pour le bien-être de tous, au regard des 11 besoins fondamentaux, dans la perspective d'améliorer et pérenniser le vivre-ensemble sur l'ensemble du territoire de la commune de Lobbes.

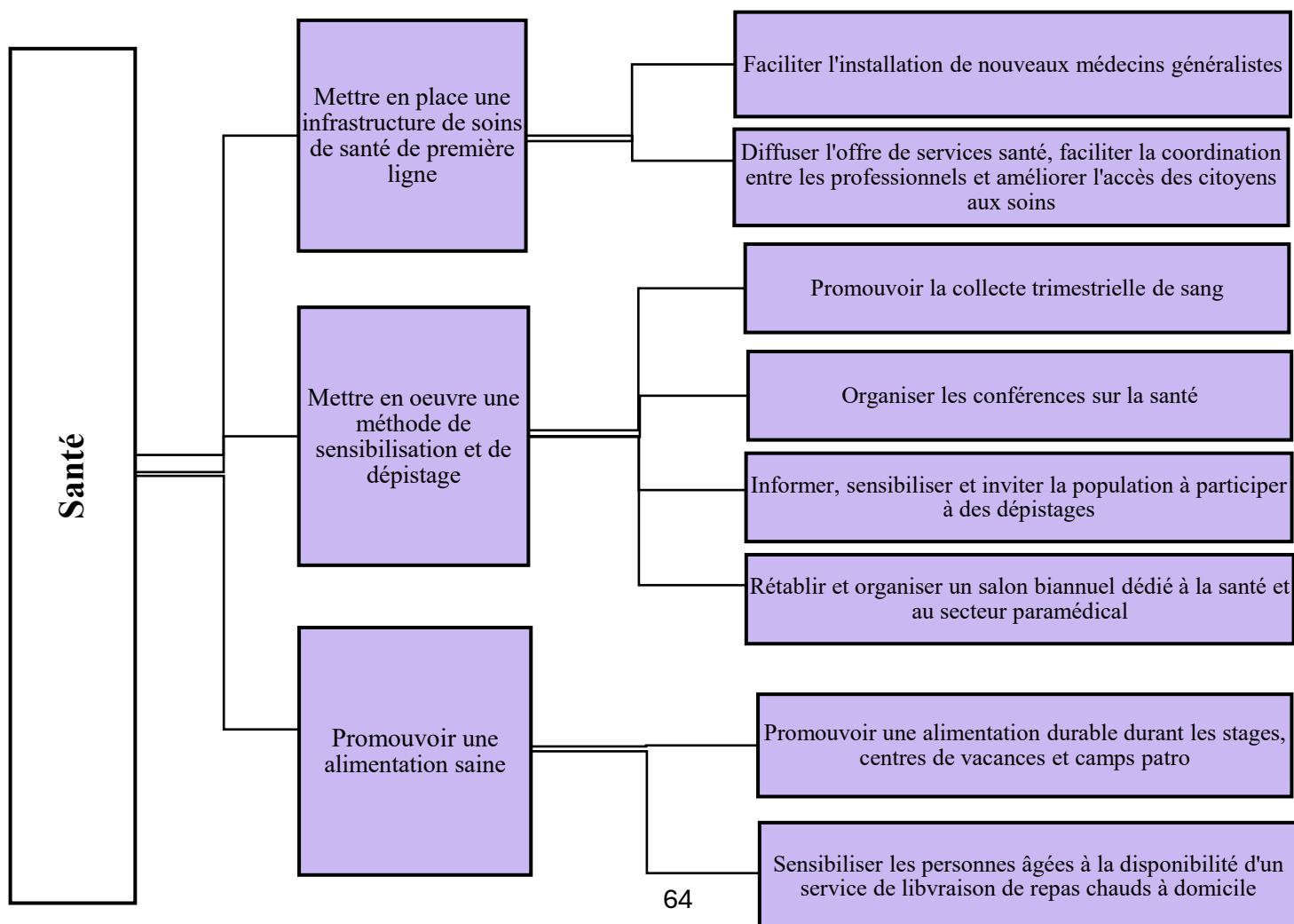
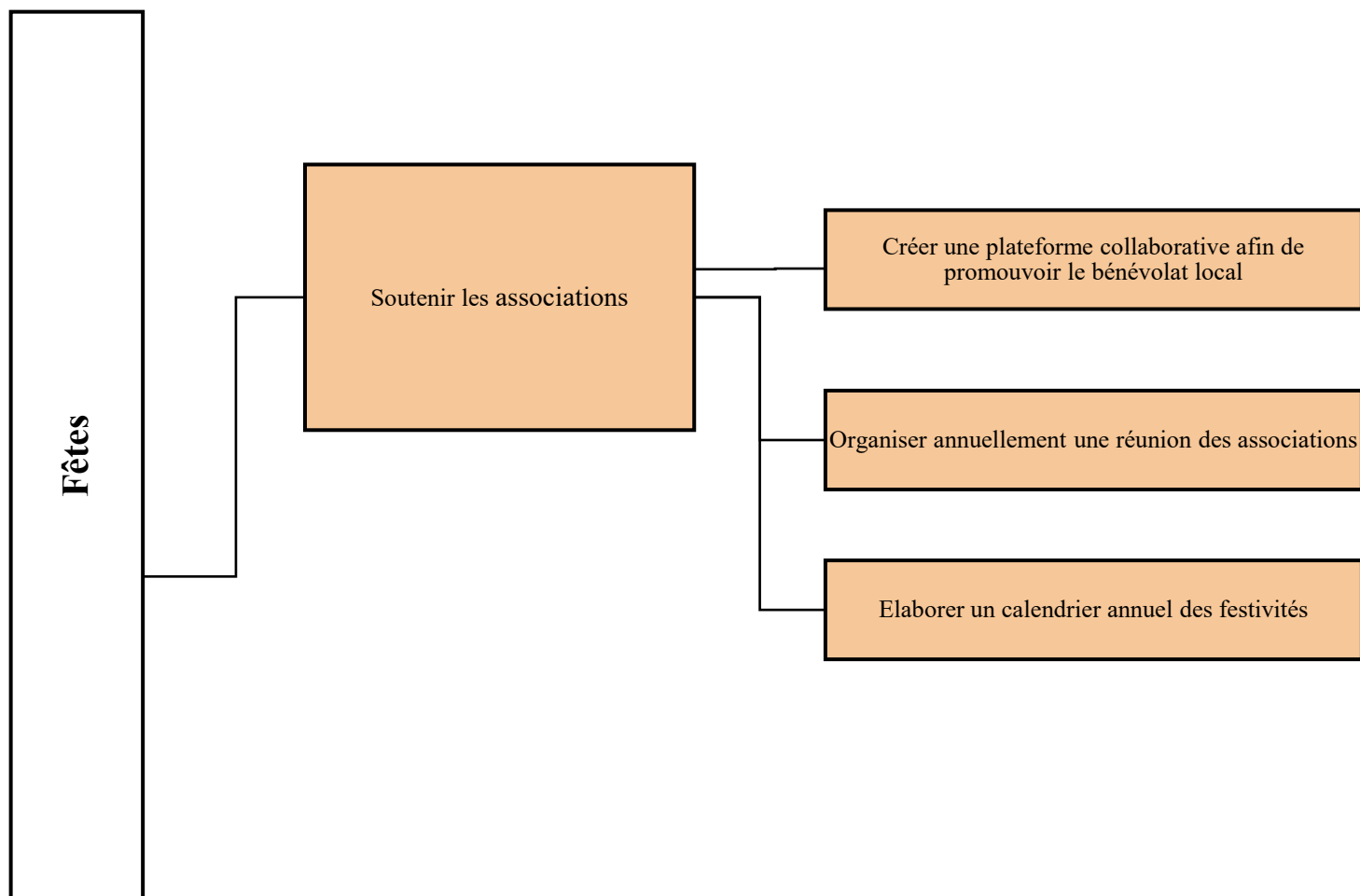


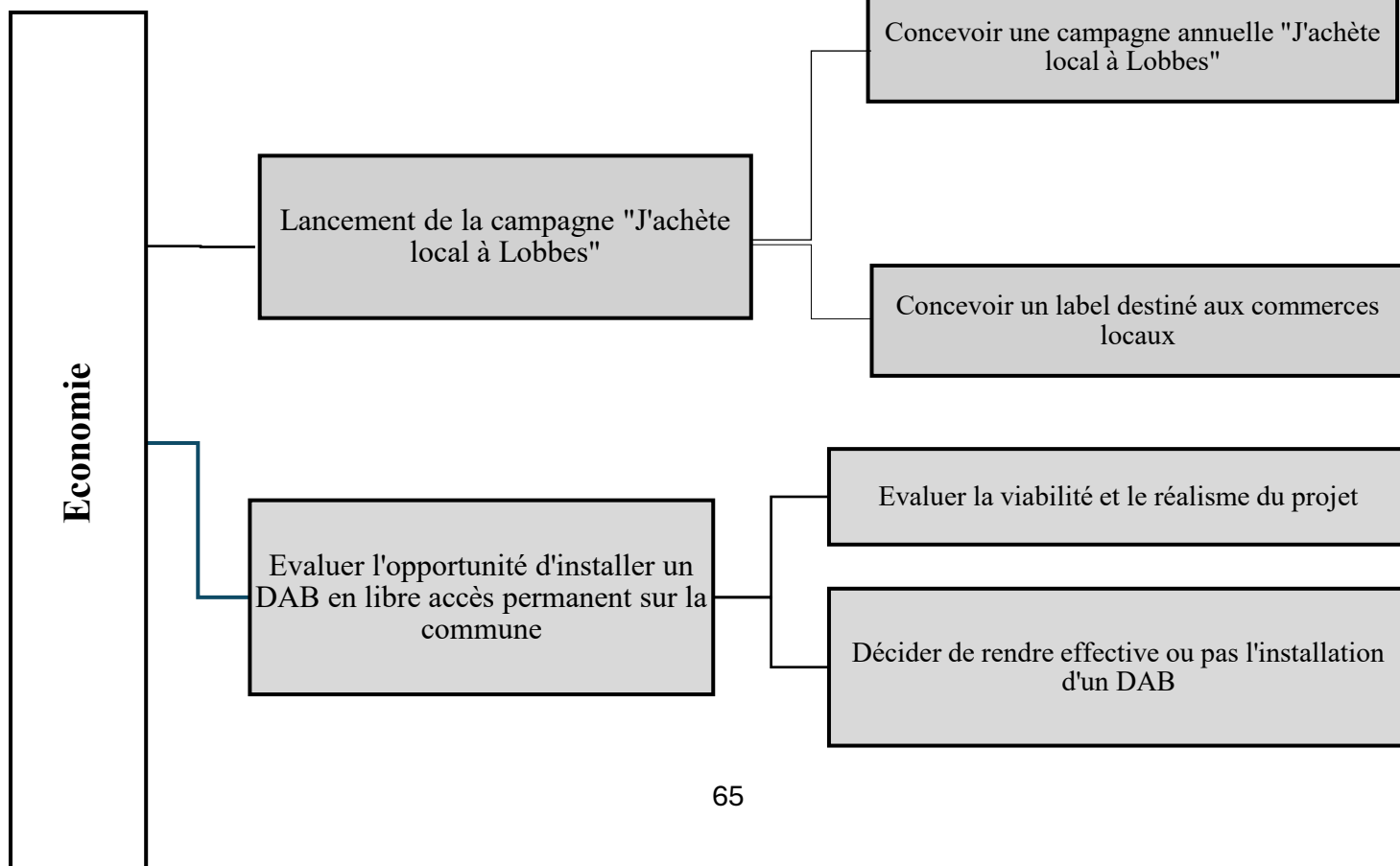
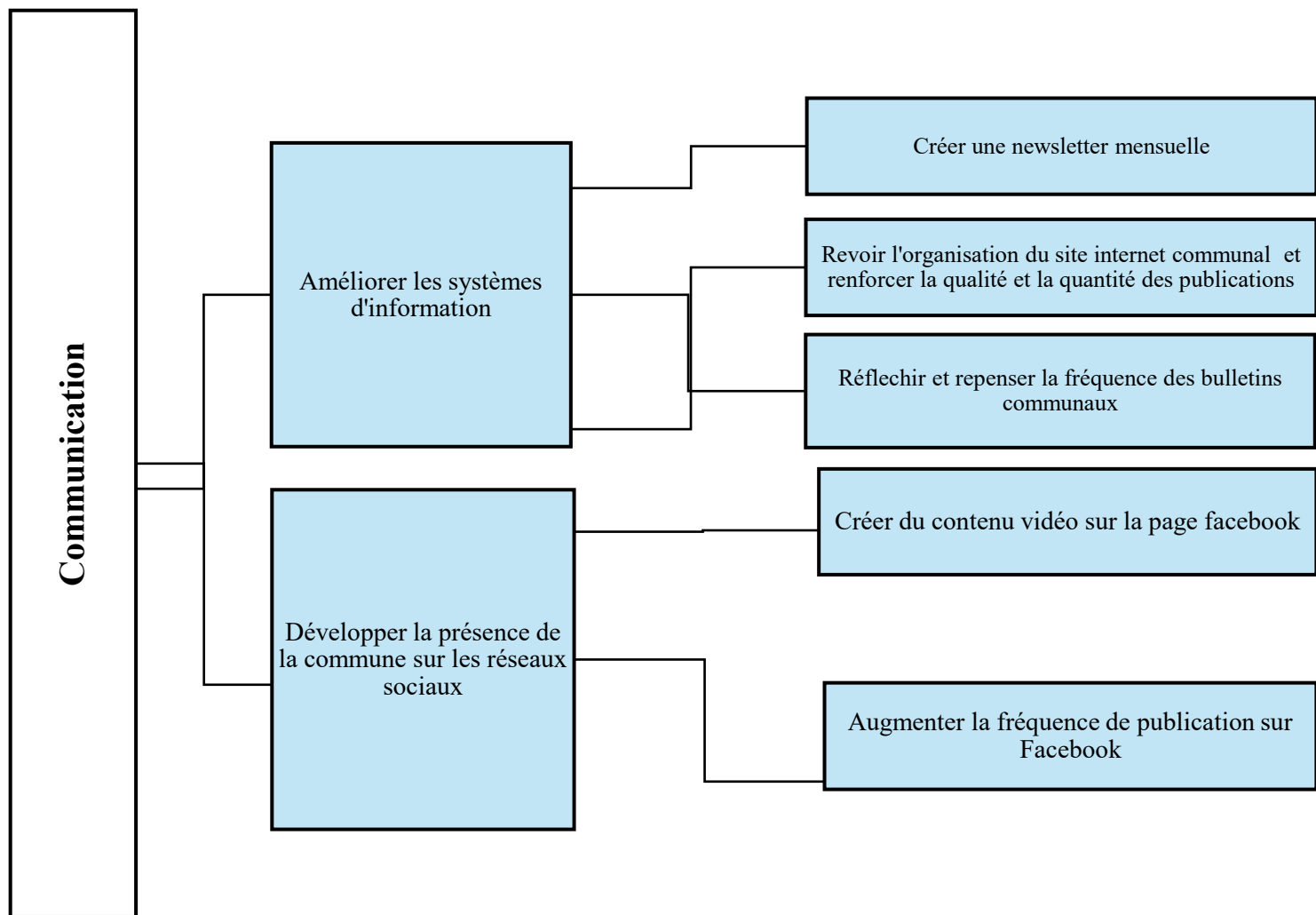


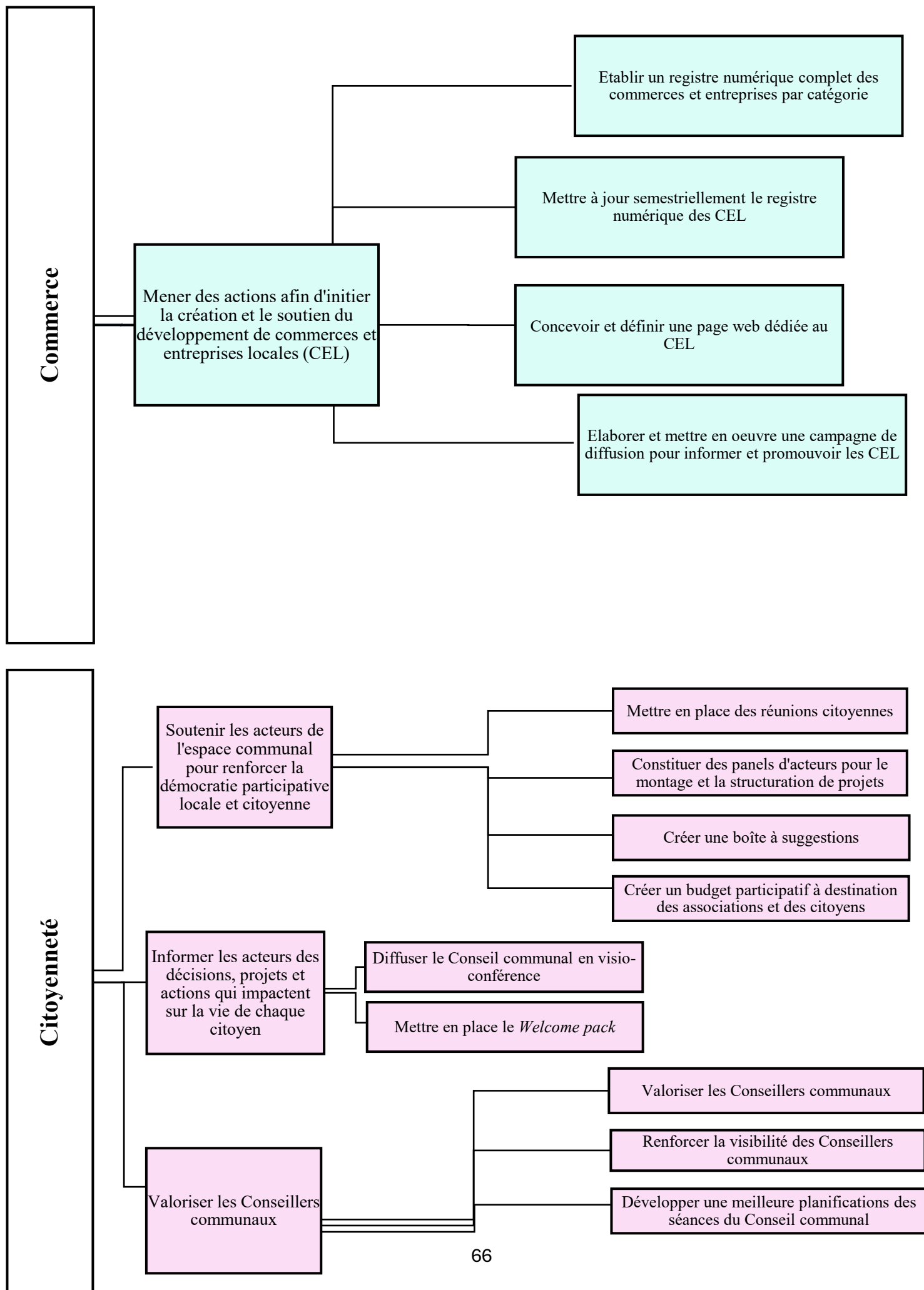


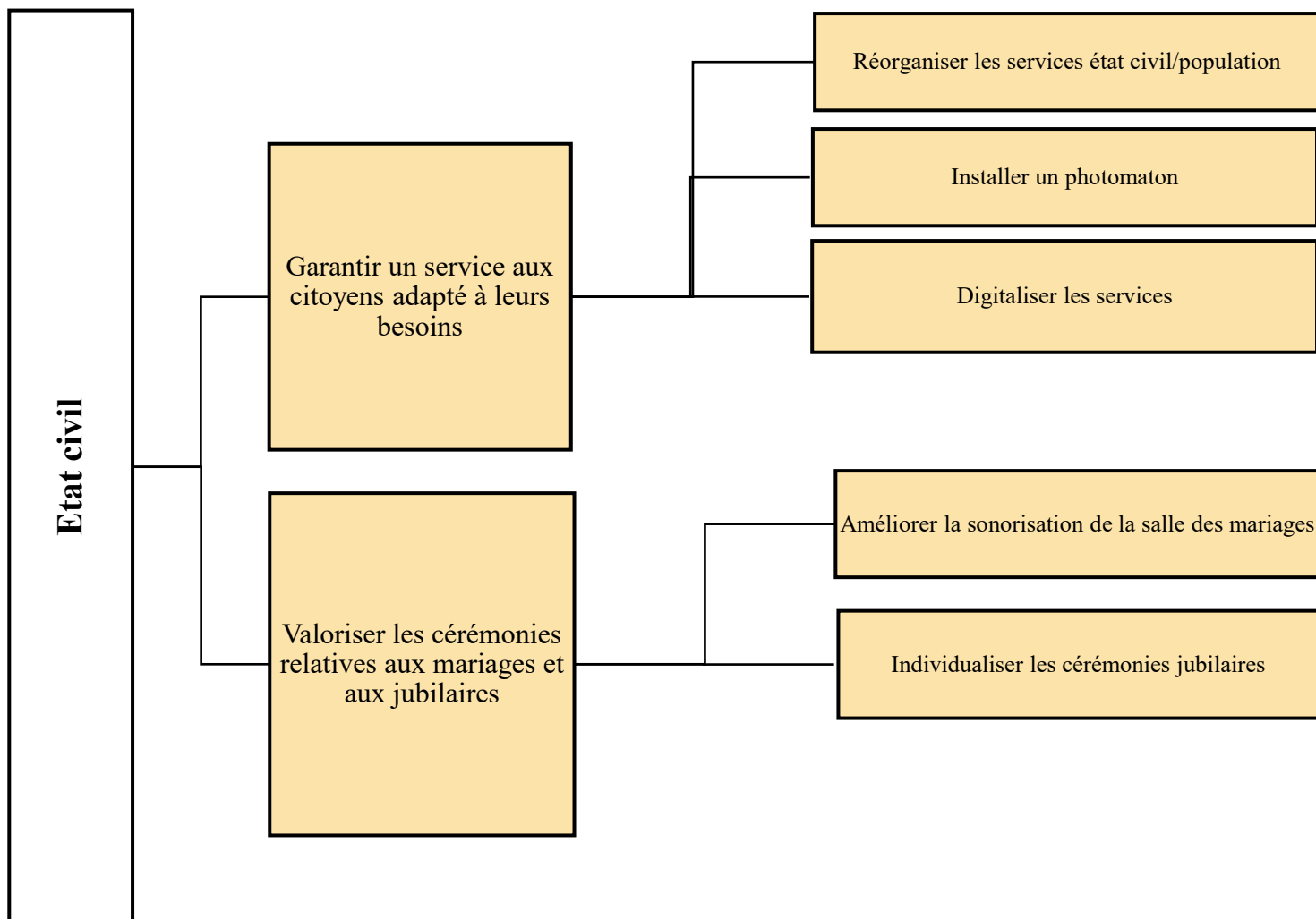


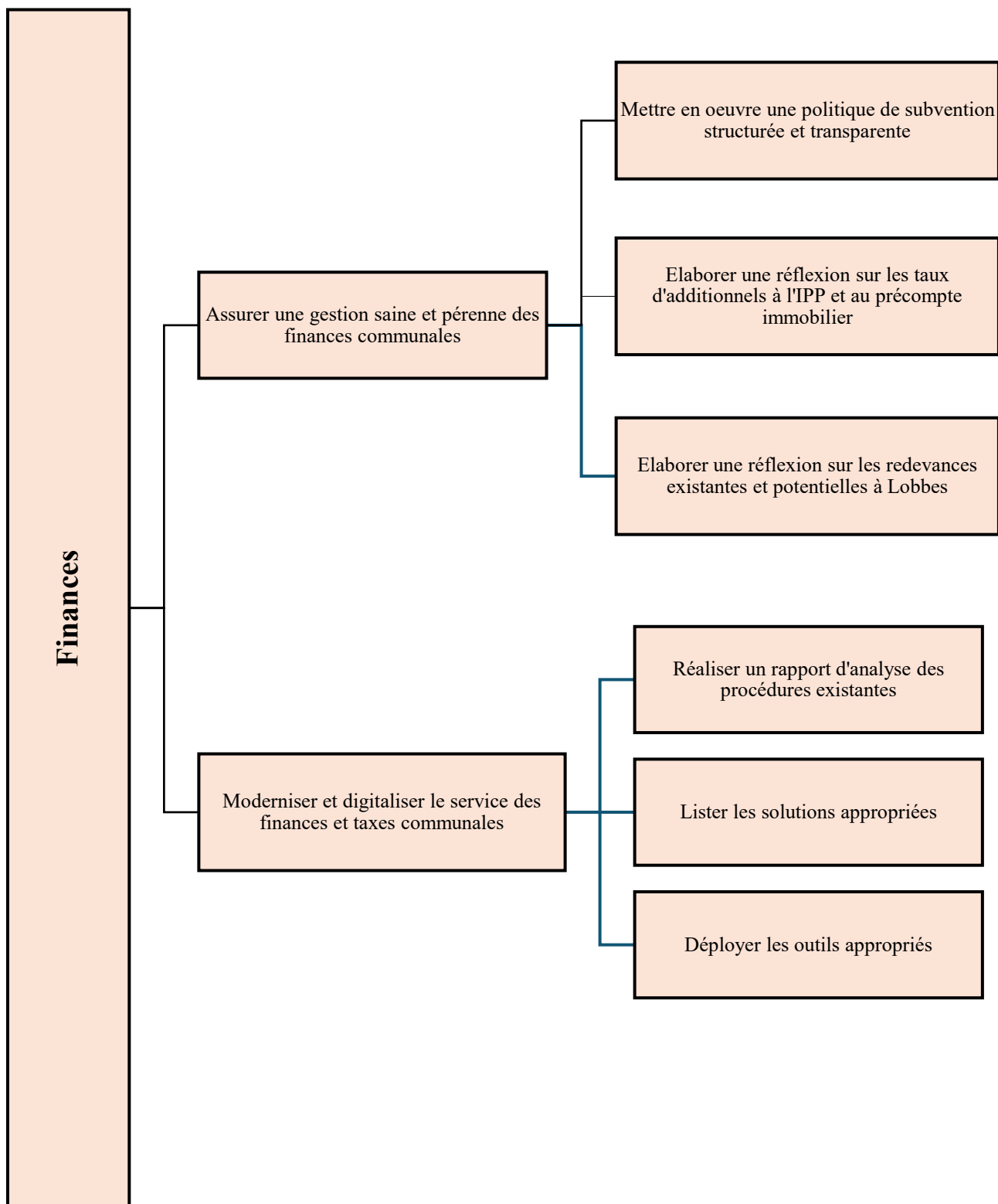








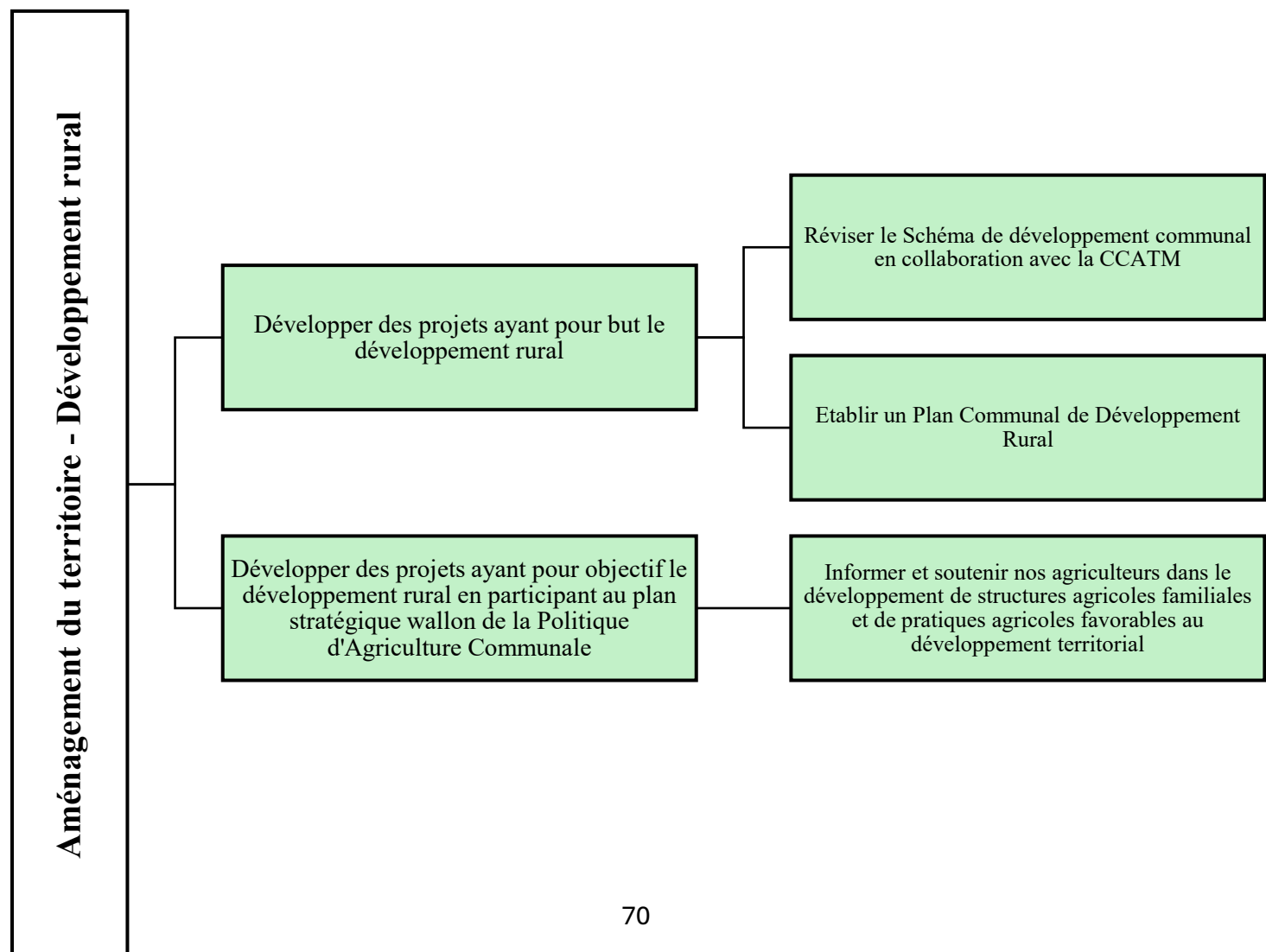
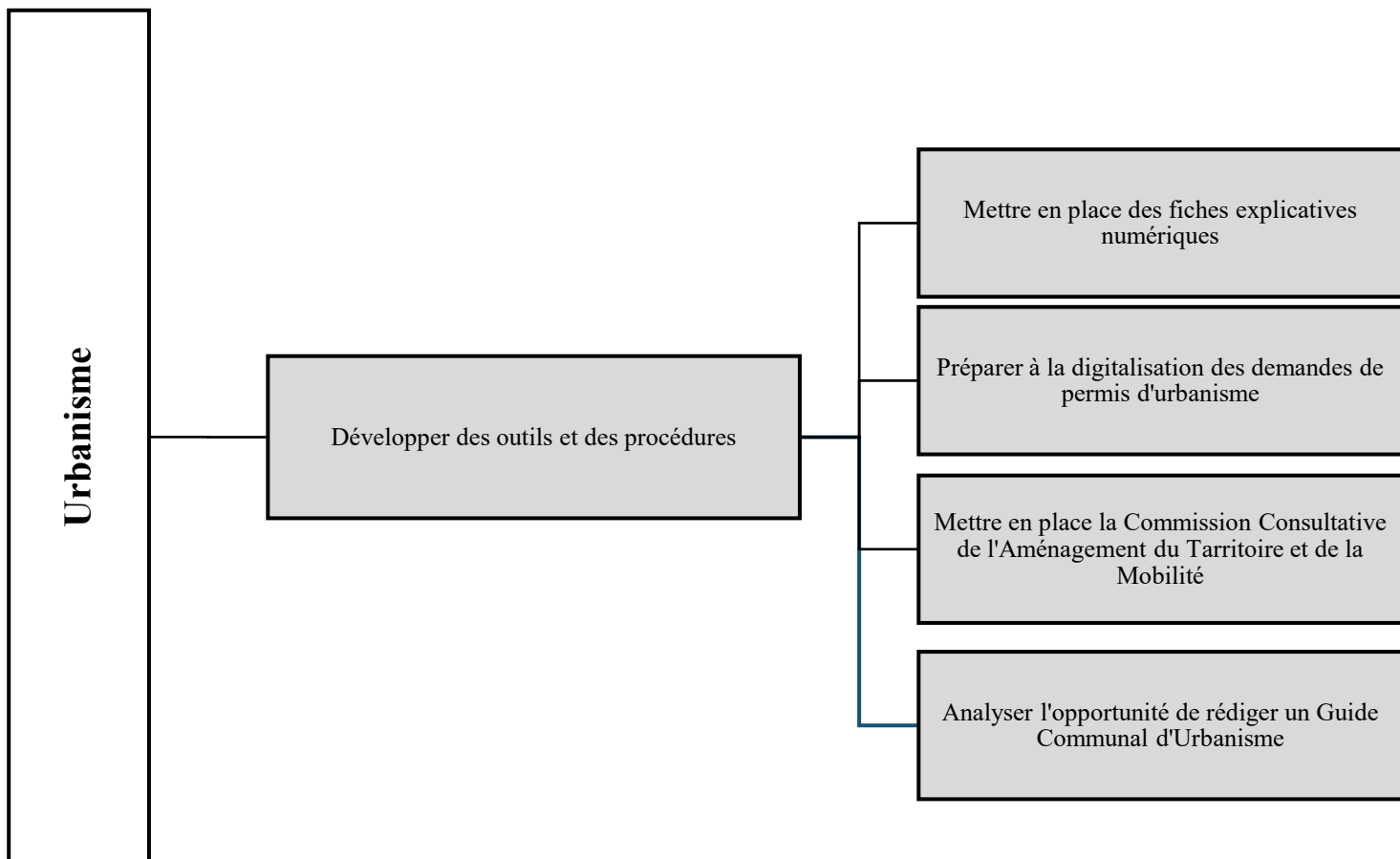


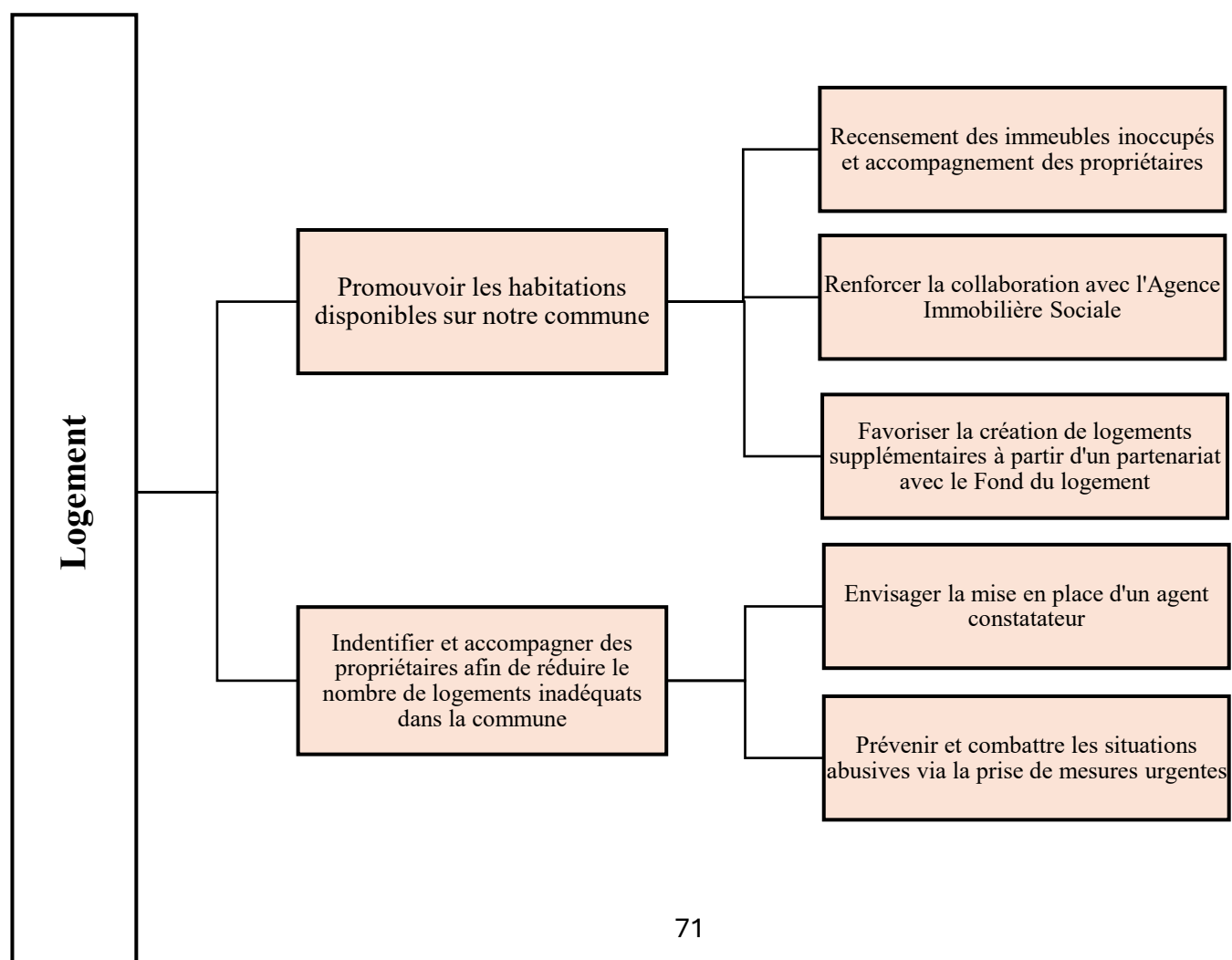
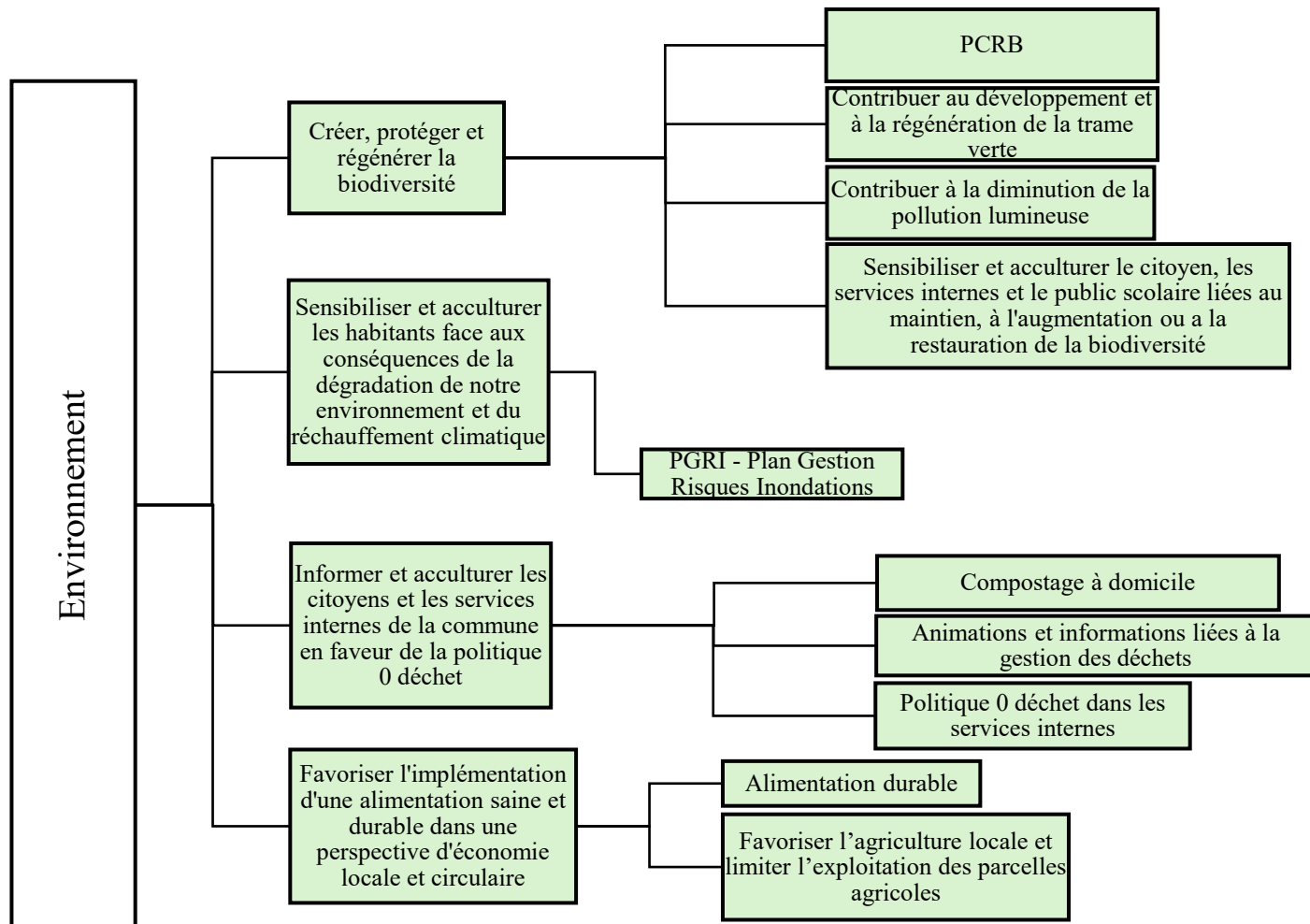


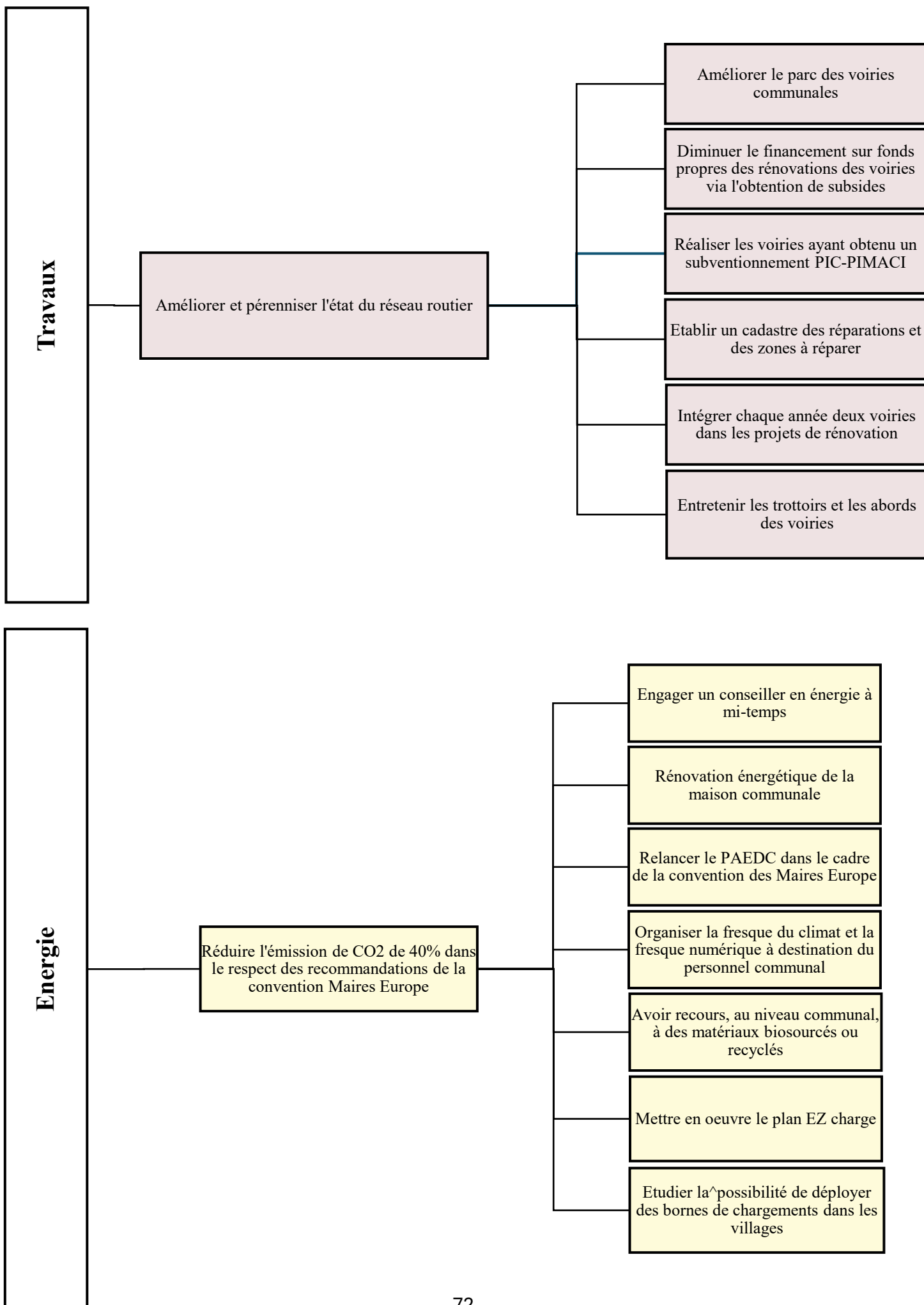
VOLET EXTERNE

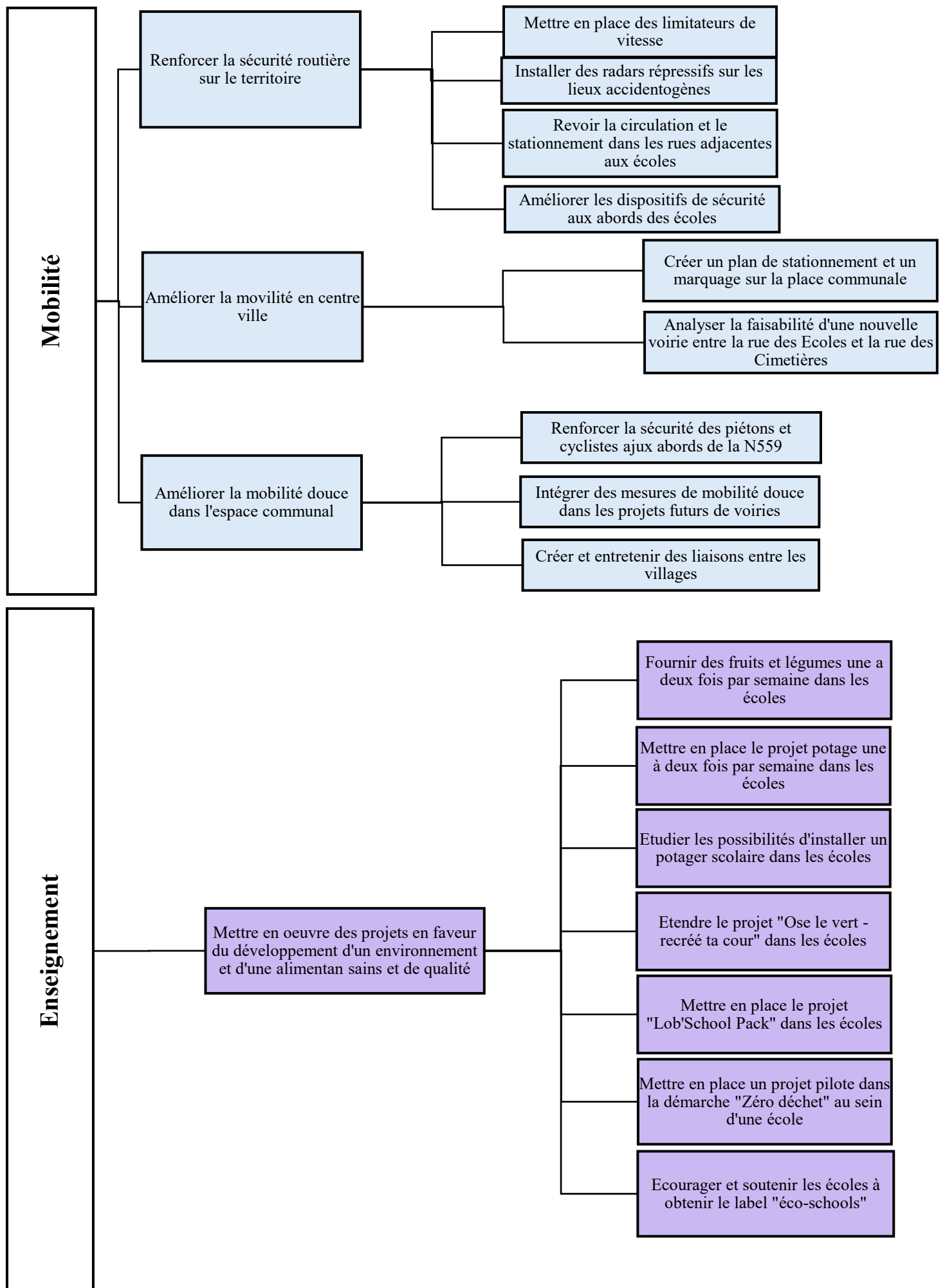
Objectif stratégique 2

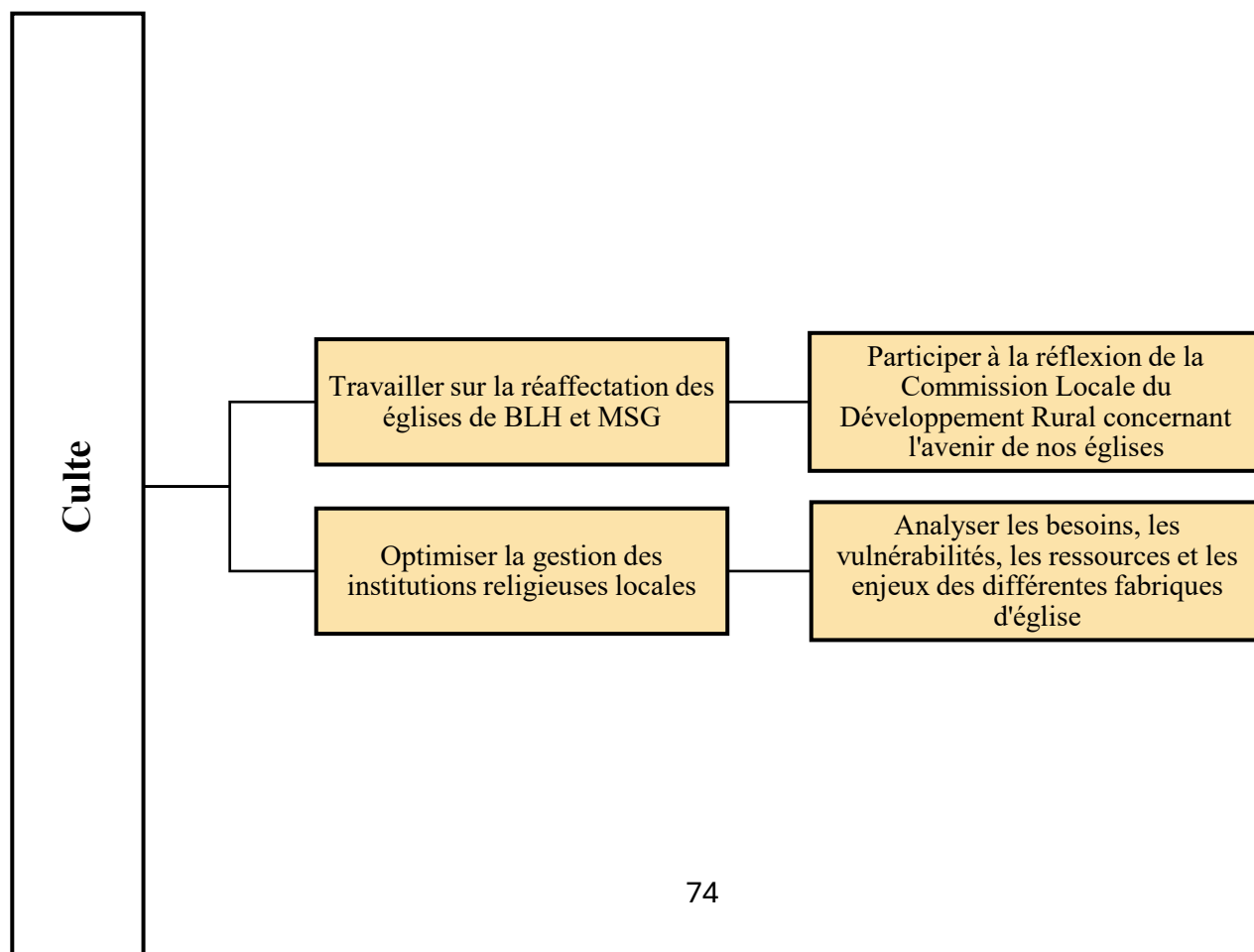
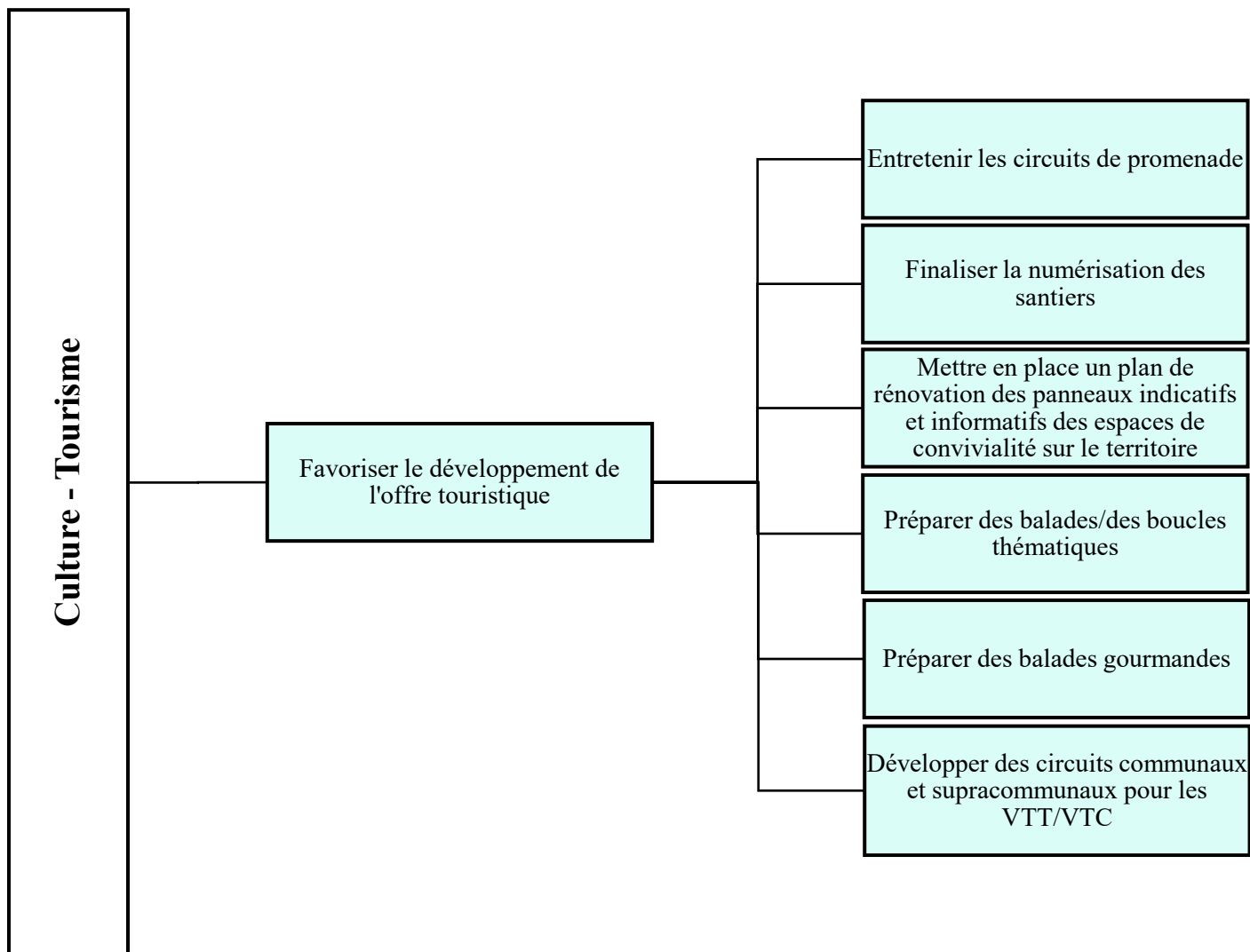
Permettre à notre territoire d'anticiper, de s'adapter et de se transformer face aux changements qui peuvent l'affecter dans toutes ses composantes et ce, de façon à améliorer sa capacité à répondre aux besoins de ses acteurs et habitants humains (plancher social) et non humains tout en restant dans les limites de ce que la planète peut offrir (plafond environnemental).











Chapitre 4 – Le programme

Stratégique Transversal concerté

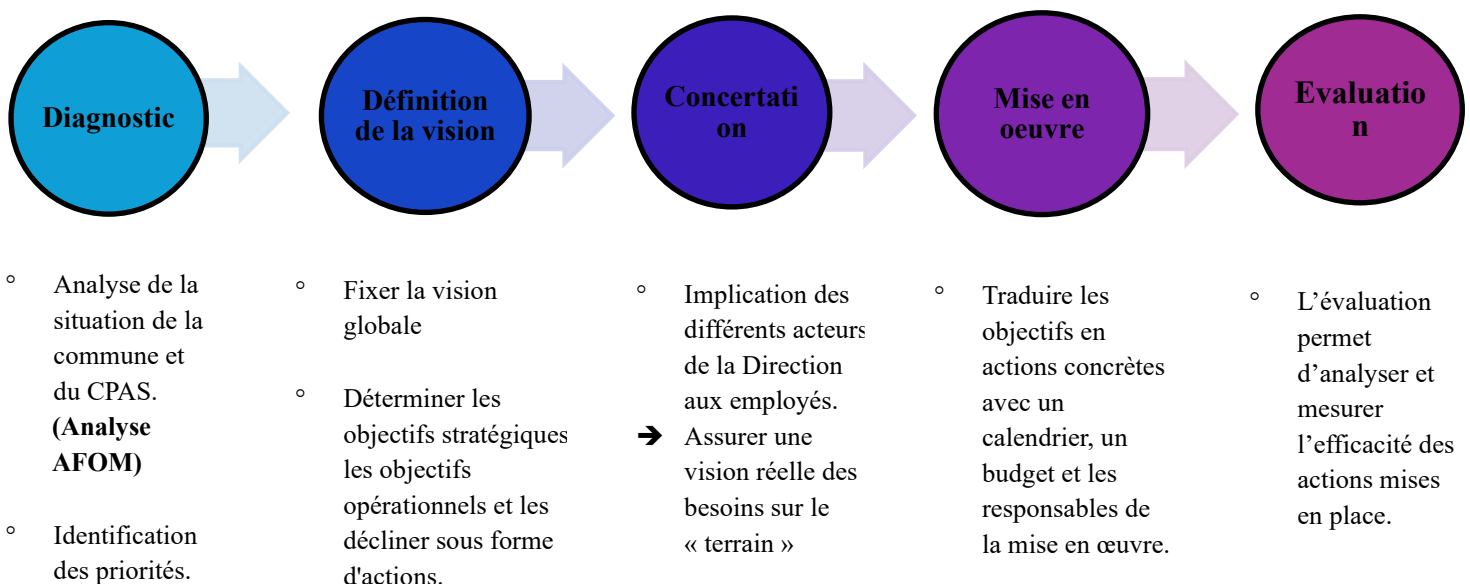
1. Introduction

Dans le cadre du Plan Stratégique Transversal (PST), une analyse concertée a été mise en place afin de définir des orientations claires et partagées. Le PST constitue un outil de pilotage essentiel qui permet de traduire la vision politique et la vision interne de nos entités en actions concrètes, mesurables et adaptées aux besoins. Cette démarche repose sur la concertation entre l'administration communale et le Centre Public d'Action Sociale, favorisant une approche cohérente des projets à mener.

L'objectif de ce PST concerté est de définir une vision commune et partagée pour les deux institutions tout en traduisant les priorités internes en objectifs stratégiques, opérationnels et en actions concrètes qui seront mises en œuvre par les différents services.

Cette démarche permet de favoriser la transversalité entre les différents services amenés à mettre en œuvre les différentes actions. Le PST interne et le PST concerté s'enrichissent mutuellement. Le premier assure la mise en œuvre opérationnelle au sein des services, tandis que le second garantit une vision partagée et intégrée avec l'ensemble des acteurs.

Quelles sont les étapes d'un PST concerté ?



À Lobbes, le choix d'élaborer un PST concerté entre la Commune et le CPAS répond avant tout à la volonté de dresser un constat partagé des besoins et des réalités internes. Ce travail conjoint vise à établir un état des lieux objectif, tenant compte à la fois des forces, des difficultés rencontrées et du passif. Cette analyse approfondie constitue une étape indispensable pour envisager des améliorations concrètes et durables dans l'organisation des services.

L'objectif principal de ce PST concerté est de créer davantage de cohésion et de synergies entre la Commune et le CPAS. En croisant les visions, les expériences et les compétences, les deux entités peuvent non seulement éviter les redondances, mais aussi construire une dynamique commune, orientée vers l'efficacité.

Ce plan doit être vu comme un premier grand état des lieux, qui servira de socle à une démarche stratégique sur le long terme. Au travers de cette base commune, la commune et le CPAS pourront progressivement adopter une culture de collaboration renforcée.

2. Le volet interne du PST concerté à Lobbes

Analyse	CPAS	COMMUNE	OBSERVATIONS
Objectif stratégique	Être une administration moderne, bien gérée et un CPAS entreprenant	Être une administration attractive et performante	Vision commune d'une administration efficace, moderne et orientée vers la performance.
Infrastructures/ Bien-être au travail	Effectuer des travaux de rénovation	Rénovation énergétique du bâtiment, rénovation interne	Volonté d'améliorer les infrastructures et le bien-être sur le lieu de travail
Procédures/outils	Besoins informatiques, uniformiser les procédures	Uniformisation des outils de communication/Besoins informatiques	Mise en avant d'une volonté de modernisation, d'harmonisation et de digitalisation.
Ressources humaines	Accompagner les formations des agents	Améliorer les processus RH (évaluation, formation, ...)	Renforcement des compétences.
Organisations/Statuts/Cadre légal	Réviser le statut général du personnel	Réviser le règlement de travail, le statut général du personnel	Cadre légal et bien-être.
Cohésion d'équipe	Instaurer des moments de partage/teambuilding/repass de fin d'année etc.	Organiser un teambuilding	Souhait commun de renforcer le bien-être et l'esprit d'équipe mais également la cohésion.

Tant la Commune que le CPAS expriment une volonté claire de modernisation et de performance administrative. Cette orientation stratégique commune constitue une base solide pour construire une démarche concertée dans le cadre du PST. Cette orientation est également constitutive de plus amples synergies entre la Commune et le CPAS.

Infrastructures et bien-être

Les deux institutions identifient des besoins importants :

- Pour le CPAS, il s'agit de réaliser une étude approfondie du parc immobilier, afin d'envisager une relocalisation des services et une meilleure adéquation des bâtiments aux besoins actuels et futurs.
- Pour la Commune, les priorités portent sur la rénovation énergétique du bâtiment communal, la rénovation interne pour améliorer les conditions de travail des employés, ainsi que l'aménagement d'une nouvelle installation pour les ouvriers sur un autre site à rénover.

Ces actions, bien que distinctes, se rejoignent dans la volonté de disposer d'espaces de travail modernes, fonctionnels et durables et donc, d'améliorer le bien-être des agents sur leur lieu de travail.

Procédures et outils informatiques

Les deux institutions soulignent la nécessité d'uniformiser leurs procédures et leurs outils, en particulier dans le domaine informatique. Les besoins sont multiples et communs :

- Digitalisation
- Modernisation
- Téléphonie

Ressources humaines

- Chaque institution souhaite développer un plan de formation pour ses agents.
- Le CPAS et la Commune visent tous deux à professionnaliser l'accompagnement du personnel mais également leur évaluation.

Ces actions communes ouvrent la voie à des programmes de formation coordonnés, profitant à la fois aux agents et à la qualité de leur travail ainsi qu'à l'intensification des synergies entre la Commune et son CPAS.

Cadre légal et organisationnel

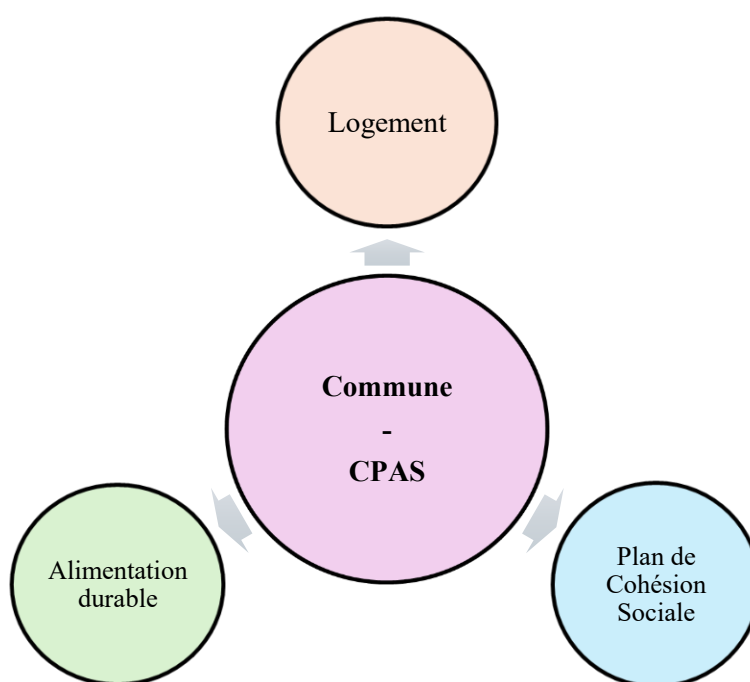
Concernant la révision du règlement de travail et du statut général du personnel, les deux institutions affichent une volonté partagée d'améliorer le cadre légal lié aux engagements des agents. Cela traduit une ambition commune : offrir des conditions claires, équitables et modernes pour favoriser l'attractivité et la stabilité des équipes.

3. Le volet externe du PST concerté à Lobbes

Pour cette première version du Programme Stratégique Transversal concerté entre la Commune et le CPAS, nous avons explicité ci-avant les démarches communes qui avaient été mobilisées. Nous avons également exposé les objectifs et actions communs au niveau du PST interne, dans la perspective, notamment, de rendre plus efficaces certains services ou pour faciliter la collaboration entre les deux institutions.

Au niveau du PST externe, à ce stade de son élaboration, trois thématiques se dégagent pour un travail en synergie entre la Commune et le CPAS. Ces trois thématiques sont :

- **L'alimentation durable** pour laquelle les travaux d'acculturation de l'administration ont été communs. Des réflexions sont également menées afin que toute action ou tout projet en faveur de l'implémentation d'une alimentation saine et durable sur notre territoire soit accessible à chaque citoyen, quel que soit son revenu, quelle que soit sa situation sociale.
- **Le logement** pour lequel des réflexions et des actions sont menées conjointement afin de mener une politique locale du logement qui bénéficie à l'ensemble des citoyens. Il s'agit également de travailler en collaboration avec les différents organismes supracommunaux qui agissent dans le domaine du logement.
- **Le Plan de Cohésion Sociale** qui propose différentes actions tout au long de l'année, comme une formation à la rédaction de Curriculum Vitae, et qui veillera à informer le CPAS de ces actions de formation afin que tout citoyen puisse en bénéficier.



4. Conclusion

La mise en place d'un premier PST concerté entre la Commune et le CPAS constitue une étape majeure dans la volonté commune de moderniser, professionnaliser et harmoniser les actions des deux institutions de la commune de Lobbes. Ce PST concerté est une étape supplémentaire dans les synergies à mener pour le rapprochement entre les deux institutions que sont la Commune et le CPAS.

Ce premier programme permet :

- d'établir un état des lieux partagé des besoins, des forces et des améliorations, tant au niveau des infrastructures que des ressources humaines et des procédures ;
- d'identifier les points communs et les complémentarités entre les objectifs de la Commune et ceux du CPAS, notamment en matière de modernisation administrative, de cohésion des équipes, de formation et d'uniformisation des outils et procédures ;
- de poser les bases d'une collaboration durable favorisant les synergies pour plus d'efficacité et de performance ;
- d'anticiper le futur en s'appuyant sur une vision commune.

En résumé, ce premier PST concerté n'est pas une finalité en soi, mais un outil stratégique initial, permettant de poser les fondations d'une coopération renforcée entre la Commune et le CPAS, avec comme objectifs l'efficacité des actions des deux institutions, la cohésion et le bien-être au travail.

Annexes

Annexe 1 – Déclaration de Politique Communale

Annexe 2 - Déclaration de politique sociale

Annexe 3 – Les 11 besoins fondamentaux (HOMEOS)

Annexe 4 – Plancher social et plafond environnemental

Déclaration de Politique Communale.

2024-2030

Conformément au Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, à l'aube d'une nouvelle législature de six années, ce document présente la Déclaration de Politique Communale du Conseil communal pour la mandature 2024-2030.

Il s'agit de la présentation de l'intention politique proposée par la majorité politique du groupe « Les Engagés ». De manière générale cette déclaration permet de donner un cap politique et de présenter une ambition collective. Ce texte reflète les intentions et motivations afférentes.

Cette présentation sera, dans les prochains mois, déclinée dans la Plan Stratégique Transversal au travers d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions.

La déclaration repose sur un socle environnemental, social et économique. Elle a pour but l'amélioration de la qualité de vie et du vivre-ensemble pour les prochaines années dans l'entité de Lobbes : Bienne-lez-Happart, Lobbes, Mont-Sainte-Geneviève et Sars-la-Buissière.

Ce projet se compose de différentes thématiques développées ci-dessous.

Le processus de mise en œuvre de ce projet de politique communale s'inscrit dans une perspective pluriannuelle, soumise aux aléas tant internes qu'externes, et se veut non-exhaustif et évolutif.

L'administration générale

La volonté est d'être une commune qui développe une administration moderne efficace, plus agile et plus efficace, en mesure de porter les projets et de répondre aux défis.

Notre administration a connu des problèmes importants ces dernières années. En parallèle, l'administration doit faire face à des défis toujours plus grands et toujours plus complexes.

Dans un premier temps, il s'agira de réorganiser et de restructurer les services et d'assurer une stabilité pour le personnel.

La modernisation de l'administration verra se développer de nouveaux services en ligne. Tantôt à destination des agents, tantôt au service du citoyen.

Dans la perspective de développer une administration plus efficace et de mettre en place des services plus accessibles, certains horaires seront adaptés et une nouvelle téléphonie verra le jour. De même que des procédures et des outils seront mis en place pour pouvoir répondre au citoyen suivant le canal de son choix.

Nous souhaitons également une administration plus forte. Cette volonté se traduira par des engagements réfléchis, stratégiques. Un plan de formation et des perspectives de carrière pour les agents.

Nous voulons aussi une administration plus attractive et veiller à la qualité de l'environnement professionnel des collaborateurs. Cela passera par la réforme des statuts, la revalorisation d'une échelle barémique, par l'étude d'horaires flottants et de télétravail (pour les fonctions qui le permettent). De nouveaux espaces de travail seront également aménagés, pour le service ouvrier par exemple. L'amélioration des conditions de travail passera également par une meilleure valorisation du travail des agents.

Les finances communales

La volonté est d'être une commune qui maîtrise ses finances et qui maximise les aides des niveaux supérieurs.

Les finances communales seront soumises à des contraintes toujours plus fortes ces prochaines années, avec :

- un contexte socio-économique impactant, des aides des autorités supérieures stagnantes, voir en diminution ;
- des prévisions budgétaires des entités satellites, sur le moyen terme, telles que les pompiers ou la police, qui s'annoncent en augmentation.

Sur base de ces éléments, la Commune de Lobbes devra être plus efficace et plus efficiente, en mettant en place une gestion des deniers publics rigoureuse et responsable.

Nous souhaitons ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes communales principales, à savoir l'impôt sur les personnes physiques et les centimes additionnels au précompte immobilier.

La recherche de subsides devra être améliorée et diversifiée. Les droits de tirage devront être utilisés.

La gestion des projets extraordinaires devra être améliorée.

La possibilité de partenariats privé-public devra être étudiée.

Il s'agira aussi de rechercher des économies telles que les économies d'énergie dans la rénovation des bâtiments communaux.

En parallèle, il sera nécessaire de dégager les investissements nécessaires à la construction d'une politique ambitieuse.

Une gestion plus moderne des finances passera aussi par une digitalisation de plusieurs outils de gestion financière.

L'économie locale

L'objectif poursuivi est d'être une commune qui soutient ses commerces et entreprises locales.

Nous souhaitons soutenir et renforcer l'économie locale et circulaire. Dans cette perspective, la Commune se présente comme un interlocuteur privilégié. Dans les prérogatives et les missions qui sont les nôtres, nous serons aux côtés des acteurs économiques, des commerces, des indépendants, des entreprises qui agissent sur notre territoire.

Pour cela, nous envisageons un cadastre des acteurs économiques. Une communication, des rencontres régulières et une valorisation de ces acteurs et des productions locales.

Nous entendons soutenir et renforcer les marchés de producteurs. Au travers de ses marchés publics, la Commune sera aussi attentive, quand cela est possible, à travailler avec des commerces, indépendants et entreprises de l'entité.

La création d'un DAB (Distributeur Automatique de Billets) ouvert 24h/24 sera étudiée.

Les grands projets – Le développement rural

Le projet général est d'être une commune au cœur du développement rural en aménageant les cœurs de village et en prenant soin et en revalorisant le patrimoine bâti.

La Commune de Lobbes se pense au travers du développement rural. Un défi important se situe dans ses cœurs de village. Nous souhaitons réenchanter les cœurs de village par le réaménagement de places communales en espaces conviviaux et au service des citoyens.

- a) Lobbes Bonniers : réaménager la place, créer des espaces de convivialité favorisant les liens sociaux et les contacts intergénérationnels.
- b) Lobbes (place communale) : prévoir la réfection du revêtement et créer un plan de stationnement.
- c) Sars-la-Buissière : réaménager l'espace occupé précédemment par la propriété communale (dite « maison Dutroux ») en collaboration avec la Wallonie ; étudier le réaménagement de la place via la réactivation de la convention avec l'auteur de projet
- d) Mont-Sainte-Geneviève : étudier la gestion de l'espace en lien avec la reconstruction et la réouverture de l'église.

Notre Commune a également un patrimoine bâti important. Plusieurs bâtiments sont délabrés et nécessitent une rénovation. Pour ceux-ci, nous souhaitons un projet individuel phasé. Ces rénovations se feront dans la mesure des moyens financiers, humains et logistiques de l'administration communale. Les collaborations tant via le secteur privé, l'associatif que les pouvoirs publics supérieurs, seront étudiées, au cas le cas, en vue d'optimiser le développement des projets ci-dessous :

- a) La Brasserie de l'Abbaye : valoriser un espace administratif et culturel à haut potentiel.
 - Reprendre les travaux de mise hors eau et aménager progressivement les structures intérieures.
 - À terme, les possibilités suivantes peuvent être envisagées :
 - Relocaliser l'administration communale.
 - Penser un projet global permettant de valoriser le patrimoine culturel de Lobbes.
 - Développer un espace de micro-brasserie communautaire – en lien avec le tourisme.
 - Créer un espace de créativité et de développement.
 - En cas de relocalisation des bureaux de police au sein du bâtiment de la brasserie, transformer ces locaux en espace culturel.
- b) La Cure de Sars-la-Buissière : créer un espace public multifonction.
 - Créer un espace réunion pour les associations.
 - Créer un espace de stockage pour les associations.
 - Aménager le verger comme espace jardin.
 - Aménager un espace de jeux (type bouloir) à destination des associations.
- c) Église de Bienne-lez-Happart : créer un espace culturel public.
 - Sécuriser le bâtiment
 - Déconstruire le clocher et remettre l'espace à disposition du public à des fins culturelles.

Le petit patrimoine

Le projet général est d'être une commune qui entretient et prend soin du petit patrimoine bâti.

Nous souhaitons avoir une attention pour le petit patrimoine. Cela passera par la rénovation des kiosques de Mont-Sainte-Geneviève et Bienne-lez-Happart.

Nous souhaitons également entreprendre la rénovation structurelle d'une chapelle par an. Ces actions seront financées via un appel à subsides pour le petit patrimoine.

Les travaux routiers

Le projet global est d'être une commune qui améliore et pérennise l'état de son réseau.

Au-delà de l'entretien et de la rénovation du patrimoine bâti, nous souhaitons aussi agir sur les voiries communales. Ainsi, pour améliorer la gestion des rénovations et entretiens de voiries, nous souhaitons constituer un « plan route » qui aura pour objectifs :

- une gestion efficace et durable du réseau routier ;
- un élargissement des subsides à obtenir pour les voiries agricoles et la mobilité douce ;
- l'établissement d'un cadastre des réparations et zone à rénover ;
- l'intégration chaque année de deux voiries dans les projets prioritaires du budget extraordinaire.

Notre majorité fera aussi en sorte de terminer les dossiers non menés à bien ces dernières années, comme par exemple, les rues du Plan d'Investissement Communal (PIC-PIMACI 2022-2024), ou encore, la route de Bienne.

Concernant la N559, nous soutiendrons et participerons activement au projet de la Wallonie d'aménagement des abords des rue des Bonniers, des Quatre Bras et de l'Entreville et de rénovation d'une portion de voirie.

Nous souhaitons aussi travailler sur l'amélioration des abords des voiries et être vigilants à l'entretien et la praticabilité des trottoirs, notamment l'entretien des haies bordant les trottoirs.

Une attention sera portée sur le renforcement de la sécurité aux abords des écoles.

La mobilité

L'objectif est d'être une commune qui favorise la mobilité au service de tous les citoyens.

La mobilité est une préoccupation majeure au sein de la population.

Un premier élément est le charroi extérieur routier qui traverse chaque jour notre commune. Nous pensons que des solutions pérennes et structurelles ne peuvent se penser sans la création du chaînon manquant de la RN54. Nous soutenons ce chaînon manquant et nous travaillerons avec les différents acteurs concernés et la Wallonie pour permettre à ce tracé de voir le jour.

Nous demanderons également à la Wallonie des solutions et aménagements pour limiter les nuisances du charroi sur les nationales traversant l'entité de Lobbes.

Un deuxième élément est l'insécurité routière qui reste un fléau qui touche nombre de quartiers. D'une manière générale, nous allons évaluer et mettre à jour le plan de mobilité. Dans cette mise à jour, nous allons œuvrer pour améliorer la mobilité et le stationnement dans les rues et quartiers qui le nécessitent.

Nous voulons également lutter contre la vitesse avec l'installation d'un radar-tronçon, en collaboration avec la zone de police, et avec l'installation de ralentisseurs de vitesse de manière réfléchie. L'installation de radars en complément sera étudiée.

La faisabilité d'une nouvelle voirie entre la rue du Cimetière et la rue des Écoles pour désengorger le quartier de la Collégiale et la rue des Écoles sera étudiée en lien avec le développement de la mobilité douce.

Troisième élément, la mobilité douce fait partie intégrante de la politique de mobilité. Poursuivre et soutenir le développement de la mobilité douce est ainsi un axe de réflexion et d'action important. Pour chaque nouveau

projet de rénovation de voirie, la mobilité douce sera étudiée et intégrée, à chaque fois que nécessaire. Plusieurs aménagements seront prévus pour les rues des Mésanges et de la Rancune, par exemple.

Nous entendons aussi renforcer le maillage des liaisons douces entre les villages de l'entité. La reprise du projet de création d'une liaison à Mont-Sainte-Geneviève de la rue Gromet jusqu'au RAVel (pont Jaupart), abandonné ces dernières années, sera étudiée.

La sécurité

L'objectif général est d'être une commune qui développe la sécurité pour prendre soin de chacune.

Nous souhaitons renforcer la collaboration et le travail avec la zone de police Binche-Anderlues-Lerme pour une police efficace et de proximité. Le renforcement des missions passera par des heures d'ouverture de l'antenne de Lobbes adaptées.

L'étude d'un nouveau commissariat commun avec Anderlues devra être menée.

Une réflexion sera établie sur le placement de caméras et les actions « Nos voisins veillent » seront soutenues.

La santé

L'objectif est d'être une commune qui prend soin de chaque personne.

Même si notre Commune a la chance de compter sur des infrastructures médicales importantes comme la clinique Saint-Joseph, certains services font défaut. Le nombre de médecins généralistes est actuellement trop faible pour la population de la Commune.

Nous souhaitons œuvrer pour permettre à chaque citoyen de bénéficier de consultations médicales et de soins à proximité de chez lui. La création d'un cabinet médical sera étudiée.

Il nous paraît également important d'agir sur la prévention : informer et encourager à prendre de bonnes habitudes en faveur de la santé et à acheter des produits bénéfiques pour la santé, notamment en informant et sensibilisant les citoyens aux divers programmes de prévention et de dépistage (diabète, problèmes cardiovasculaires, ...).

Dans cette politique, de nouvelles collaborations avec le CPAS et le PCS seront envisagées.

Le CPAS et l'Action sociale

L'objectif est d'être une commune qui agit socialement

Dans une commune, le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) occupe un rôle prépondérant. Si le CPAS dispose de ses propres outils politiques présentés en Conseil de l'Action Sociale, nous veillerons au niveau communal à une dotation financière maîtrisée qui permettra un soutien social et responsable.

Nous travaillerons à augmenter et développer les synergies entre le CPAS et la Commune. Nous construirons des marchés publics communs, par exemple, quand cela sera opportun.

Nous attendons un rôle accru du Plan de Cohésion Sociale (PCS) dans les missions sociales. Nous étudierons la possibilité d'une meilleure collaboration entre le CPAS et le PCS.

Nous veillerons à ce que chacun puisse bénéficier du soutien d'aidants proches et d'un premier accompagnement, notamment en désignant un référent au sein du CPAS et de l'administration communale pour orienter les aidants proches dans les démarches administratives et sociales.

Les cimetières

L'objectif est d'être une commune qui assure le bon entretien de ses cimetières.

Il s'agit de répondre, tout d'abord, aux prescrits légaux.

La priorité devra être mise sur la création d'un ossuaire dans chaque cimetière et la mise en place des exhumations nécessaires. Les procédures de ces dernières années n'ont pas abouti, les places manquent. Il faut retrouver de l'espace au sein des cimetières.

Il sera également nécessaire de continuer la rénovation et l'entretien des murs d'enceinte.

Nous veillerons au cadre et au service en installant des bancs et en mettant à disposition un point d'eau là où cela est possible.

Nous entendons aussi poursuivre la végétalisation des cimetières.

L'enseignement

L'objectif général est d'être une commune qui promeut un enseignement de qualité.

L'enseignement communal est une mission fondamentale pour la Commune. Nous souhaitons continuer à délivrer un enseignement maternel et primaire de qualité.

Il sera important de favoriser l'évolution de l'usage du numérique et des nouvelles technologies dans l'enseignement et les apprentissages des élèves. Cela se fera via des formations et le remplacement des tableaux numériques.

La digitalisation des services auprès des parents se réalisera également avec la mise en place et l'utilisation d'une plateforme de communication école-parents.

Nous envisageons la mise en place d'une école de devoirs après les cours.

Nous considérons essentiel de développer, soutenir et préserver un environnement scolaire propice à l'apprentissage et au bien-être. Cela passe notamment par des initiatives liées à :

- L'alimentation : avec le projet « fruits et légumes à l'école », des opérations spécifiques, comme par exemple l'« opération soupe », ou encore en renforçant les partenariats entre les écoles et les exploitations agricoles et maraîchères locales.
- L'associatif : en renforçant les liens avec les associations locales telles que les sociétés de carnaval, les Cercles des Naturalistes de Belgique, le CRAL, les associations sportives, entre autres.
- L'environnement : en étendant le projet « Ose le vert – Recrée ta cour » à l'ensemble des implantations et en favorisant des projets de « réduction de déchets », en ce sens, du matériel scolaire durable sera mis à disposition.
- Nous veillerons à la sécurité des élèves en étudiant le projet « rue scolaire » provisoire pour une rentrée en sécurité, prévoir des « dépose-minute » à la rue des Écoles, ou encore, un aménagement adapté à la rue de la Rancune.

Enfin, le projet de nouvelle école à Sars-la-Buissière sera réétudié.

La petite enfance

L'objectif est d'être une commune qui assure un encadrement de qualité dès le plus jeune âge.

Nous entendons poursuivre et soutenir l'encadrement extra-scolaire. Ceci en diversifiant les activités proposées et en sensibilisant à l'environnement.

La jeunesse

L'objectif est d'être une commune qui favorise le bien-être des jeunes.

La jeunesse représente le futur de la société. En tant qu'entité locale et rurale, nous souhaitons favoriser le bien-être de nos enfants. Il s'agira de recréer un Conseil Consultatif des Enfants. Organe permettant aux jeunes générations de découvrir le fonctionnement communal et d'émettre des propositions.

Nous étudions également la mise en place d'un Conseil Consultatif des Jeunes, à l'instar d'autres communes.

Nous voulons créer une aire de jeux par an. Ceci pour disposer, dans cette mandature, d'une aire de jeux dans chaque village.

En termes d'infrastructures, nous entendons rénover les deux espaces « Agora » de l'entité. Ceci afin d'améliorer l'environnement des espaces de délasserment et de rencontres des jeunes.

Enfin, nous envisageons la création d'une journée inter-jeunesses avec l'ensemble des jeunesses de l'entité, en favorisant les échanges et la collaboration entre les associations de jeunesse de la Commune.

Les aînés

L'objectif est d'être une commune qui prend soin de ses aînés.

Depuis 4 ans, la politique des aînés est à l'arrêt. Nous allons recréer un Conseil Consultatif Communal des Aînés. Une collaboration sera établie afin de redévelopper des activités ludiques et occupationnelles et pour intégrer des propositions et projets des plus âgés, dans la politique communale.

Cette implication plus grande des aînés dans la commune se fera à partir d'actions renforcées par le Plan de Cohésion Sociale (PCS).

Dans un monde toujours plus numérique, des formations seront proposées afin d'initier les plus anciennes générations.

Un poste d'agent référent au sein de l'administration sera créé pour accompagner les aînés dans les démarches administratives en ligne.

Les sports

L'objectif est d'être une commune qui favorise la pratique du sport et soutient ses clubs.

Les vertus et bienfaits du sport ne sont plus à démontrer. La Commune par ses installations et son rôle central est un acteur important du monde sportif local. Nous souhaitons être une commune sportive qui soutient ses clubs et associations sportives et qui favorise la pratique sportive.

D'abord, nous travaillerons sur la relance et la fin de réalisation du chantier des abords du hall omnisport « Le Scavin ».

Afin de mieux promouvoir les différents sports, une journée ADEPS et multisports sera créée.

Le Mérite Sportif Communal sera revalorisé et notre Commune participera à nouveau au Mérite Sportif Provincial.

Des partenariats public-privé pourront être étudiés dans le cadre de la création de nouvelles infrastructures sportives.

Une collaboration avec l'US Merbesars, plus grand club sportif de l'entité, sera établie pour poursuivre les projets suivants :

- Mise en place et ouverture d'un second terrain.
- Acquisition de parcelle(s) par la Commune.
- Introduction d'un dossier de reconstruction des infrastructures du club.

Les personnes porteuses d'un handicap

L'objectif est d'être une commune inclusive et attentive avec les personnes porteuses d'un handicap.

Notre Commune compte sur son territoire des institutions et entreprises importantes ayant pour objet social et/ou finalité sociale l'encadrement de la personne porteuse de handicap.

Nous souhaitons renforcer les liens avec les institutions et entreprises concernées. Nous voulons aussi aménager un accès PMR aux normes à l'administration communale et dans les bâtiments publics qui le permettent.

La gouvernance et la citoyenneté

L'objectif est d'être une commune qui met le citoyen au cœur de la vie communale.

La Démocratie locale est le niveau le plus proche du citoyen. Nous entendons une politique locale qui, demain, doit être plus inclusive et plus participative. Cette construction doit se faire tant avec les citoyens qu'avec les associations.

Nous souhaitons recréer des réunions citoyennes permettant aux habitants de s'exprimer. Expression qui se matérialisera également par la création d'une boîte à suggestion, permettant à n'importe quel citoyen d'émettre des idées.

Nous voulons mieux informer les citoyens en créant un nouveau bulletin communal et en améliorant son contenu. Nous souhaitons aussi créer un « Welcome Pack » à destination des nouveaux habitants.

Les associations seront mieux consultées et réunies de manière régulière. Un budget participatif leur sera dédié.

Enfin, il s'agira de valoriser et de développer le travail du Conseil communal. Les élus communaux seront mis en avant et les séances du Conseil communal seront diffusées en visio-conférence.

La culture et le tourisme

L'objectif est d'être une commune qui soutient ses associations et valorise la culture.

L'entité de Lobbes dispose d'un nombre d'associations très riche et varié. Il est important de mettre les conditions qui leur permettent de vivre et de se développer. Plus concrètement, cela se traduira par la création d'un outil de réservation des salles en ligne et les subsides attribués aux associations seront revalorisés.

Une meilleure valorisation des associations sera mise en place par une journée dédiée aux associations, ou encore, par une publication annuelle locale. Leurs coordonnées seront également reprises dans le « Welcome Pack ».

La culture sera développée via le renforcement de la collaboration avec le *Centre culturel Haute Sambre*. Différentes actions en faveur de la culture seront mises en place et soutenues. Le Syndicat d'Initiative local jouera un rôle important dans ces actions.

Un autre objectif est d'être une commune qui développe son tourisme.

Notre Commune dispose d'un patrimoine culturel millénaire. Celui-ci mérite d'être mieux développé, entretenu et valorisé.

Le développement du tourisme passera ainsi par l'étude du développement de la Brasserie de l'Abbaye, comme décrit ci-dessus. Mais nous voulons aussi travailler sur d'autres richesses de notre territoire comme la vallée de la Sambre. Ainsi, nous renforcerons les collaborations et les activités avec les autres communes de la Haute-Sambre.

Un accent sera mis sur les circuits de promenade, afin de les entretenir et de les mettre à jour.

Les missions du Syndicat d'Initiative de Lobbes ASBL seront étudiées et adaptées pour viser un renforcement de notre politique touristique. Nous entendons aussi faire rayonner notre Commune dans l'environnement régional. Pour ce faire, la participation à des événements régionaux et nationaux seront étudiés. Par exemple : le Beau Vélo de Ravel ou le Tour de Wallonie.

L'énergie

L'objectif est d'être une commune qui réduit la consommation énergétique et les émissions de carbone.

Plus que par le passé, l'énergie est devenue un enjeu central. Cet élément doit être pensé par la Commune tant pour sa gestion interne que pour les projets externes qu'elle entend mener.

Afin de porter, cette politique, nous souhaitons engager un agent au sein de cette cellule actuellement vide.

Au cœur de cette politique, intervient la *Convention des Maires-Europe*, plan d'actions pour l'énergie durable et le climat. Il s'agira ici de renforcer notre collaboration et notre investissement, en faisant participer l'ensemble des acteurs.

Dans les projets de construction ou de rénovation des bâtiments communaux mais aussi pour d'autres équipements et infrastructures (voirie, signalétique, ...), nous envisagerons l'opportunité de recourir le plus possible à des matériaux biosourcés ou recyclés ou à faible empreinte carbone.

Nous encouragerons les écoles à obtenir le label « éco-school ».

Nous organiserons des animations autour de la fresque du climat et de la fresque de la sobriété numérique au sein de l'administration, dans les écoles, ...

L'opportunité du « droit à la prise » dans la commune (obligation d'installer une borne de recharge) sera étudiée.

Enfin, dans la mesure de ses capacités et de des missions, la Commune favorisera l'énergie locale ou à proximité dans une communauté locale.

L'environnement

Un premier objectif est d'être une commune qui favorise la production de produits de qualité qui poussent dans notre environnement local.

Dans le prolongement du soutien des producteurs locaux développé dans la thématique de l'économie locale, nous souhaitons favoriser les productions locales avec le développement de potagers individuels ou collectifs et de ruchers dans les espaces publics, les friches ou les zones à valoriser.

Nous voulons mobiliser les riverains, associations et agents communaux pour entretenir les trames vertes (haies, arbres et fleurs) qui traversent le territoire.

En collaboration avec les agriculteurs de l'entité, il s'agira aussi de favoriser la conservation et la réhabilitation des petites et moyennes parcelles agricoles dans la politique d'aménagement du territoire en vue de favoriser l'agriculture locale et limiter l'exploitation de ces parcelles pour la construction.

Un deuxième objectif est d'être une commune qui réintroduit la nature et le vivant dans nos espaces de vie.

L'environnement ne peut se penser sans la nature et le vivant. Pour cela, nous envisageons de créer un plan communal de régénération de la biodiversité et d'articuler les initiatives avec les politiques communales et régionales. Nous y intégrerons les contrats de rivières et prendrons en compte toutes les formes de pollution (chimique, sonore, lumineuse...).

Nous travaillerons sur la sensibilisation à destination du grand public (semaine de l'arbre, semaine de l'eau, quinzaine des insectes pollinisateurs, ...).

Une végétalisation des espaces publics, dans les entrées de village notamment, sera renforcée. Tout comme la plantation d'arbres et la végétalisation de quartiers à fort caractère minéral, nous activerons l'action « une naissance, un arbre ». En parallèle, nous limiterons les abattages au strict nécessaire dans les espaces publics des quartiers boisés.

Une attention sera portée sur l'entretien et la préservation des haies existantes sur le territoire de la commune.

Nous renforcerons les participations aux initiatives régionales tels que le grand nettoyage de printemps « Be Wapp », les fauchages tardifs, les contrats de rivière, les opérations « Combles et clochers ».

Un troisième objectif est d'être une commune qui tend vers le « Zéro déchet ».

Nous souhaitons conduire notre commune vers l'objectif « Zéro déchet ». Cela passera, entre autres, par un bilan et le développement de la gestion des déchets pour les manifestations publiques (gobelets recyclables, gobelets en carton...), en collaboration avec les associations.

Nous étudierons la possibilité de mettre un plan communal visant à réduire en amont la production de déchets générés par l'activité de l'administration communale et les activités qu'elle subsidie.

Nous agirons sur la sensibilisation en mettant à disposition gratuitement des autocollants « Stop Publicité » à apposer sur les boîtes aux lettres et sensibiliser la population à cette possibilité.

Nous favoriserons le compostage en informant et en proposant des formations, notamment sur le lombricompostage.

Nous soutiendrons et valoriserons le « Repair café » visant à lutter contre l'obsolescence programmée et le gaspillage.

Nous étudierons également la possibilité de développer des centres de collecte des déchets verts et l'installation d'un centre de compostage local.

Un quatrième objectif est d'être une commune qui adapte le territoire local et prépare les habitants à devenir résilients face aux conséquences du réchauffement climatique.

Le réchauffement climatique est désormais bien présent et les conséquences de celui-ci nous amène à devenir résilient, et cela, à chaque niveau de pouvoir. Au niveau communal, nous souhaitons agir :

- En veillant à artificialiser les sols non encore urbanisés avec parcimonie, en y intégrant le plus possible des revêtements perméables, en préservant l'écosystème environnant, le cas échéant en le régénérant au travers d'un environnement végétalisé et de qualité.
- En luttant contre l'étalement urbain pour maintenir le caractère rural. Par exemple, en favorisant le logement en habitat partagé dans les bâtiments agricoles.
- En installant des récupérateurs d'eau de pluie publics accessibles aux citoyens et en favorisant l'installation de tonneau récupérateur de pluie au niveau individuel.

Nous étudierons aussi la capacité des égouts pour évaluer les risques d'inondations et envisagerons des rénovations d'égouttages, voire la construction de bassins d'orage, si cela s'avère nécessaire.

Le bien-être animal

L'objectif est d'être une commune qui veille au bien-être animal.

Le bien-être animal fait désormais partie intégrante de la politique communale. Il est important d'intégrer le prisme du bien-être animal dans les politiques publiques qui le nécessitent (règlements de marchés et de spectacles, infrastructures publiques, organisation d'événements, feux d'artifice, ...).

Nous souhaitons également le renforcement et le développement de nouvelles politiques telles que la campagne de sensibilisation à la stérilisation des chats domestiques et la campagne de stérilisation des chats errants. Ou encore la campagne de protection et de sensibilisation aux animaux sauvages.

Annexe 2 – Déclaration de politique sociale



Déclaration de politique sociale du CPAS de Lobbes 2025-2030

Conformément à l'article 27 ter, §1 de la Loi Organique des CPAS, le conseil de l'action sociale est dans l'obligation d'adopter une déclaration de politique sociale pour la durée de son mandat.

Dans un contexte socio-économique de plus en plus dégradé, où les moyens alloués aux services publics restent insuffisants, les perspectives apparaissent préoccupantes. Le CPAS devra porter une attention particulière à l'évolution des besoins de la société afin d'y répondre de manière appropriée. L'action sociale ne se limitera plus aux personnes les plus précarisées vivant exclusivement de revenus d'intégration sociale, mais devra aussi prendre en compte un nombre croissant de citoyens qui, bien que travailleurs, rencontrent des difficultés croissantes pour couvrir leurs besoins essentiels (alimentation, logement, énergie, soins médicaux, etc.).

Les défis à venir incluent l'augmentation du nombre de bénéficiaires, la diversité des profils des bénéficiaires, ainsi que le vieillissement de la population. Nous devons prendre des décisions concrètes et audacieuses pour garantir une action sociale adaptée, permettant ainsi de préserver la dignité humaine, qui reste la mission fondamentale des CPAS.

Il est essentiel de favoriser les conditions de travail des agents du CPAS afin d'assurer une qualité de service optimale et de préserver leur bien-être au travail. Une réflexion profonde doit donc être menée sur la manière d'améliorer leur environnement de travail, que ce soit par une meilleure reconnaissance de leur travail, des conditions de travail adaptées. Cela permettra non seulement de renforcer la motivation des agents, mais aussi de garantir une meilleure qualité de service pour les usagers.

Notre politique sociale se déclinera autour de 3 AXES PRINCIPAUX:

AXE 1 : L'USAGER AU CŒUR DU CPAS

Les personnes qui s'adressent au CPAS s'inscrivent dans un continuum qui va de la plus grande précarité et de l'extrême urgence à une intégration socio-professionnelle et à la facilitation de l'accès au marché de l'emploi grâce au travail social mené par notre Centre. L'accompagnement individualisé de ces personnes est et doit être, plus que jamais, omniprésent et à tous les niveaux d'intervention. Il est en quelque sorte l'ADN du travail en Centre Public d'Action Sociale. Cet accompagnement individualisé, nous le voulons ciblé, intégré et activé en temps utile.

Notre Centre exerce les missions obligatoires suivantes :

Aide sociale (Loi du 2/4/1965)

« Toute personne a droit à l'aide sociale : celle-ci doit permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. »

Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique ; généralement financière, elle se décline aussi sous la forme de colis alimentaires, aides chauffage, interventions dans les frais médicaux, aide socio-culturel et sportif, ...

Droit à l'intégration sociale (D.I.S) et insertion socio-professionnelle (Loi du 25/5/2002)

Toute personne ne disposant pas de revenus ou bénéficiant de revenus trop faibles est en droit de percevoir une aide sous la forme d'un Revenu d'Intégration Sociale (RIS) et/ou d'un emploi (art.60, art.61). Ce travail permettra d'acquérir une expérience professionnelle, renforcer ses compétences, retrouver ses droits aux allocations de chômage, ...

- L'article 60§7 : **L'employeur est le CPAS** ; le travailleur peut effectuer ses prestations au sein du CPAS, ou être mis à disposition d'un partenaire appelé « l'utilisateur ».
- L'article 61 : **L'employeur est public ou privé**. Le CPAS passe une convention avec l'employeur en vue d'assurer un encadrement et/ou une formation au bénéficiaire. Une prime de tutorat (subside fédéral) perçue par le CPAS est reversée en partie à l'employeur.

Médiation de dettes

Les personnes qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter l'aide du CPAS dans le cadre de leur gestion budgétaire et/ou de la gestion de leurs dettes.

2 types de médiations sont pratiquées :

- Médiation à l'amiable : procédure volontaire
- Médiation judiciaire ou Règlement Collectif de Dettes (RCD) : procédure judiciaire

Guidance sociale énergétique

Le CPAS est actif dans les domaines suivants :

- Fonds Energie : Le CPAS peut octroyer une aide matérielle aux personnes en difficulté de paiement de leurs factures énergétiques.
- Commission locale pour l'énergie (CLE) : recherche des solutions aux difficultés rencontrées par les consommateurs vulnérables afin de leur garantir une fourniture énergétique.
- Fonds social chauffage: allocations octroyées sur base de la livraison de combustible (gasoil de chauffage, pétrole lampant ou gaz propane en vrac).
- Fonds Social de l'Eau : intervention dans le paiement de factures d'eau pour les consommateurs en difficultés.
- MEBAR (Ménage à bas revenus) : aide accordée par la Région Wallonne pour la réalisation de travaux devant permettre de rationaliser l'énergie.
- Plan d'action préventive en matière d'énergie (PAPE) : actions menées pour aider la population fragilisée à réaliser des économies d'énergie.

Hébergement des demandeurs d'asile (I.L.A.)

À l'instar de toutes les autres communes, notre commune est tenue d'offrir un hébergement décent aux demandeurs de protection internationale. En l'occurrence, notre CPAS s'est vu attribuer, pour 2025, un quota

de 15 places et dispose de 4 logements pour satisfaire à cette obligation. Cette aide est financée au travers de subsides provenant de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fédasil).

Logements d'urgence et de transit

Dans le cadre de ses différentes missions, notre centre est tenu de pourvoir au relogement de personnes/familles sinistrées ou en état de grande précarité (suite à un incendie, inondation, sans-abrisme, situation familiale précaire, ...). A cette fin, notre Centre dispose de 2 logements : 1 logement d'urgence pouvant héberger une famille de 5 personnes et 1 logement de transit qui peut accueillir une famille de 4 personnes.

Hors nos missions obligatoires, notre Centre a développé d'autres services à l'intention de la population :

Ainsi :

- Le transport social et les courses ménagères : possibilité pour les demandeurs de recourir au taxi social pour satisfaire des impératifs médicaux, paramédicaux et administratifs.
- Les aides ménagères : celles-ci apportent une aide dans l'entretien du logement des utilisateurs.
- Les repas à domicile : la distribution de repas chauds contribue au maintien à domicile des bénéficiaires de ce service.
- L'aide juridique de première ligne.

AXE 2 : LE CPAS AU CŒUR DE LA COMMUNE

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) ne fonctionne pas en vase clos. En adhérant au principe d'une fonction publique forte et solidaire, il se positionne comme un véritable moteur de l'action sociale. Notre CPAS s'engage à développer des synergies avec la commune et divers partenaires locaux, tels que le Plan de Cohésion Sociale (PCS), le Conseil Consultatif des Aînés (CCA) et le centre de vacances.

Il aura également pour mission d'informer le public sur les rôles et les fonctions de ceux-ci. De plus, nous développerons des activités communes en collaboration avec le personnel du Plan de Cohésion Sociale. D'autres partenaires, tels que la ressourcerie, forestaille, le Forem, l'urgence sociale et l'agence immobilière sociale (AIS), contribueront à permettre au CPAS d'accomplir ses différentes missions.

AXE 3 : LE CPAS, UN SERVICE PUBLIC HUMAIN, RESPONSABLE ET EFFICIENT

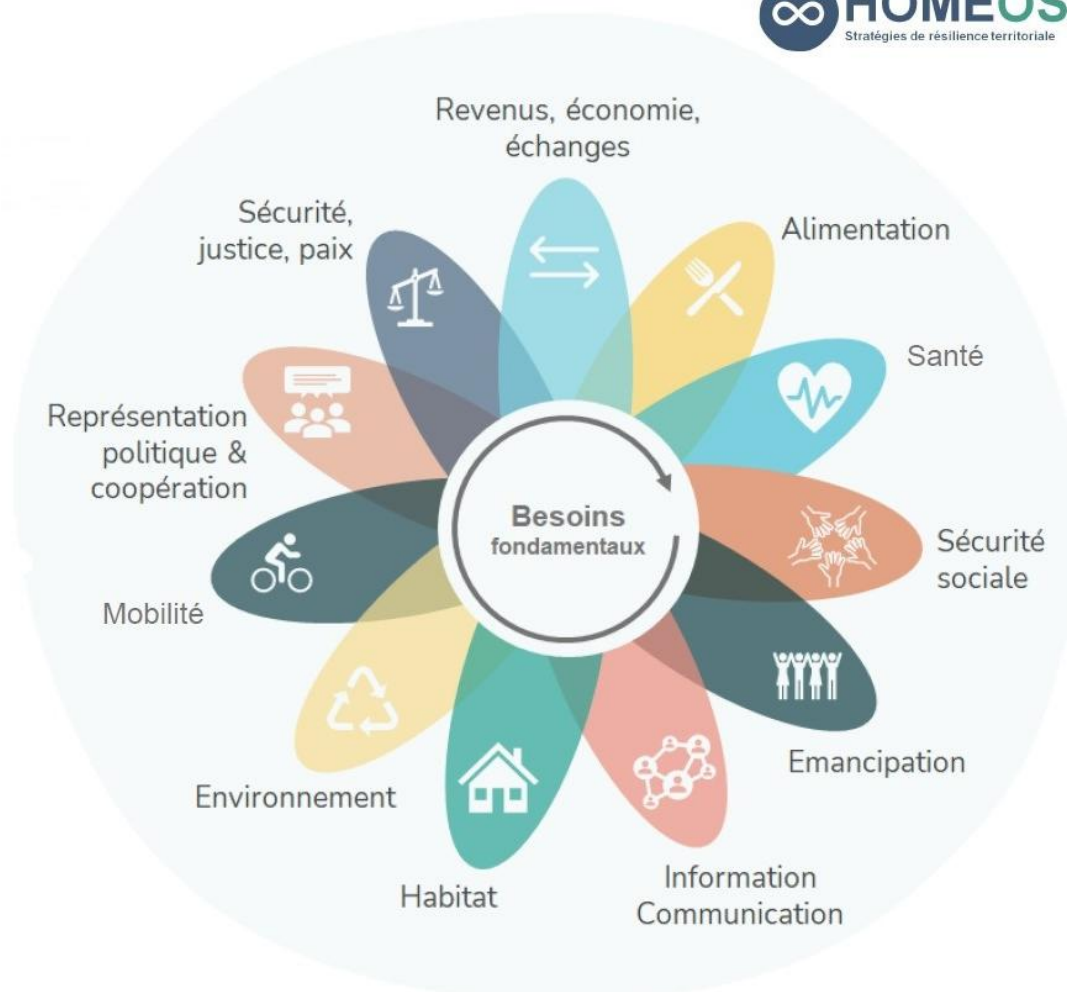
Le CPAS est reconnu pour son engagement indéfectible à soutenir les citoyens dans le besoin, faisant de lui un pilier essentiel de notre communauté. Il se veut une administration moderne, alliant la qualité des services rendus à la population à la volonté d'assurer les meilleures conditions de travail à son personnel. Dans un esprit de solidarité, d'empathie, le CPAS s'engage à promouvoir l'humanité et l'inclusion sociale, veillant à ce que chaque individu, quelle que soit sa situation, puisse bénéficier d'un accompagnement adapté et respectueux. Il garantit une gestion rigoureuse des moyens mis à sa disposition, tout en étant en recherche d'efficience et de cohésion entre ses membres, afin de créer un environnement où chacun se sent valorisé et soutenu.

L'accent sera mis sur :

- le développement durable : développement d'actions visant à sensibiliser à l'empreinte environnementale et à réduire celle-ci via des achats responsables, la valorisation des déchets et la réalisation d'économies d'énergie. Le bâtiment du CPAS , mis à disposition par la commune, n'est pas adapté à ses besoins. Le CPAS souhaite une réflexion globale avec la commune afin d'améliorer en profondeur ses locaux, les rendre moins énergivores et envisager une extension de ceux-ci ou la mise en place d'un projet pour l'occupation d'un autre bâtiment.
- L'utilisation d'outils de gestion modernes et efficaces : un nouveau système de téléphonie va être implémenté. La digitalisation de certaines tâches va voir le jour.

En conclusion, le CPAS de Lobbes s'engage à soutenir tous les citoyens en mobilisant les moyens nécessaires pour garantir la qualité des services offerts, tout en veillant à la pérennité de notre institution. Nous entreprendrons une réflexion approfondie sur les conditions de travail de nos agents afin d'assurer leur bien-être et leur efficacité. De plus, notre CPAS continuera à renforcer ses synergies avec la commune dès que les circonstances le permettront, ainsi qu'avec les autres acteurs sociaux, dans le but d'optimiser nos actions collectives.

Annexe 3 - Les 11 besoins fondamentaux



Annexe 4 – Plancher social et plafond environnemental

